

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 janvier 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts
sur le Soudan du Sud créé en application
de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité**

Les membres du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité ont l'honneur de remettre ci-joint au Conseil leur rapport final, conformément aux dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 18 de la résolution.

Ce rapport a été communiqué le 24 décembre 2015 au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui l'a examiné le 14 janvier 2016.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur,
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé
en application de la résolution 2206 (2015)
du Conseil de sécurité
(Signé) Payton **Knopf**

Expert
(Signé) Andrews **Atta-Asamoah**

Experte
(Signé) Ann **Oosterlinck**

Expert
(Signé) Klem **Ryan**

Expert
(Signé) Lucas **van de Vondervoort**



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité

Résumé

La guerre civile au Soudan du Sud, qui était à l'origine un conflit politique entre les élites, s'est muée au cours des deux années écoulées en guerre tribale, ranimant des griefs historiques et encourageant l'opportunisme militaire et l'esprit de revanche. Bien des Soudanais du Sud estiment que la guerre est désormais une lutte à somme nulle dans laquelle les belligérants se sont donné pour principaux objectifs d'exclure du pouvoir politique les tribus rivales et de monopoliser les ressources pour leur bénéfice personnel.

Le Président Salva Kiir et un cercle étroit de hauts responsables de l'armée et des services de sécurité, dont le chef de l'état-major général de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), Paul Malong, et le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure des services de sécurité nationaux, Akol Koor, mènent une guerre d'agression, prenant pour cibles les civils et se livrant à une destruction à grande échelle des communautés. Pendant ce temps, le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, continue à chercher à se procurer des fonds et des armes pour poursuivre la guerre et servir ses ambitions politiques personnelles aux dépens de la paix.

L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud que le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition ont signé en août 2015 n'a amené aucune atténuation sensible de la violence. Au moment de la soumission du présent rapport, soit à la mi-décembre, les deux parties violaient constamment le « cessez-le-feu permanent » prévu par l'accord de paix, la violence ayant atteint un niveau particulièrement élevé dans l'État de l'Unité et dans l'Équatoria occidental. Les civils continuent d'être pris pour cibles en raison de leur affiliation tribale. Les avancées vers la mise en place du Gouvernement provisoire d'union nationale envisagé dans l'Accord ont été minimales.

La guerre sans merci qui est menée a engendré une catastrophe humanitaire qui ne fait qu'empirer. Plus de 2,3 millions de personnes ont été déplacées depuis décembre 2013, et selon les données les plus récentes 3,9 millions de personnes sont en situation de grave insécurité alimentaire, soit une augmentation de 80 % en douze mois. L'obstruction faite à l'acheminement de l'aide humanitaire est en outre généralisée, l'accès des secours humanitaires à certaines régions des États de l'Unité, du Haut-Nil et de l'Équatoria occidental, entre autres, étant totalement bloqué.

La situation humanitaire dans l'État de l'Unité en particulier reflète les conséquences catastrophiques des attaques systématiques que le Gouvernement mène contre ses propres citoyens pour priver de soutien l'opposition, ce qui donne lieu aux pires violations des droits de l'homme, y compris des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et des violences sexuelles liées au conflit, des déplacements massifs de population, la destruction des moyens de subsistance et des cultures vivrières et le vol de bétail.

Les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans la région de l'Équatoria, en particulier dans l'Équatoria occidental, se sont également sensiblement détériorées après les premiers heurts survenus en mai et juin 2015, et des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées du fait de la violence.

Dans l'État du Haut-Nil, la période allant d'avril à juillet 2015 a été marquée par une intensification des combats. L'APLS a repris le contrôle de la capitale de l'État en juillet, mais l'accalmie qui règne actuellement en termes d'affrontements est fragile et les griefs entre les communautés ou les tensions au sein de l'APLS pourraient à tout moment conduire à une reprise du conflit à grande échelle.

Le Service national de sécurité et les services de renseignement militaire de l'APLS ont été impliqués dans l'arrestation arbitraire et la détention de personnes soupçonnées de soutenir l'opposition. À l'origine, la plupart des personnes arrêtées ou détenues étaient nuer. Au cours des derniers mois écoulés, les Équatoriens ont de plus en plus souvent été pris pour cible, à mesure que l'opposition politique au Gouvernement a grandi dans la région de l'Équatoria.

Le personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) fait régulièrement l'objet d'attaques, de harcèlement, de mises en détention, d'actes d'intimidation ou de menaces. Depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015), le 3 mars, le Gouvernement a commis au moins 450 violations de l'accord sur le statut des forces, y compris en lançant des attaques contre le personnel des Nations Unies et en imposant des restrictions aux déplacements des patrouilles de maintien de la paix et d'autres opérations de la MINUSS. L'opposition et d'autres groupes antigouvernementaux ont commis plusieurs dizaines d'autres actes similaires. Au moment de l'établissement du présent rapport, le nombre de travailleurs humanitaires tués depuis le début de la guerre, en décembre 2013, s'élevait à 43.

Les deux parties ont continué d'acquérir des armes et du matériel militaire, même après la signature de l'Accord de paix en août et en dépit des pressions économiques considérables. Le Gouvernement dispose d'au moins trois hélicoptères opérationnels de type Mi-24, acquis en 2014 pour un coût total de 43 millions de dollars; ces appareils ont joué un rôle déterminant en ce qu'ils donnent au Gouvernement un avantage important pour ce qui est des opérations militaires, ont contribué à l'expansion de la guerre et ont enhardi ceux qui, au sein du Gouvernement, cherchent une solution militaire au conflit au détriment du processus de paix. À la mi-septembre 2015, le Ministère de la défense et des anciens combattants exigeait du Ministère des finances et de la planification économique qu'il s'acquitte du dernier paiement relatif à quatre autres hélicoptères d'attaques, pour un coût total supérieur à 35 millions de dollars, et faisait activement pression sur le Ministère pour obtenir le règlement d'au moins deux, et probablement trois, autres contrats relatifs à du matériel militaire et à du matériel connexe, représentant une somme totale de quelque 50 millions de dollars.

Par l'intermédiaire de sa présidence, le M/APLS dans l'opposition a également constamment cherché à acquérir des armes auprès de nombreuses sources, bien qu'avec un succès comparativement limité. Le Groupe d'experts a toutefois déterminé que le M/APLS dans l'opposition a reçu des munitions et, dans une moindre mesure, des armes, ainsi que d'autres articles tels que des uniformes, provenant du Soudan.

Pour fournir des éléments de preuve clairs et convaincants aux fins de la désignation des individus participant à des activités ou à des politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud, conformément à la résolution 2206 (2015), le Groupe d'experts présente un résumé de ses enquêtes sur la responsabilité des supérieurs hiérarchiques au sein des parties belligérantes, le détail des activités et des politiques résultant des décisions prises par les officiers supérieurs et une description du lien avec les critères de désignation aux fins de sanctions définis dans la résolution.

Le Groupe d'experts a établi, sur la base de preuves prépondérantes, que Kiir et Machar sont tous les deux responsables de leurs forces respectives en qualité de supérieurs hiérarchiques et que depuis d'une part le début de la guerre en décembre 2013 et d'autre part l'adoption ultérieure de la résolution 2206 (2015), l'une et l'autre parties ont constamment participé à des activités et à des politiques qui répondent à l'ensemble des huit critères définis dans la résolution comme justifiant l'imposition de sanctions ciblées. Le Groupe d'experts a en outre établi, en se fondant sur de multiples sources indépendantes disposant d'informations de première main, qu'il existe des éléments de preuve clairs et convaincants selon lesquels la plupart des actes de violence perpétrés au cours de la guerre, y compris les attaques dirigées contre des civils et les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ont été ordonnés par des responsables au plus haut niveau du Gouvernement et au sein de l'opposition, ou commis au vu et au su de ces derniers.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.	7
A. Mandat et nomination.	7
B. Méthode.	8
C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes	9
II. Évolution du conflit	9
A. Divisions tribales	10
B. Restriction des libertés	11
C. Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud	12
D. Crise économique	13
III. Propagation et tactique de la guerre.	14
A. Définition de la responsabilité du supérieur hiérarchique	14
B. Responsabilité du commandement des forces gouvernementales	15
C. Responsabilité du commandement du M/APLS dans l'opposition	18
D. État de l'Unité.	20
E. État du Haut-Nil	23
F. Équatoria central et Équatoria occidental	25
IV. Acquisition d'armes	27
A. Acquisition d'armes par le Gouvernement	27
B. Opposition	34
V. Violations de l'Accord de cessation des hostilités	37
VI. Menaces pesant sur l'instauration d'une paix durable et sans exclusive	37
A. Processus de paix conduit sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement	37
B. Application de l'accord de paix	38
VII. Violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire	40
A. Attaques délibérées contre des civils.	41
B. Recrutement et utilisation d'enfants	46
C. Violences sexuelles liées au conflit	48
D. Arrestations et détentions arbitraires.	49
VIII. Obstructions et attaques visant les travailleurs humanitaires et les missions de maintien de la paix	50

A.	Obstruction à l'aide humanitaire et attaques contre le personnel humanitaire.	51
B.	Attaques contre la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	54
IX.	Application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs	54
X.	Recommandations	54
Annexes		
I.	Tableau des communications adressées et reçues par le Groupe d'experts entre le 18 mai et le 14 décembre 2015.	57
II.	Destruction des localités Shilluk de l'État du Haut-Nil.	59
III.	Comparaison de deux Ilionchine	68
IV.	Escroquerie aux lettres de crédit	69
V.	Le cheptel comme monnaie de guerre	70
VI.	Le général de division Johnson Olony et l'enrôlement d'enfants	71
VII.	Réponse du M/APLS dans l'opposition à la lettre du Groupe d'experts datée du 10 décembre 2015	72

I. Historique

A. Mandat et nomination

1. Par sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud). Le 1^{er} juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet des sanctions ciblées prévues par la résolution.

2. Lorsqu'il a institué le régime de sanctions, le Conseil de sécurité a décidé que les sanctions, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, s'appliqueraient aux personnes ou aux entités que le Comité aurait désignées comme étant responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités ou politiques.

3. Le Conseil de sécurité a également créé un groupe d'experts (le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud) auquel il a confié la mission de réunir et d'analyser toute information concernant l'application des mesures édictées dans la résolution. Il peut s'agir d'informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités à inscrire sur la liste ou d'informations concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe, militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent les processus politiques ou qui violent le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire.

4. Le 27 avril, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité, a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir S/2015/287) : un spécialiste des ressources naturelles et des finances (Andrews Atta-Asamoah), un spécialiste des questions régionales (Payton Knopf), une spécialiste des affaires humanitaires (Anna Oosterlinck), un expert en armements (Lucas van de Vondervoort) et un expert en groupes armés (Vladimir Zhagora). Le Groupe d'experts a commencé ses travaux la dernière semaine de mai. Le 1^{er} octobre, M. Klem Ryan a remplacé M. Zhagora en tant qu'expert en groupes armés (voir S/2015/631).

5. Le Groupe d'experts a maintenu une présence plus ou moins constante au Soudan du Sud et dans la région et a été régulièrement en contact avec tout l'éventail des acteurs et des victimes du conflit, notamment les hauts responsables du Gouvernement du Soudan du Sud et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS); les dirigeants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition); le G-10 des anciens détenus¹; les gouvernements de pays de la région, en particulier ceux de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan; des déplacés, dont ceux qui ont trouvé refuge dans des sites de protection des civils mis en place par l'ONU au Soudan du Sud; des représentants de la société civile et des populations locales; des chefs

¹ Le G-10 des anciens détenus se compose de hauts fonctionnaires qui ont été arrêtés par les pouvoirs publics suite aux événements survenus le 15 décembre 2013 à Djouba, avant d'être libérés grâce à l'intervention du Président du Kenya. Il s'agit de Deng Alor, Pagan Amun, Oyay Deng, Cirino Hiteng, John Luk Jok, Kostu Manibe, Gier Chuang Aluang, Madut Biar, Chol Tong Mayay et Majak D'Agoon.

coutumiers; des organisations régionales, y compris la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); les responsables de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; les organismes humanitaires des Nations Unies; des organisations humanitaires internationales et nationales et d'autres organisations non gouvernementales.

B. Méthode

6. Bien qu'il ait été créé par le Conseil de sécurité, le Groupe d'experts est un organe indépendant qui travaille avec objectivité, en se fondant sur des faits, et veille à garantir l'indépendance de ses travaux contre toute tentative visant à compromettre son impartialité ou à donner l'impression qu'il a un parti pris. Le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qu'il contient ont été approuvés par consensus par l'ensemble des membres du Groupe.

7. Le Groupe d'experts s'est pleinement conformé aux normes recommandées par le Groupe de travail officiel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997). Il s'est fondé sur des documents authentiques et vérifiés, sur des éléments de preuve concrets et sur des observations faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes, y compris des photographies chaque fois que possible. Il a recoupé toutes les informations figurant dans le présent rapport en s'appuyant sur de multiples sources indépendantes afin de répondre aux normes les plus strictes en matière de preuves et en privilégiant les déclarations des acteurs principaux et des témoins directs des événements.

8. Le Groupe d'experts mène ses travaux dans la plus grande transparence, respectant la confidentialité de ses sources lorsqu'on le lui demande ou lorsque leur sécurité est en jeu. Lorsqu'une source est qualifiée de « confidentielle » ou que son nom ne figure pas dans le rapport, c'est parce que le Groupe d'experts a jugé que révéler l'identité de cette source compromettrait sa sécurité. Une source militaire confidentielle qualifiée d'« officier supérieur » ou de commandant de l'APLS ou du M/APLS dans l'opposition est un militaire ayant un grade compris entre celui de lieutenant-colonel et celui de général de brigade. Une source qualifiée d'« officier général » ou de commandant « de haut rang » de l'APLS ou du M/APLS dans l'opposition est un général de division ou plus. Un document est dit « confidentiel » lorsque sa divulgation pourrait mettre sa source en danger; les documents confidentiels sont conservés dans les archives du Secrétariat, où ils peuvent être consultés par les États qui sont membres du Comité.

9. Pour réunir, examiner et analyser les informations relatives à la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe, comme le Conseil de sécurité le lui a demandé dans sa résolution 2206 (2015), le Groupe d'experts s'est appuyé sur des inspections directes d'armes et de matériel, des photographies, d'autres preuves visuelles, des analyses de documents et de nombreux entretiens avec les parties prenantes. En l'absence d'embargo sur les armes, il n'a pas pu effectuer une inspection officielle des stocks d'armes.

10. Le Groupe d'experts est résolu à être aussi impartial que possible et a donné aux parties concernées, s'il y avait lieu et que cela était faisable, la possibilité d'examiner les informations les mettant en cause contenues dans le rapport et d'y

répondre dans un délai fixé. Conformément à la pratique suivie par d'autres groupes d'experts, il a donné deux semaines au Gouvernement et au M/APLS dans l'opposition pour répondre aux principales conclusions du rapport. Le M/APLS a répondu par écrit un jour après l'expiration du délai de deux semaines. Le Groupe d'experts a transmis cette réponse aux membres du Comité (voir l'annexe VII).

C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes

11. Bien qu'il soit indépendant des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient à exprimer ses sincères remerciements aux responsables et au personnel de la MINUSS, au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'au personnel de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, à Kampala, à Khartoum et à Nairobi pour leur précieux appui.

12. À la mi-décembre 2015, le Groupe d'experts avait envoyé 62 courriers officiels à 34 États, organisations et autres entités et reçu 33 réponses lui donnant les renseignements demandés (voir annexe I).

II. Évolution du conflit

13. Comme le Groupe d'experts l'a souligné dans son rapport publié sous la cote S/2015/656, la guerre au Soudan du Sud a entraîné une désintégration complète de la société sud-soudanaise, ranimé de vieux griefs, encouragé l'opportunisme militaire et l'esprit de revanche et exacerbé les rivalités entre tribus et au sein même des tribus dans tout le pays. Ce qui avait commencé comme un conflit politique entre des élites qui exploitaient des tensions tribales est devenu, ces dix derniers mois, un conflit à somme nulle dont de nombreux protagonistes n'ont plus pour objectif que d'exclure du pouvoir politique les groupes tribaux rivaux. Le conflit n'est donc pas une simple lutte entre le Gouvernement d'un côté et le M/APLS dans l'opposition de l'autre (et entre leurs bases tribales respectives), mais une guerre à multiples facettes dans laquelle les allégeances changent rapidement en fonction de l'accès aux ressources, de griefs non résolus et des possibilités offertes aux politiciens et aux chefs militaires de tirer des avantages politiques et militaires de la situation.

14. Bien que le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition aient signé, en août, un Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la guerre continue de menacer gravement la paix et la sécurité de la région. Depuis le début du conflit, 1,66 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dont la grande majorité se trouvent à l'extérieur des sites de protection des civils mis en place par la MINUSS. On comptait au total 178 906 personnes à l'intérieur des sites au début de novembre (voir S/2015/902). Plus de 646 000 personnes ont trouvé refuge dans des pays voisins, soit 124 000 de plus que fin mars 2015². En septembre, 3,9 millions de personnes (plus de 30 % de la population) étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, ce qui représente une augmentation de 80 %

² Voir <http://data.unhcr.org/SouthSudan/regional.php>.

sur une période de douze mois³. En outre, en novembre, 40 000 personnes étaient considérées comme exposées au risque de famine dans l'État de l'Unité si une aide humanitaire d'urgence n'était pas fournie dans les zones les plus touchées avant décembre⁴.

15. Contrairement à ce qui était le cas pendant la première phase de la guerre, le conflit n'est plus limité aux États de l'Unité, du Haut-Nil et du Jongleï, ni aux villes, ni à des affrontements entre forces gouvernementales et forces de l'opposition. La plupart des actes de violence commis depuis le mois de mai 2015 ont été commis dans la brousse et dans les villages, contre des civils, par les forces gouvernementales ou des groupes armés affiliés au Gouvernement ou, moins souvent, par l'opposition.

A. Divisions tribales

16. La guerre et les divisions tribales qui se creusent ont eu de graves conséquences qui vont bien au-delà de l'animosité de nombreux Dinka envers l'ancien Vice-Président de la République et actuel chef du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar, et de celle tout aussi malsaine de nombreux Nuer envers le Président Salva Kiir : les Dinka ne font pas confiance à Machar, responsable du massacre de quelque 5 000 civils, principalement dinka, à Bor (État du Jongleï), en 1991, lors d'une précédente scission du M/APLS; quant aux Nuer, ils pensent que les assassinats de membres de leur tribu à Djouba au début du conflit ont été commis sur ordre de Kiir⁵.

17. La direction de l'APLS, le Service de renseignement militaire de l'APLS, le Service national de sécurité et les autres organes chargés de la sécurité sont de plus en plus sous la domination de la tribu dinka. Au fil de la guerre, les membres d'un groupe à caractère tribal qui se fait appeler Conseil des Anciens Jieng (Dinka) sont devenus officieusement des conseillers influents de Kiir⁶. Parallèlement, le Gouvernement a conclu des alliances pour exploiter les dissensions qui existent au sein d'autres groupes tribaux, en particulier les Nuer (voir la section III). De nombreux Équatoriens se sentent de plus en plus trahis par un gouvernement dont ils considèrent qu'il sert uniquement les intérêts des Dinka.

18. Cependant, les Dinka souffrent eux aussi cruellement de la guerre, essentiellement en raison des crises économique et humanitaire étroitement liées qui

³ Voir Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, Soudan du Sud, « September 2015 food security and nutrition analysis: key messages ». Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/1_IPC%20South%20Sudan%20-%20September%202015%20-FINAL.pdf.

⁴ Voir « Central and southern Unity verification mission report: final report », Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 20 novembre 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Reconnaissance%20Mission%20Report_Central%20and%20Southern%20Unity_FINAL.pdf.

⁵ Dans son rapport final, la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud a déclaré que les meurtres commis à Djouba en décembre 2013, qu'elle a qualifiés de crimes de guerre ou, pour certains, de crimes contre l'humanité, avaient été commis « en application ou dans la poursuite d'une politique de l'État » (par. 812). Voir www.peaceau.org/uploads/auaiss.rapport.final.pdf.

⁶ Évaluation du Groupe d'experts reposant sur de nombreux entretiens à Djouba, notamment des réunions avec le Conseil des Anciens Jieng (Dinka) en juin et septembre.

touchent le pays et du fait que de nombreux jeunes Dinka ont été mobilisés par le Gouvernement pour aller combattre. On estime que 70 % des habitants de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, dont est originaire le chef de l'état-major général de l'APLS, Paul Malong, est en situation d'insécurité alimentaire grave⁷, et cet État a perdu une partie importante de sa population partie faire la guerre⁸.

B. Restriction des libertés

19. Alors que la guerre entre dans sa troisième année et qu'elle est au centre de l'activité du Gouvernement, le débat public souffre de restrictions de plus en plus graves.

20. Les médias sont sans cesse la cible d'intimidations, de harcèlement et de censure, essentiellement de la part des services de sécurité de l'État⁹. Au cours de l'année écoulée, au moins six journalistes ont été tués, plusieurs autres ont été arrêtés et emprisonnés, et le Service national de sécurité a ordonné la fermeture de plusieurs organes de presse, dont le *Nation Mirror*, *The Citizen* et *Al Rai*, et fermé temporairement le *Juba Monitor*. À une manifestation organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en mai, le Ministre de l'information et de l'audiovisuel (également négociateur adjoint du processus de paix), Michael Makuei, a déclaré que jusqu'à présent, aucun journaliste n'avait été poursuivi en justice, mais que les choses allaient changer. Ses propos ont été largement relayés dans les médias¹⁰. Il a également menacé de fermer la station de radio de la MINUSS, Radio Miraya¹¹.

21. Les médias ont rapporté que le 16 août 2015, alors qu'il allait participer à des pourparlers de paix en Éthiopie, Kiir avait tenu aux journalistes présents à l'aéroport de Djouba les propos suivants : « La liberté de la presse ne veut pas dire qu'on peut travailler contre son propre pays. Et s'il y a quelqu'un parmi eux [les journalistes] qui ne sait pas que ce pays a tué des gens, nous en administrerons un

⁷ Au total 370 000 personnes sont classées dans la phase « crise » et 135 000 dans la phase « urgence » (phases 3 et 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) sur une population totale estimée à 721 000 habitants, ce qui signifie que cet État est le quatrième du Soudan du Sud en termes d'insécurité alimentaire (après les trois États de la région du Haut-Nil). Voir Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, Soudan du Sud, « September 2015 food security and nutrition analysis: key messages », disponible en anglais à l'adresse suivante : www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/1_IPC%20South%20Sudan%20-%20September%202015%20-FINAL.pdf.

⁸ Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSS et d'un organisme humanitaire des Nations Unies à Aweil, ainsi qu'avec un haut fonctionnaire local (août).

⁹ Début décembre, l'Union européenne et le Canada ont publié une déclaration dans laquelle ils se sont déclarés très inquiets face à l'augmentation du nombre des violations des libertés des médias et des arrestations arbitraires commises principalement par le Service national de sécurité. Voir « European Union accuses South Sudan security service of violating media freedoms », Radio Tamazuj, 10 décembre 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/eu-accuses-south-sudan-security-service-violating-media-freedoms>.

¹⁰ Voir « South Sudan official at press freedom event lashes out at journalists », Radio Tamazuj, 4 mai 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/south-sudan-official-press-freedom-event-lashes-out-journalists>.

¹¹ Le 16 février, Radio Miraya a diffusé un entretien avec Rebecca Nyandeng, veuve du célèbre héros de l'indépendance John Garang. Le même jour, M. Makuei menaçait la station de radio de fermeture.

jour la preuve sur eux. » Quatre jours plus tard, le journaliste Peter Moi était assassiné à Djouba; à ce jour, ses assassins n'ont pas été identifiés. Le 22 août, le Cabinet du Président a publié la déclaration suivante sur les propos tenus par le Président : « C'était juste un rappel à l'intention des journalistes sud-soudanais, pas une menace... Il ne sera fait aucun mal à un journaliste qui exerce son métier. »¹²

22. Lorsque le Directeur du Centre d'études sur la paix et le développement de l'Université de Djouba, Luka Biong Deng, a organisé, le 8 octobre 2015, un débat public sur le décret controversé par lequel Kiir avait décidé de faire passer le nombre des États de 10 à 28 (voir la section VI), le Gouvernement a ordonné son renvoi et interdit à l'avenir la tenue de toute conférence publique sous les auspices du Centre. Or, à ce débat public, les représentants des autorités et autres partisans du décret avaient été tout aussi libres de s'exprimer que ses critiques. Depuis, M. Deng a quitté le pays¹³. Le doyen du Département des sciences appliquées et industrielles de l'Université de Djouba aurait été arrêté par le Service national de sécurité le 12 décembre¹⁴. Le Groupe d'experts a reçu de nombreuses informations de première main faisant état de l'arrestation et de la détention arbitraires de militants politiques par le Service national de sécurité et le Service de renseignement militaire de l'APLS, qui sont exposées plus en détail dans la section VII.

23. Le 30 novembre, les présidents de cinq commissions de l'Assemblée législative nationale et deux vice-présidents ont été renvoyés pour avoir boycotté l'amendement qui incorporait dans la Constitution le décret portant à 28 le nombre d'États au Soudan du Sud. Six de ces sept députés sont originaires de la grande région de l'Équatoria¹⁵.

C. Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud

24. Le 17 août 2015, Machar, chef du M/APLS dans l'opposition, et Pagan Amum, au nom du G-10 des anciens détenus, ont signé un Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud facilité par l'IGAD. Kiir a signé l'Accord le 26 août, sous la pression de la communauté internationale. Comme il est dit dans la section VI, cet accord n'a pas permis de réduire véritablement la violence, et les progrès accomplis vers la création d'un gouvernement provisoire d'union nationale

¹² Voir « Kiir threatens to kill journalists working against the country », Radio Tamazuj, 17 août 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/kiir-threatens-kill-journalists-working-against-country>; Philip Aleu, « South Sudan Government dials back Kiir threat against journalists », Voice of America, 24 août 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : www.voanews.com/content/south-sudan-media-journalism-threat-freedom-of-speech-peace-deal/2930469.html; « South Sudan reporter killed days after President's threat », Al-Jazira, 20 août 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : www.aljazeera.com/news/2015/08/sudan-reporter-killed-days-president-threat-150820141803243.html.

¹³ Entretiens avec deux personnes ayant une connaissance directe des événements survenus en octobre et en décembre.

¹⁴ Voir « Juba University dean detained by National Security », Radio Tamazuj, 12 décembre 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/juba-university-dean-detained-national-security>.

¹⁵ Voir « Five parliament committee Chairs dismissed for rejecting Kiir's 28 states », Radio Tamazuj, 1^{er} décembre 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/5-parliament-committee-chairs-dismissed-rejecting-kiirs-28-states>.

ont été infimes, essentiellement en raison de l'absence de volonté politique des deux parties.

D. Crise économique

25. La poursuite de la guerre, la mauvaise gestion des ressources budgétaires du pays et la baisse considérable des ventes de pétrole, principale source de revenus des pouvoirs publics¹⁶, sont à l'origine de la situation catastrophique de l'économie. À la date de soumission du présent rapport, le déficit budgétaire moyen du Gouvernement était d'au moins 220 millions de dollars par mois¹⁷. Le Gouvernement tente de s'acquitter de ses engagements budgétaires, notamment de verser les traitements des fonctionnaires, en empruntant à l'excès à la Banque centrale, si bien que la dette intérieure est supérieure à 4 milliards de dollars¹⁸. La dette extérieure continue d'augmenter du fait de la lettre de crédit de 100 millions de dollars accordée par la Qatar National Bank et des ventes à terme de pétrole. Le Groupe d'experts a reçu de plusieurs sources des informations fiables faisant état de prêts accordés au Gouvernement par plusieurs sociétés pétrolières étrangères. Il continue d'analyser ces informations.

26. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son rapport d'activité, le Gouvernement continue d'attribuer en priorité des crédits aux secteurs de la défense et de la sécurité (voir la section IV) et à des réseaux tribaux clientélistes¹⁹, au détriment des autres secteurs de l'économie. La gestion des maigres ressources de l'État est assurée essentiellement par le Cabinet du Président, la Banque centrale et le Ministère du pétrole et des mines, et les paiements sont souvent autorisés directement par la Banque centrale sans passer par le Ministère des finances et de la planification économique, ce qui a favorisé la corruption²⁰.

¹⁶ La baisse des recettes pétrolières est une conséquence directe de la guerre et de la chute mondiale des cours du pétrole.

¹⁷ Le chiffre de 220 millions de dollars est basé sur le taux de change officiel, fixé à 2,95 livres sud-soudanaises pour un dollar jusqu'à la mi-décembre, date à laquelle la Banque centrale a décidé de passer à un régime de change flottant. Entretiens réalisés en novembre avec un représentant de l'APLS, un agent de développement basé à Djouba et un économiste à Djouba. Voir aussi la page 21 du rapport macroéconomique pour le quatrième trimestre de l'année financière 2014/15 établi par le Ministère des finances et de la planification économique (novembre 2015), qui fait le point de la situation en juillet 2015. En novembre, la situation économique s'était encore détériorée.

¹⁸ En mars 2015, les emprunts effectués par le Gouvernement auprès de la Banque centrale étaient estimés à un total de 2,2 milliards de dollars. Cette estimation repose sur des entretiens confidentiels tenus à Djouba, en novembre, avec des fonctionnaires et des analystes sud-soudanais du secteur économique et financier. Voir aussi les chiffres communiqués par le Ministère des finances et de la planification économique pour juillet 2015 dans le rapport macroéconomique pour le quatrième trimestre de l'année financière 2014/15 établi par le Ministère (novembre 2015), p. 22 à 24.

¹⁹ Il s'agit de réseaux composés essentiellement d'élites dinka qui tirent un profit considérable de leur association et de leur fidélité au régime de Kiir et qui, en échange, restent fidèles aux politiques du régime.

²⁰ Entretiens avec de nombreuses sources, dont un ancien fonctionnaire du Ministère des finances et de la planification économique à Addis-Abeba, en août. Voir aussi « War economy: Kiir's office spends more than budget of an entire state », Radio Tamazuj, 28 mars 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/war-economy-kiirs-office-spends-more-budget-entire-state>; « Investigation into \$800 million AWOL at the Presidency », *Indian Ocean Newsletter*, 24 juillet 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante :

III. Propagation et tactique de la guerre

27. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son rapport d'activités, afin de fournir au Comité des preuves claires et convaincantes permettant de désigner, conformément aux critères fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2206 (2015), les personnes ayant pris part à des activités ou à des politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, il a enquêté sur la responsabilité des dirigeants dans la hiérarchie des parties au conflit. Pour analyser cette responsabilité ainsi que la tactique générale de la guerre, il s'est appuyé sur les témoignages de fonctionnaires et de responsables militaires affiliés au Gouvernement et au M/APLS dans l'opposition, ainsi que sur d'autres sources.

28. Comme il l'expose ci-après, le Groupe d'experts a établi, sur la base de preuves prépondérantes, que la responsabilité du supérieur hiérarchique pèse sur Kiir et Machar, dans le cadre de leurs forces respectives. Il présente une évaluation tactique basée sur les faits, portant en particulier sur le déroulement du conflit dans les États de l'Unité, du Haut-Nil, de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidental, États que le Groupe d'experts a choisis parce qu'ils offraient les meilleurs exemples de la tactique générale de la guerre, et de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques en particulier, depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015).

A. Définition de la responsabilité du supérieur hiérarchique

29. Pour imputer à des supérieurs hiérarchiques la responsabilité des activités ou des politiques passibles de sanctions visées aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts s'est basé sur la définition de la responsabilité du supérieur hiérarchique énoncée aux articles 86 et 87 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949, auquel le Soudan du Sud a adhéré en juillet 2012²¹. Aux termes de l'article 86, les parties aux Conventions sont notamment tenues de « réprimer les infractions graves » aux Conventions. En outre, aux termes du même article :

« [l]e fait qu'une infraction aux Conventions ou au présent Protocole a été commise par un subordonné n'exonère pas ses supérieurs de leur responsabilité pénale ou disciplinaire, selon le cas, s'ils savaient ou possédaient des informations leur permettant de conclure, dans les circonstances du moment, que ce subordonné commettait ou allait commettre une telle infraction, et s'ils n'ont pas pris toutes les mesures pratiquement possibles en leur pouvoir pour empêcher ou réprimer cette infraction ».

30. Ainsi, pour établir la responsabilité du supérieur hiérarchique, il faut qu'il un lien ait existé, même de facto, entre ce supérieur et le subordonné coupable de l'infraction, au moment où celle-ci a été commise ; que le supérieur ait su ou ait eu des raisons de savoir que ses subordonnés avaient commis l'infraction ou qu'il était

www.africaintelligence.com/ION/politics-power/2015/07/24/investigation-into-dollars800%C2%A0million-awol-at-the-presidency,108085760-ART.

²¹ Voir le communiqué de presse du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) du 19 juillet 2012, intitulé « Soudan du Sud : le plus jeune État du monde signe les Conventions de Genève ». Consultable à l'adresse : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/news-release/2012/south-sudan-news-2012-07-09.htm>.

probable qu'ils l'aient fait; qu'il n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher cette infraction ou la réprimer²².

B. Responsabilité du commandement des forces gouvernementales

31. En tant que chef de l'État et chef des armées, Kiir porte le grade de général d'armée et occupe officiellement la plus haute position dans la hiérarchie militaire du pays, le chef de l'État-major général de l'APLS, Paul Malong, le Ministre de la défense et des anciens combattants, Kuol Manyang, et le Ministre de la sécurité nationale, Obuto Mamur (résidant officiellement au palais présidentiel), lui rendant directement compte.

32. C'est Kiir, et non le chef d'état-major ou le ministre de la défense et des anciens combattants, qui promulgue les décrets portant nomination ou promotion des officiers supérieurs, prérogative qu'il a exercée en mars 2014 en révoquant James Hoth Mai de ses fonctions de chef d'État-major et en nommant Paul Malong à sa succession. Le 23 septembre 2015, Kiir a nommé un ancien officier de l'Armée de libération du Soudan du Sud (SSLA), le général de corps d'armée Bapiny Monytuul, chef d'état-major adjoint de l'APLS chargé des questions éthiques et James Gai Yoach au grade de général de corps d'armée, sans lui assigner de mandat particulier. Le 5 novembre 2015, il a également nommé David Yau Yau et deux de ses adjoints généraux de corps d'armée²³.

33. Il existe des preuves claires et convaincantes, exposées ci-après, que la responsabilité du supérieur hiérarchique pèse de facto sur Kiir, qui assure également le commandement effectif des différents groupes armés déployés par le Gouvernement sur différents théâtres d'opération²⁴. Ces groupes, en particulier ceux qui opèrent dans les États de l'Unité, du Haut-Nil, de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidentale, se composent d'un mélange de soldats « réguliers », d'agents de la sécurité nationale, de miliciens et d'éléments de la « jeunesse »

²² Voir la Fiche technique des Services consultatifs en droit international humanitaire, intitulée « La responsabilité du supérieur hiérarchique et la responsabilité par omission » (CICR, mai 2014). Consultable à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/download/file/2169/command-responsibility-icrc-fre.pdf>.

²³ Voir l'article du *Sudan Tribune* intitulé « South Sudan President assigns top allied military commander », 27 septembre 2015. Consultable à l'adresse suivante : www.sudantribune.com/spip.php?article56526.

²⁴ Dans sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de prendre toutes les sanctions qui pourraient s'imposer « en vue d'engager le Gouvernement du Soudan du Sud et les forces d'opposition à former un gouvernement d'union nationale de transition, à prendre des mesures efficaces et globales pour amener les forces se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect à mettre un terme aux opérations militaires, aux violences ainsi qu'aux violations des droits de l'homme, et à permettre le libre acheminement de l'aide humanitaire ». Il est indiqué dans la résolution que les « groupes armés » comme « les forces de sécurité nationales » ont commis des actes contraires au droit international humanitaire ainsi que d'autres violations. Aux fins de son mandat, le Groupe d'experts inclut dans les groupes armés l'ensemble des forces armées du Gouvernement, les milices qui leur sont associées, la « jeunesse » tribale, les forces et milices armées de l'opposition, ainsi que les forces étrangères qui se livrent à des activités armées au Soudan du Sud.

tribale²⁵. Il est souvent difficile de savoir qui commande sur le terrain, les responsables politiques et militaires locaux travaillant de concert pour allier des forces et des ressources disparates lors des opérations²⁶. En revanche, les opérations spécialisées, comme celles qui font intervenir des hélicoptères d'attaque, s'effectuent sous le commandement direct de l'état-major de l'APLS et de façon clairement coordonnée avec ces groupes²⁷. Pendant les combats, les forces de l'APLS sont souvent soutenues par des unités du Service national de sécurité qui se composent généralement de Dinka recrutés dans les États du Ouarab et du Bahr el-Ghazal septentrional, régions dont sont respectivement originaires le Président et Paul Malong²⁸.

34. Kiir et Paul Malong ont également recruté les membres de la milice connue sous le nom de « Mathiang Anyoor » qui, d'après la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud²⁹, est impliquée dans nombre des massacres perpétrés à Djouba en 2013³⁰. Cette milice a été entraînée sur les terres de la ferme de Kiir à Luri (Équatoria Central), sans l'accord de James Hoth Maï³¹. Un

²⁵ Des groupes de jeunes armés participent fréquemment à des opérations militaires menées au Soudan du Sud, tant pour le compte du Gouvernement que pour l'opposition. Souvent formés selon l'appartenance tribale de leurs membres, ils sont issus de zones géographiques précises [comme le groupe de jeunes de Mayom (État de l'Unité), composé d'hommes et de garçons bul nuer] et réunissent des individus de tous âges, jeunes adolescents comme adultes. Ils sont souvent dirigés par des responsables politiques et militaires locaux, comme les commissaires des comtés de Koch et Ler, et mènent leurs attaques en coordination avec d'autres éléments militaires. Parfois, les jeunes armés sont aussi membres de services de sécurité organisés, comme l'APLS ou la Police nationale.

²⁶ Le théâtre des opérations est d'autant plus complexe que la distinction entre dirigeants politiques et militaires s'estompe sur le terrain, de nombreux responsables de comtés occupant des doubles fonctions et alternant souvent entre leurs mandats civils et militaires dans les États touchés par le conflit. En outre, ces dirigeants locaux ont joué un rôle important dans la mobilisation de la jeunesse et des miliciens locaux et dans l'implication des jeunes dans le conflit plus général entre le Gouvernement et l'opposition, ayant ainsi propagé la guerre jusqu'aux populations civiles des États touchés par le conflit. La situation apparaît donc souvent chaotique, marquée par des rivalités locales, des razzias de bétail et des attaques en représailles, qui créent un climat de violence quasi permanent dans certains comtés, comme ceux de Koch et Ler (État de l'Unité).

²⁷ Entretiens avec : deux officiers généraux de l'APLS commandant sur le terrain (ci-après dénommés E et F), menés à l'occasion de deux rencontres, l'une dans l'État du Haut-Nil en octobre et l'autre à Djouba en novembre; un officier général de l'APLS (ci-après dénommé A) au quartier général de l'APLS, à Djouba en août; un ancien homme politique (ci-après dénommé P), à Djouba en novembre.

²⁸ Entretiens menés avec : P à Djouba (novembre); des responsables du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement à Malakal (septembre); l'officier général de l'APLS dénommé A à Djouba (septembre); un ancien stagiaire du Service national de sécurité à Pagak (novembre); un expert international du Soudan du Sud (ci-après dénommé M), par l'intermédiaire d'un service de communication en ligne (octobre). Depuis décembre 2013, le Gouvernement recrute massivement dans tout le Soudan du Sud, en visant principalement les zones habitées par les Dinka. C'est dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et du Ouarab qu'on a recruté le plus de jeunes, dont un grand nombre a été formé et armé sous les auspices du Service national de sécurité. Au Soudan du Sud, ils sont généralement considérés comme les « nouveaux » miliciens de Mathiang Anyoor.

²⁹ Voir www.peaceau.org/uploads/cenass.rapport.final.pdf.

³⁰ Voir le rapport final de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud, par. 53 et 54.

³¹ Ibid., par. 124 et 451. Voir aussi le reportage de Radio Tamazuj du 9 mars 2015 intitulé « Generals say Juba massacres done by private militia, not SPLA », consultable à l'adresse

autre contingent de plus de 3 000 agents du Service national de sécurité a également suivi une formation de quatre mois à Luri, puis de quatre autres mois à Mapel (Bahr el-Ghazal occidental), où elle s'est terminée en mai³².

Illustration I

Le Président s'adressant à la nation le 16 décembre 2013



Source : Reuters

35. En s'appuyant sur différentes sources indépendantes ayant des informations de première main, le Groupe d'experts a par conséquent conclu à l'existence de preuves claires et convaincantes, présentées ci-après, attestant que la majorité des actes de violence commis pendant la guerre par le Gouvernement ou les forces qui lui sont affiliées, y compris les atteintes visant des civils et les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, avait été perpétrée sous la direction ou à la connaissance de responsables placés au plus haut niveau du Gouvernement, dont Kiir, Paul Malong et le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, Akol Koor.

36. On a constaté, sur les principaux théâtres du conflit armé, que l'état-major de l'APLS et les forces locales menaient généralement leurs opérations militaires en coordination, sur le plan logistique et pour le déploiement des moyens aériens et des armes lourdes, y compris l'artillerie, les chalands, les chars et les hélicoptères. Si, comme on le verra ci-après, la tactique employée au cours de ces opérations varie d'un État à l'autre, la coordination entre les forces locales et les autorités nationales est systématique. Interrogés par le Groupe d'experts, deux généraux commandant des divisions et un officier général commandant sur le terrain ont déclaré à plusieurs

<https://radiotamazuj.org/en/article/generals-say-juba-massacres-done-private-militia-not-spla>, dans lequel un certain nombre de hauts gradés et d'anciens responsables sont cités.

³² Voir l'article du *Sudan Tribune* du 5 mai 2015, « South Sudan graduates over 3 000 national security officers », consultable à l'adresse : www.sudantribune.com/spip.php?article54865. Informations corroborées par des entretiens menés par le Groupe d'experts avec une des recrues à Pagak (novembre), le représentant de la société civile K à Nairobi (octobre) et l'officier général de l'APLS A à Djouba (septembre).

reprises qu'ils obéissaient aux ordres de l'état-major de l'APLS et que des officiers tenaient Kiir périodiquement informé des opérations³³.

37. En outre, le Cabinet du Président a été saisi d'au moins trois rapports faisant état de graves violations des droits de l'homme, or Kiir n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour amener les auteurs présumés de ces violations, placés sous son commandement, à rendre compte de leurs actes. Il s'agit notamment : d'un rapport de la Police nationale sur les massacres perpétrés à Djouba en décembre 2013; d'un rapport de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, daté du 15 mars 2014, que la Commission a rendu public mais dont les recommandations s'adressaient à Kiir; d'un rapport de hauts responsables de l'État du Jongléi sur l'attaque menée contre le site de protection des civils de la MINUSS en avril 2014³⁴.

38. Par ailleurs, l'ancien Président du Nigéria Olusegun Obasanjo, qui présidait la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, a remis à Kiir un exemplaire du rapport final de la Commission lorsqu'il a été achevé en octobre 2014. Le rapport a été publié par l'Union africaine en octobre 2015. La Commission a conclu que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité

« [avaient] été commis en application ou dans la poursuite d'une politique de l'État. En effet, la méthode utilisée pour perpétrer ces crimes prouve la nature généralisée ou systématique » des attaques. Les preuves démontrent également qu'il s'agissait d'une opération militaire organisée qui ne pouvait être couronnée de succès sans les efforts concertés de la part des différents acteurs dans les milieux militaires et gouvernementaux. Par conséquent, l'on peut en déduire l'existence d'une politique de l'État »³⁵.

39. Les conclusions de la Commission n'ont pas été suivies d'enquêtes ni de mesures visant les personnes expressément désignées dans le rapport, telles que le commandant de la Garde présidentielle, Marial Chanuon³⁶.

C. Responsabilité du commandement du M/APLS dans l'opposition

40. En dépit du fait que les forces d'opposition se sont regroupées de façon hétérogène et très peu coordonnée après les événements de Djouba en décembre 2013, Machar continue d'affirmer au public, et dans ses communications directes avec le Groupe d'experts, qu'il est le chef du M/APLS dans l'opposition et assure le

³³ Entretiens menés avec : l'officier commandant la 3^e division de l'APLS, Santino Deng Wol, à Wunjik (août), l'officier commandant la 2^e division de l'APLS par intérim, Ruei Phuot, à Malakal (septembre) et avec l'officier général GG de l'APLS commandant sur le terrain au Soudan du Sud (septembre et octobre).

³⁴ Pour consulter le rapport de la MINUSS, voir <https://unmiss.unmissions.org/Portals/unmiss/Human%20Rights%20Reports/UNMISS%20Conflict%20in%20South%20Sudan%20-%20A%20Human%20Rights%20Report.pdf>. Pour le rapport de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, voir « Interim report on South Sudan internal conflict: 15 December 2013-15 March 2014 », consultable à l'adresse : www.sudantribune.com/IMG/pdf/rreport_on_conflicts_in_south_sudan.pdf.

³⁵ Voir le rapport final de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud, par. 812. Voir aussi les paragraphes 806 à 812 et 1126 à 1131.

³⁶ Le 1^{er} juillet, le Comité a inscrit, entre autres noms, celui de Chanuon sur la liste relative aux sanctions.

commandement opérationnel de ses forces armées. Pas plus tard qu'en novembre 2015, il a organisé une réunion de tous les responsables militaires et dirigeants politiques de l'opposition à Pagak, dans l'État du Haut-Nil (où se situe le quartier général du M/APLS dans l'opposition), au cours de laquelle les officiers supérieurs (dont le général de division Johnson Olony, qui commande actuellement la force de combat la plus importante du M/APLS dans l'opposition) ont confirmé au Groupe d'experts que c'était de lui qu'ils recevaient leurs ordres. Dans l'accord de paix, Machar est également reconnu comme le Président et commandant en chef du M/APLS dans l'opposition³⁷.

41. En outre, la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud a examiné la question de la responsabilité du commandement des forces de l'opposition et, aux paragraphes 818 à 823 de son rapport, elle a conclu sur la base de déclarations publiques, de rencontres avec Machar et de témoignages, que Machar continuait de diriger les opérations de l'opposition. Le Groupe d'experts n'a trouvé aucune preuve du contraire, ni eu connaissance d'aucun élément permettant de croire que la responsabilité du commandement avait changé depuis l'achèvement du rapport de la Commission en octobre 2014.

42. En s'appuyant sur de nombreuses sources indépendantes ayant des informations de première main, le Groupe d'experts a conclu à l'existence de preuves claires et convaincantes, présentées ci-après, attestant que la majorité des actes de violence commis par le M/APLS dans l'opposition au cours du conflit, notamment les violations du cessez-le-feu, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, avait été perpétrée sous la direction ou à la connaissance des plus hauts responsables du M/APLS dans l'opposition, y compris Machar.

43. Néanmoins, le M/APLS dans l'opposition a dû faire face à de sérieuses difficultés sur le plan militaire au cours de l'année écoulée. L'offensive menée par le Gouvernement dans l'État de l'Unité, une grave pénurie de ressources logistiques (deux faits détaillés ci-après) et l'absence de moyens aériens et anti-aériens ont contraint le M/APLS dans l'opposition à adopter une posture essentiellement défensive dans de nombreux secteurs. Tout comme les forces du Gouvernement, celles de l'opposition sont composées d'éléments disparates, issus des forces régulières de l'APLS et d'autres services de sécurité, associés à des groupes de jeunes des tribus, notamment « l'Armée blanche » regroupant principalement de jeunes Lou, Gawaar et Jikany de la tribu nuer, ainsi qu'à d'autres milices de défense locales³⁸. Les groupes de Gawaar et de Jikany de la tribu nuer ont vu croître leurs effectifs du fait d'activités de recrutement (parfois forcé).

44. De profonds différends politiques ont également divisé l'opposition, ce qui a conduit un groupe d'officiers supérieurs dirigé par le général Peter Gadet à se retirer des opérations militaires en cours. Les principaux griefs du groupe tenaient au fait que, dans l'accord de paix du mois d'août 2015, le partage du pouvoir instauré

³⁷ Entretien avec Olony à Pagak en novembre. Peter Gadet a également confirmé, lors d'un entretien avec le Groupe d'experts à Khartoum en octobre, qu'avant de quitter le M/APLS dans l'opposition, il recevait des ordres d'opération de Machar.

³⁸ En ce qui concerne la composition de l'Armée blanche, voir la publication de Brian Abeda, « Making sense of the White Army's return in South Sudan » Centre for Security Governance Paper n° 1 (Ontario, Canada, février 2015). Consultable à l'adresse suivante : www.ssrresourcecentre.org/wp-content/uploads/2015/02/CSG-Paper-1-Abeda-Feb-2015.pdf.

rétablissait le *statu quo ante*, les problèmes sous-jacents du MPLS n'étaient pas pris en compte et les dispositions prévoyant des poursuites contre les auteurs du massacre de civils nuer à Djouba en décembre 2013 étaient insuffisantes. Au cours de rencontres avec le Groupe d'experts à Pagak, dans l'État du Haut-Nil, les officiers supérieurs nuer du M/APLS dans l'opposition ont exprimé des opinions semblables au sujet de l'établissement de la responsabilité desdits auteurs, soulignant qu'ils étaient favorables à la paix mais que c'était surtout la pression exercée par la communauté internationale qui les avait poussés à signer l'accord.

45. Le passage de transfuges (essentiellement des forces Shilluk de l'APLS dans l'État du Haut-Nil) du Gouvernement à l'opposition entre avril et octobre 2015 a quelque peu atténué les conséquences du retrait de Peter Gadet et permis la prise temporaire de Malakal par l'opposition en mai. Cependant, celle-ci n'a pu mener aucune offensive soutenue durant l'année 2015 et, en décembre, elle ne contrôlait aucune zone urbaine majeure, situation qui a sans aucun doute contribué au fait que Machar ait signé l'accord de paix au mois d'août.

D. État de l'Unité

46. La tactique suivie par le Gouvernement, dans l'État de l'Unité, pour mener l'offensive (décrite en détails dans le rapport d'activité du Groupe d'experts) qu'il a lancée en avril 2015, peu après l'adoption de la résolution 2206 (2015), présente les caractéristiques de commandement et de contrôle exposées plus haut. Cette offensive faisait partie d'une stratégie globale visant à déloger l'opposition de zones stratégiques du pays, au moyen d'une attaque sur trois fronts. Les forces gouvernementales de Bor (État du Jongleï) ont avancé vers l'est pour prendre Akobo, la dernière grande ville encore contrôlée par le M/APLS dans l'opposition. Des troupes de Malakal (État du Haut-Nil) ont avancé vers l'est pour s'emparer de Pagak. Et des forces de Roubkona et Bentiu (État de l'Unité), avec le renfort de troupes de l'État des Lacs et de Bor, ont avancé vers le cœur nuer de l'Unité, au centre et au sud de l'État³⁹.

47. Sur la base de nombreux témoignages indépendants et directs, recueillis notamment au cours d'entretiens confidentiels avec plusieurs hauts responsables de l'APLS, le Groupe d'experts a conclu qu'une équipe de hauts responsables des services de sécurité, dont le chef d'État-major, Paul Malong, trois chefs d'État-major adjoints portant le grade de général d'armée, James Ajongo (chargé des opérations), Malual Ayom (chargé de l'administration) et Malek Ruben (chargé de la logistique), ainsi que le directeur général du Bureau de la sécurité intérieure, Akol Koor, avait commencé à planifier l'offensive en janvier 2015, puis supervisé son exécution à partir de la fin du mois d'avril, Paul Malong demeurant le responsable suprême du commandement⁴⁰.

³⁹ Entretiens menés par le Groupe d'experts avec les officiers généraux de l'APLS A et B à Djouba (août et octobre). Entretien mené en ligne par le Groupe d'experts avec M, chercheur international, en juillet.

⁴⁰ Rencontre officielle du Groupe d'experts avec une de ces personnes, dénommée HH, à Djouba (août); entretiens menés séparément avec deux officiers généraux et un officier supérieur de l'APLS détenant des informations de première main et basés au quartier général à Djouba (A, B, D) (août, septembre, novembre); entretien mené en ligne par le Groupe d'experts avec N,

48. Pour le front de l'État de l'Unité, le Gouvernement a suivi une stratégie reposant principalement sur la fusion de la SSLA, une milice à majorité bul nuer basée à Mayom (État de l'Unité), avec ce qui restait de la 4^e division de l'APLS, dont le quartier général se trouve à Roubkona (État de l'Unité). Cette division était commandée par le général de division de l'APLS, Thiab Gatluak Tai Tai, et la direction des opérations de l'offensive était en grande partie déléguée à d'anciens officiers de la SSLA, dirigés par le général de division Matthew Puljang⁴¹. Ce dernier a été aidé par des membres de l'administration locale, parmi lesquels plusieurs commissaires de comté [John Bol Mayak (Mayom), Gordon Koang Biel (Koch), Kor Gatmai Garang (Mayendit), Wai Yach Gatkouth (Ler)] et secondé par des troupes du Mouvement pour la justice et l'égalité du Darfour, qui a des bases dans l'État de l'Unité⁴². Un chef d'état-major adjoint de l'APLS a déclaré au Groupe d'experts que l'APLS considérait que l'ancienne SSLA était complètement intégrée dans ses structures de commandement, mais que, la guerre ayant accéléré le processus, ses membres n'avaient pas reçu la formation requise en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Pourtant, le quartier général de l'APLS a quand même déployé ces soldats pendant l'offensive, au lieu d'envoyer les soldats mieux formés qui se trouvaient dans d'autres secteurs, alors plus stables⁴³.

49. Au début de l'année 2015, le Gouvernement a entrepris d'armer des jeunes bul nuer afin de faciliter leur participation à l'offensive. La plupart d'entre eux pouvait déjà se procurer des fusils automatiques de type AK (disponibles à profusion dans l'État) mais avait essentiellement besoin de munitions pour poursuivre les opérations. Se fondant sur des preuves prépondérantes et des témoignages de militaires, le Groupe d'experts a établi que des munitions avaient été fournies à des groupes de jeunes par le quartier général de l'APLS, expressément aux fins de l'offensive, d'abord par l'intermédiaire du Gouverneur de l'État de l'Unité, Joseph Monytuil (d'origine bul nuer), et du commissaire du comté de Mayom, John Bol Mayak, puis par celui des commissaires des comtés de Koch et Ler, lorsque les Jagey Nuer ont attaqué le sud de l'État de l'Unité⁴⁴.

50. L'APLS a fourni à tous les officiers supérieurs opérationnels des appareils de téléphonie par satellite leur permettant de se coordonner avec son quartier général. Par ailleurs, trois sources indépendantes ont indiqué au Groupe d'experts que Joseph Monytuil, Matthew Puljang et Paul Malong s'étaient réunis au moins une

chercheur international sur le Soudan du Sud (juillet); entretien avec le représentant de la société civile dénommé K, à Nairobi (août).

⁴¹ Entretiens menés à Djouba avec FF, ancien fonctionnaire de l'administration locale de l'État de l'Unité (octobre), ainsi qu'avec E, officier général de l'APLS, et D, officier supérieur de l'APLS (novembre). Voir également le rapport de Human Rights Watch, « They burned it all: destruction of villages, killings and sexual violence in Unity State South Sudan », 22 juillet 2015. Consultable à l'adresse suivante : www.hrw.org/report/2015/07/22/they-burned-it-all/destruction-villages-killings-and-sexual-violence-unity-state.

⁴² Informations communiquées par le Groupe d'experts sur le Soudan et corroborées par des sources dans l'État de l'Unité. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a également pu constater par lui-même, à plusieurs reprises, la présence de membres du Mouvement pour la justice et l'égalité dans l'État de l'Unité.

⁴³ Rencontre officielle du Groupe d'experts avec HH, officier général de l'APLS (Djouba, août).

⁴⁴ Entretiens menés à Djouba : avec E, officier général de l'APLS commandant sur le terrain (novembre); B et D, respectivement officier général et officier supérieur de l'APLS (septembre); S, journaliste connaissant le secteur (novembre); un diplomate (novembre).

fois à Djouba pendant l'offensive⁴⁵. Celle-ci a non seulement donné lieu à des destructions et des attaques de civils, perpétrées de façon systématique, au déplacement d'une grande partie de la population et à d'innombrables violations des droits de l'homme, mais également au vol de milliers de têtes de bétail qui ont ensuite été amenées à Bentiu et Mayom⁴⁶.

51. Pour obtenir l'adhésion de la SSLA et des jeunes bul nuer, le Gouvernement a exploité les inimitiés intratribales et les divisions historiques entre Bul Nuer et autres tribus nuer de l'État de l'Unité, qui remontent à la coutume ancienne des razzias de bétail et aux griefs datant des conflits entre tribus nuer pendant la guerre civile soudanaise. À cet héritage se sont ajoutées la décision des dirigeants bul nuer de s'allier au Gouvernement et les atrocités commises de part et d'autre, qui en ont résulté avant même l'offensive. De nombreux témoins de l'offensive ainsi que des représentants d'organisations internationales travaillant dans l'État de l'Unité ont dénoncé le fait que le Gouvernement avait cautionné les razzias systématiques de bétail, à la fois pour inciter les attaquants et pour spolier l'opposition de ses ressources⁴⁷.

52. À la suite des ravages causés dans une grande partie du sud et du centre de l'État, de nombreux médias et organisations humanitaires, ainsi que la MINUSS, ont publié des rapports sur l'ampleur des violations des droits de l'homme qui y avaient été perpétrées⁴⁸. Le Groupe d'experts a décrit certaines de ces violations en détail dans son rapport d'activité. Le Gouvernement continue d'appliquer la même tactique pour les opérations en cours depuis la mi-décembre, les civils étant systématiquement pris pour cible et le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme constamment bafoués (voir la section VIII du présent rapport)⁴⁹.

⁴⁵ Entretien mené à Djouba avec A, officier général de l'APLS (novembre), et deux entretiens en ligne menés séparément avec M et N, chercheurs internationaux connaissant le secteur (juillet).

⁴⁶ Le Groupe d'experts a vu et photographié les campements pastoraux établis par les forces gouvernementales à Bentiu et Roubkona.

⁴⁷ Entretien mené à Djouba avec FF, ancien fonctionnaire de l'administration locale de l'État de l'Unité (octobre), et entretiens avec des agents de la MINUSS en poste dans l'État de l'Unité (novembre).

⁴⁸ Pour consulter des exemples, voir les publications suivantes : ONU, « Flash human rights report on the escalation of fighting in Greater Upper Nile: April/May 2015, 29 June 2015 » (à l'adresse : <http://unmiss.unmissions.org>); Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan, « The conflict in Unity State » (Genève, Small Arms Survey, 3 juillet 2015) (à l'adresse : www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures/south-sudan/conflict-of-2013-14/the-conflict-in-unity.html#c1690); Abu-Bakarr Jalloh, « South Sudan spokesman: army didn't commit atrocities », Deutsche Welle, 22 juillet 2015 (à l'adresse : www.dw.com/en/south-sudan-spokesman-army-didnt-commit-atrocities/a-18601282); Human Rights Watch, « They burned it all: destruction of villages, killings and sexual violence in Unity State South Sudan », juillet 2015 (à l'adresse : www.hrw.org/report/2015/07/22/they-burned-it-all/destruction-villages-killings-and-sexual-violence-unity-state).

⁴⁹ Le 2 décembre, des sources de l'APLS et de l'ONU ont informé le Groupe d'experts que Paul Malong avait remanié la hiérarchie de l'APLS dans l'État de l'Unité, remplaçant l'officier commandant la 4^e division par le général de division, Stephan Buoy, et instaurant une nouvelle chaîne de commandement, dans laquelle le général de division Puljang lui est directement subordonné. Dès de sa première mission au Soudan du Sud en juin, puis à plusieurs autres reprises, le Groupe d'experts a demandé, par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères et de son interlocuteur au Ministère de la défense, à rencontrer Malong et Puljang, mais n'a jamais reçu de réponse.

53. En août, le chef d'état-major adjoint de l'APLS chargé des opérations, James Ajongo, a déclaré au Groupe d'experts que l'APLS avait créé une commission chargée d'enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme dans l'État de l'Unité, mais que celle-ci ne pourrait commencer ses travaux en l'absence de représentants de la MINUSS. Interrogée en août sur l'enquête prévue par l'APLS, la Division des droits de l'homme de la MINUSS a informé le Groupe d'experts que la demande avait été renvoyée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Toutefois, la MINUSS n'envisageait pas de participer à une enquête conjointe en raison de ses doutes sur l'impartialité de la commission mise en place par l'APLS et la crédibilité d'une enquête menée alors même que l'offensive battait son plein. À la mi-décembre, le Groupe d'experts n'avait pas eu connaissance de nouveaux efforts de l'APLS en matière d'enquête sur ces allégations et aucun officier supérieur impliqué dans l'offensive n'avait fait l'objet de procédures disciplinaires.

54. L'offensive du Gouvernement et le manque de ressources du M/APLS dans l'opposition ont largement contribué à cantonner l'opposition dans une posture défensive dans l'État de l'Unité. Le Groupe d'experts n'a pas eu connaissance d'opérations offensives significatives de la part de l'opposition dans cet État depuis son rapport d'activité et la plupart des opérations de l'opposition dont il a été informé visaient à défendre des populations contre des attaques, reconquérir des territoires perdus ou récupérer du bétail volé. Ainsi, les forces du M/APLS dans l'opposition dans l'État se sont essentiellement réduites à des groupes de défense locale, utilisant les quelques forces organisées qui restaient dans l'État et la jeunesse locale armée⁵⁰.

E. État du Haut-Nil

55. Dans l'État du Haut-Nil, la guerre n'a pas été menée de la même façon : l'implication directe de groupes de jeunes dans des opérations d'envergure y a été plus rare. Avec ses ports sur le Nil, la ville de Malakal, les champs pétrolifères toujours en fonctionnement à Paloich, et les infrastructures connexes, l'État du Haut-Nil dispose de nombreux sites stratégiques sur le plan militaire. De ce fait, l'APLS y a déployé de nombreux soldats des 1^{re}, 6^e et 7^e divisions, et de la 2^e division à partir du milieu de l'année 2015, avec le renfort d'unités de combat du Service national de sécurité⁵¹. Le contrôle de nombreuses zones est assuré par ses officiers supérieurs. Elle a également conservé au moins un hélicoptère d'attaque Mi-24 à Paloich à proximité des champs pétrolifères. Le contrôle opérationnel des hélicoptères est effectué à partir du quartier général de Djouba⁵².

⁵⁰ Cette observation a été communiquée au Groupe d'experts par le personnel militaire de la MINUSS et corroborée par le Groupe d'experts lors de sa mission dans l'État de l'Unité en novembre. Le Groupe d'experts a également mené à Djouba un entretien avec un notable nuer (novembre) et un entretien avec S, un journaliste connaissant le secteur (novembre).

⁵¹ Le Groupe d'experts a également reçu de nombreuses reprises des informations selon lesquelles le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, groupe d'opposition soudanais ayant des bases dans l'État du Haut-Nil, était impliqué dans la lutte contre le M/APLS dans l'opposition, mais il n'a pas pu vérifier ces allégations de manière indépendante.

⁵² Images satellite de l'aéroport de Paloich obtenues par le Groupe d'experts les 31 octobre et les 2, 9 et 14 novembre; entretiens menés à Djouba avec E, officier général de l'APLS commandant

56. Dans l'État du Haut-Nil, le Gouvernement a employé des milices auxquelles il avait fourni des armes, notamment les Shilluk Agwelek (jusqu'à la défection du général de division Johnson Olony en avril 2015)⁵³, les forces de défense de Maban et les milices dinka padang des comtés d'Akoka, de Melut et de Renk⁵⁴. Le Groupe d'experts a établi, sur la base de multiples sources indépendantes de première main, que la fourniture d'armes à ces groupes échappait en grande partie aux systèmes d'approvisionnement et de comptabilité de l'APLS. Les milices dinka padang en particulier auraient reçu des armes de petit calibre et des munitions directement du Bureau de la sécurité intérieure, dirigé par Akol Koor, l'autorisation d'acheter et de virer les fonds ayant été délivrée par le Ministre du pétrole et des mines, Stephen Dieu Dau, de l'ethnie des Dinka Padang, par le biais de la Nile Petroleum Corporation⁵⁵.

57. Depuis le rapport d'activité du Groupe d'experts, le Gouvernement a lancé plusieurs attaques contre les villages de la rive ouest du Haut-Nil, dont la population est majoritairement Shilluk. Au cours de l'année 2015, le Gouvernement a attaqué maintes fois des positions Shilluk avec des hélicoptères Mi-24 et conquis des territoires sur la rive ouest, aux environs de Malakal⁵⁶. Ces attaques ont causé des destructions importantes, comme le montrent les images satellite de certains sites (voir l'annexe II). La défection du général de division Shilluk Yohanis Okech, passé du camp du Gouvernement au M/APLS dans l'opposition à la fin du mois d'octobre (occasionnant le blocage d'une barge de la MINUSS et la séquestration de membres

sur le terrain (novembre) et A, officier général de l'APLS (septembre) et à Malakal avec l'officier commandant la 2^e division par intérim (septembre).

⁵³ À Akoka, des différends liés à des questions territoriales ont opposé des Padang bien armés aux Shilluk, causant la mort du général de division James Bwogo Olew, adjoint d'Olony, en avril. Les luttes de pouvoir qui agitaient l'état-major de l'APLS ont ensuite empêché de gérer correctement la situation, ce qui a eu pour conséquence la défection d'Olony, une perte de biens considérable pour l'APLS (une trentaine de chars, notamment) et la reprise des combats à Malakal. Depuis la défection d'Olony, le Gouvernement a conforté les Dinka Padang et satisfait un grand nombre de leurs revendications, notamment les suivantes : l'annexion de territoires traditionnellement Shilluk à des territoires où prédominent les Dinka dans le cadre du redécoupage du pays en 28 États décidé par Kiir; la nomination d'un gouverneur padang, Chuol Tong; le remplacement en décembre 2015 de Stephen Buoy, officier nuer commandant la 1^e division à Renk, par un général dinka, David Manyok Barac, à la suite d'un désaccord au sujet des milices dinka opérant à Renk.

⁵⁴ Voir l'article « The conflict in Upper Nile State », Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan (Genève, Small Arms Survey, avril 2015), consultable à l'adresse suivante : www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures/south-sudan/conflict-of-2013-14/the-conflict-in-upper-nile.html. Entretiens tenus par le Groupe d'experts à Pagak avec Johnson Olony (novembre), à Nairobi avec T, chef militaire Shilluk (septembre), et à Malakal avec O, expert international (novembre), avec un membre local du personnel de la MINUSS (novembre) et avec un notable nuer (novembre).

⁵⁵ Entretiens menés à Djouba avec E, officier général de l'APLS commandant sur le terrain (novembre 2015), en Europe avec U, ancien employé du Ministère du pétrole (septembre 2015), à Djouba avec W, employé de Dar Petroleum Operating Company (novembre), à Nairobi avec K, représentant de la société civile (septembre 2015), à Malakal avec O, expert international (novembre 2015), et par Internet avec M, expert international du Soudan du Sud (décembre). Koor est également membre du conseil d'administration de la société Nile Petroleum Corporation.

⁵⁶ Entretien mené à Malakal avec l'officier commandant la 2^e division par intérim (septembre), qui a déclaré que l'APLS avait traversé le Nil sur les instructions de l'état-major afin de permettre aux avions d'atterrir en toute sécurité à l'aéroport de Malakal, et que cette traversée avait été effectuée avec l'aide de Mi-24 contrôlés par le quartier général.

de la Mission) s'explique notamment par le fait qu'il désapprouvait les attaques des hélicoptères du Gouvernement contre des villages Shilluk⁵⁷.

58. Dans l'État du Haut-Nil, un certain nombre de personnes ont dit au Groupe d'experts que l'accalmie actuelle était précaire et que des violences à grande échelle pouvaient éclater à tout moment en raison des différends intercommunautaires ou des tensions au sein de l'APLS⁵⁸.

F. Équatoria central et Équatoria occidentale

59. Les États de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidentale, peu touchés par le conflit (à l'exception de Djouba) pendant les 14 premiers mois, ont vu les combats s'intensifier considérablement au cours de la deuxième moitié de 2015, en raison des tensions entre les habitants de l'Équatoria et les éleveurs dinka. Le Directeur de l'administration du comté de Moundri-Ouest a été tué le 22 mai sous les yeux du Commissaire du comté, alors qu'ils enquêtaient sur le meurtre de deux soldats de l'APLS. Des éleveurs de bétail, auxquels des hommes politiques et des officiers de l'APLS, dont la plupart étaient originaires des États des Lacs et de Ouaraab, avaient fourni des armes, ont affronté les forces de sécurité locales, ce qui a donné lieu à des représailles et à une escalade de la violence dont les médias se sont largement fait l'écho⁵⁹.

60. La défense des États de l'Équatoria est assurée de longue date par des groupes armés. Ainsi, en Équatoria occidentale, une force armée de défense locale, les Arrow Boys, assure la protection de la population contre les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur avec l'approbation tacite du Gouvernement. Sur fond d'escalade du conflit entre les habitants de l'Équatoria, les éleveurs dinka et l'APLS, quelques groupes d'Arrow Boys ont intensifié leur action et mené des attaques contre les forces gouvernementales le 29 mai à Yambio. Le Gouvernement a alors déployé des troupes supplémentaires dans la région, notamment le commando spécialisé, envoyé de Djouba en juin⁶⁰. Au cours des derniers mois, le

⁵⁷ C'est ce qu'a déclaré Yohanis Okech au personnel de la MINUSS et au Groupe d'experts lors d'un entretien, peu après sa défection. Il a également expliqué celle-ci par son mécontentement face à la création de 28 États et du groupe « Nouvelles forces faction Tigre ».

⁵⁸ Lors d'une réunion avec le Groupe d'experts tenue en novembre 2015, Olony a notamment menacé de reprendre toute la rive ouest du Nil si l'APLS ne se retirait pas. Entretiens menés par le Groupe d'experts à Malakal avec le personnel local et international de la MINUSS et des déplacés (octobre et novembre), et avec O, expert international (novembre).

⁵⁹ Voir l'article « South Sudan army accused of killing top Western Equatoria official » (23 mai 2015) du Sudan Tribune, consultable à l'adresse suivante : www.sudantribune.com/spip.php?article55076. Entretien mené à Djouba avec un groupe de militants de la société civile de l'Équatoria (novembre), entretiens menés séparément à Djouba avec P et Q, deux anciens hommes politiques (septembre et octobre), entretiens menés à Djouba avec B, officier général de l'APLS (octobre) et avec des représentants de la MINUSS (octobre), et entretiens menés séparément à Nairobi avec K et V, deux représentants de la société civile (juillet et novembre).

⁶⁰ Voir le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires faisant suite à une rapide évaluation initiale des besoins des comtés de Maridi et Ibba (Équatoria occidentale), couvrant la période du 2 au 5 juillet 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://reliefweb.int/report/south-sudan/irna-report-maridi-and-ibba-counties-western-equatoria-state-2nd-5th-july-2015>.

Gouvernement aurait eu à pâtir de défections dans les rangs de l'APLS, et de nouveaux groupes ont annoncé qu'ils rejoignaient l'opposition armée⁶¹.

61. Les médias ayant annoncé que le Gouvernement, notamment l'APLS, ripostait vigoureusement contre les rebelles, de nombreux habitants de l'Équatoria ont été amenés à penser que le conflit s'envenimait⁶², et le mécontentement contre l'ostracisme politique et le tour de plus en plus tribal pris par le conflit s'est amplifié. En août, le limogeage et la mise en détention provisoire du Gouverneur de l'Équatoria occidentale, Joseph Bangasi Bakosoro, n'ont fait que renforcer cette impression.

62. Des combats ont éclaté en septembre et octobre dans les comtés de Maridi, Moundri-Ouest et Moundri-Est (Équatoria occidentale), où les groupes armés se sont multipliés, certains se réclamant de l'opposition⁶³. Les opérations gouvernementales se sont également intensifiées au cours des derniers mois, notamment avec l'utilisation d'hélicoptères. L'APLS persiste à refuser à l'Organisation des Nations Unies et au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD l'accès aux secteurs de l'État les plus touchés par le conflit et a menacé d'abattre tout appareil empruntant l'espace aérien à l'insu du Gouvernement⁶⁴. Le M/APLS dans l'opposition a déclaré que deux importants chefs militaires antigouvernementaux avaient été tués en décembre près de Moundri, mais le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de vérifier l'information de façon indépendante⁶⁵.

63. Si les revendications de la plupart des groupes armés de l'Équatoria sont principalement locales et concernent des questions relatives à la marginalisation politique et tribale, aux terres et aux conflits entre éleveurs et cultivateurs, certains de ces groupes (le Mouvement révolutionnaire pour le salut de la nation, dirigé par Wesley Waluba, ainsi qu'une faction des Arrow Boys dirigée par l'ancien Ministre de l'information de l'Équatoria occidentale, Charles Kisanga) commencent à s'associer au M/APLS dans l'opposition⁶⁶. Après avoir tenté sans succès de fonder

⁶¹ Voir la conférence de presse intitulée « Revolutionary Movement for National Salvation (REMNASAS) – New rebel group formed in South Sudan » (28 janvier 2015) sur South Sudan Nation.com, consultable à l'adresse suivante : <http://www.southsudannation.com/revolutionary-movement-for-national-salvation-remnasa-new-rebel-group-formed-in-south-sudan/> et l'article « Former Western Equatoria State's minister joins rebellion, vows to topple 'Kiir's tribal regime » (24 novembre 2015), South Sudan News Agency, consultable à l'adresse suivante : <http://www.southsudannewsagency.com/news/top-stories/former-western-equatoria-states-minister-joins-rebellion>

⁶² Voir l'article « SPLA chief of staff, Malong, orders shoot to kill in Yambio », South Sudan Nation.com, 1^{er} juillet 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://www.southsudannation.com/spla-chief-of-staff-malong-orders-shoot-to-kill-in-yambio/>

⁶³ Voir l'article « Former Western Equatoria State's minister joins rebellion, vows to topple 'Kiir's Tribal Regime », consultable à l'adresse suivante : <http://www.southsudannewsagency.com/news/top-stories/former-western-equatoria-states-minister-joins-rebellion>.

⁶⁴ Voir l'article de James Butty, « South Sudan military ordered to shoot down planes », Voice of America, 14 décembre 2015, consultable à l'adresse suivante : www.voanews.com/content/south-sudan-military-ordered-to-shoot-down-planes/3101785.html.

⁶⁵ Voir l'article « SPLA-IO two top commanders killed by government forces in Mundri air raids » (27 novembre 2015), Sudan Tribune, consultable à l'adresse suivante : <http://www.sudantribune.com/spip.php?article57189>.

⁶⁶ Par exemple, deux groupes armés, le Mouvement révolutionnaire pour le salut de la nation et le Front patriotique populaire du Soudan du Sud, ont annoncé au cours des derniers mois leur affiliation à l'opposition. Voir les articles « South Sudan's rebel Revolutionary Movement for National Salvation merges with SPLM-IO », *Sudan Tribune*, 28 octobre 2015, consultable à

son propre mouvement dans l'Équatoria, Martin Kenji dirige aujourd'hui les opérations militaires de l'opposition dans l'ensemble de l'Équatoria ; il a assisté à la conférence qui a rassemblé des figures emblématiques en novembre à Pagak, dans l'État du Haut-Nil, à l'initiative de Machar⁶⁷.

64. En novembre et décembre, l'APLS a signé deux « accords de paix » avec plusieurs communautés de Moundri (Équatoria occidentale) et Wonduraba (Équatoria central), ce qui démontre le rôle ouvertement politique – et non exclusivement militaire – qu'elle joue dans la région.

IV. Acquisition d'armes

65. Conformément à son mandat découlant de l'alinéa c) du paragraphe 18 de la résolution 2206 (2015)⁶⁸, le Groupe d'experts a enquêté sur les flux d'armes et de munitions ainsi que sur l'usage qui en était fait au Soudan du Sud. Ainsi qu'il l'a indiqué dans son rapport d'activité, en l'absence d'embargo sur les armes, l'acquisition d'armes ou de matériel militaire ne contrevient pas aux dispositions de la résolution. Du reste, il insiste sur ce point dans toute sa correspondance officielle avec les États Membres et les entités visées par l'enquête.

66. Les deux parties continuent de chercher à armer leurs troupes, même après la signature de l'accord de paix en août et malgré d'importantes difficultés économiques. L'arrivée ininterrompue d'armes a eu pour la population civile et la situation générale du pays en matière de sécurité des conséquences désastreuses décrites dans d'autres sections du présent rapport ainsi que dans le rapport d'activité du Groupe d'experts. Les faits énoncés ci-dessous concernant l'acquisition et la distribution des armes viennent corroborer les affirmations de la section III concernant les responsabilités.

A. Acquisition d'armes par le Gouvernement

67. La stratégie gouvernementale, telle qu'énoncée à la section III, requiert de grandes quantités d'armes, principalement légères et de petit calibre, ainsi que de munitions, destinées à être distribuées localement. Cette pratique est si largement répandue que les dirigeants de l'Équatoria se sont plaints auprès du Groupe d'experts d'être désavantagés sur le plan du matériel dans leur combat contre les éleveurs dinka en raison du faible nombre d'officiers supérieurs de l'APLS qui sont originaires de l'Équatoria⁶⁹.

l'adresse suivante : www.sudantribune.com/spip.php?article56873 et « Former Western Equatoria State's minister joins rebellion, vows to topple Kiir's tribal regime », South Sudan News Agency, 24 novembre 2015, consultable à l'adresse suivante : www.southsudannewsagency.com/news/top-stories/former-western-equatoria-states-minister-joins-rebellion.

⁶⁷ Observation directe du Groupe d'experts lors de sa visite à Pagak en novembre 2015.

⁶⁸ Le Groupe d'experts a été chargé de rassembler, d'examiner et d'analyser des renseignements concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la prestation d'assistance militaire ou autre, y compris par le biais de réseaux de trafic, à des individus ou entités qui sapent les processus politiques visant à parvenir à un accord de paix définitif ou qui ont des agissements contraires au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

⁶⁹ Entretiens menés à Djouba avec P et Q, deux anciens hommes politiques (octobre et novembre)

68. Avant la guerre, le Gouvernement méconnaissait le nombre d'armes qu'il avait en sa possession parce que celles-ci n'étaient pas correctement enregistrées et que les vols et détournements étaient fréquents⁷⁰. La guerre a considérablement aggravé la situation, au point que le Gouvernement ne sait pas combien d'hommes il rémunère ou commande véritablement, ni combien d'armes il possède⁷¹. De ce fait, la politique d'approvisionnement en armes légères repose sur la croyance selon laquelle il est toujours préférable d'en avoir davantage. En outre, les hauts fonctionnaires et officiers supérieurs ont intérêt à armer leur communauté d'origine afin de lui permettre de voler davantage de bétail et d'avoir le dessus en cas de conflit territorial, car cela sert leurs objectifs politiques et renforce leur stature. Ces pratiques se sont avérées particulièrement préjudiciables dans les État de Ouarab et des Lacs, sous domination dinka, où elles ont donné lieu à des combats de grande envergure entre clans dinka.

69. Les achats du Gouvernement se portent essentiellement sur du matériel relativement simple, souvent de l'armement ancien conçu et généralement fabriqué dans les anciens États du Traité de Varsovie, ou des copies⁷². Ces armes peuvent être utilisées par les nouvelles recrues et ne nécessitent pas une formation poussée. Dans son rapport de 2014 sur ses exportations d'armement, l'Ukraine a indiqué que 830 fusils mitrailleurs et 62 mitrailleuses lourdes avaient été exportés vers le Soudan du Sud⁷³. Le matériel acheté à la China North Industries Corporation (Norinco), mentionné dans le rapport d'activité du Groupe d'experts, constitue un autre exemple.

70. La guerre a nettement réduit le nombre d'individus et d'institutions impliqués dans la prise de décisions concernant les achats d'armes et de munitions. À l'issue d'une étude approfondie des documents et d'entretiens avec de multiples témoins directs et indépendants, le Groupe d'experts a établi que les principaux décideurs en matière d'achat d'armes sont : Kiir, le Ministre de la défense et des anciens combattants, Kuol Manyang, le chef de l'état-major principal de l'APLS, Paul Malong, le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure, Akol Koor, le Ministre du pétrole et des mines, Stephen Dieu Dau et, dans une moindre mesure, le Ministre des finances et de la planification économique, David Deng Athorbei, et le Ministre de la sécurité nationale, Obuto Mamur. Ces personnes représentent également les quelques institutions de l'État qui ont encore accès aux devises fortes obtenues grâce à la vente de pétrole. Compte tenu des sommes relativement élevées et du nombre extrêmement limité de personnes impliquées, ainsi que de l'absence complète de contrôle des dépenses engagées pour la défense, le risque de corruption est élevé⁷⁴.

⁷⁰ Voir l'article de Benjamin King, « Excess Arms in South Sudan: security forces and surplus management », Small Arms Survey, note d'information n° 6 (Genève, avril 2014), consultable à l'adresse suivante : www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/G-Issue-briefs/SAS-IB6-Excess-Arms-in-South-Sudan.pdf.

⁷¹ Entretiens menés à Djouba avec A et B, officiers généraux de l'APLS (août, septembre et novembre), avec un haut responsable du Gouvernement (juin), et avec P, un ancien homme politique (septembre).

⁷² Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts.

⁷³ Voir www.dsecu.gov.ua/control/uk/publish/article?jsessionid=39801E0E982121585786A851C4A4D434?art_id=48545&cat_id=48544.

⁷⁴ Documents obtenus par le Groupe d'experts et entretiens menés à Djouba avec A et B, officiers généraux de l'APLS, avec D, officier supérieur de l'APLS, et avec G et I, fonctionnaires du

71. Les pratiques de contournement des mécanismes de transparence des achats d'armes existaient avant la guerre. En 2013, Akol Koor est passé outre Oyay Deng Ajak, qui était alors Ministre de la sécurité nationale, et a demandé directement à la présidence de faciliter l'achat des fusils d'assaut israéliens ACE mentionnés dans le rapport d'activité du Groupe d'experts⁷⁵. Le palais présidentiel a procuré ces fusils à des membres de la milice Mathiang Anyoor qui attaquaient des Nuer à Djouba en décembre 2013⁷⁶. Ces pratiques ont pris de l'ampleur avec la guerre, si bien que les services de l'APLS chargés des achats, de l'approvisionnement ou encore de la formation et les mécanismes d'audit internes sont régulièrement contournés, ou ne sont informés des achats qu'après coup⁷⁷.

72. Cette situation, à laquelle s'ajoute la limitation du choix due à l'embargo sur les armes imposé par l'Union européenne et au refus de certains États Membres d'exporter des armes vers un pays en guerre, a pour effet de réduire les possibilités d'achat de matériel adapté aux conditions de combat ou aux objectifs visés : le matériel n'est parfois pas assez robuste (comme par exemple les véhicules blindés de transport de troupes), a un blindage insuffisant (notamment les véhicules amphibies évoqués dans le rapport d'activité du Groupe d'experts) ou est incompatible avec les tactiques de combat ou le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

73. On peut citer comme exemple l'emploi de plus en plus fréquent de fusils automatiques qui tirent des cartouches 5,56 x 45 mm OTAN, plus courtes, tels que les fusils CQ chinois et les Micro Galil israéliens : ces armes posent un problème logistique puisque les unités doivent être approvisionnées en munitions de calibre autre que le 7,62 mm standard sur le champ de bataille⁷⁸. Cependant, le Groupe d'experts a observé que les fusils de ce calibre sont beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient avant le conflit, notamment dans l'État du Haut-Nil⁷⁹. Il a également

Ministère de la défense et des anciens combattants (septembre, octobre, et novembre), complétés par des entretiens avec des représentants de la société civile sud-soudanaise à Djouba (août et novembre), Malakal (octobre et novembre) et Nairobi (octobre), avec le M/APLS dans l'opposition à Pagak (novembre) et à Kampala avec C, représentant du Gouvernement (novembre).

⁷⁵ Certificat d'utilisateur final vu par le Groupe d'experts et entretien mené à Nairobi avec AA et BB, anciens hauts fonctionnaires sud-soudanais (novembre).

⁷⁶ Entretien du Groupe d'experts à Khartoum avec H, ancien membre du Service national de sécurité impliqué dans les faits (août), ainsi qu'à Djouba avec deux témoins oculaires sud-soudanais (septembre et octobre). Pour une description des faits et du rôle joué par la milice Mathiang Anyoor, voir le rapport final de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud.

⁷⁷ Entretiens menés à Djouba avec A et B, officiers généraux de l'APLS, et avec D, officier supérieur de l'APLS (septembre et novembre).

⁷⁸ Les fusils CQ étaient utilisés avant décembre 2013, mais seulement par diverses milices et non par les forces de sécurité du Gouvernement. Voir l'article d'Émile LeBrun, éd., *Pendulum swings: the rise and fall of insurgent militias in South Sudan*, Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan, note d'information n° 22 (Genève, Small Arms Survey, novembre 2013), consultable à l'adresse suivante : www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/issue-briefs/HSBA-IB22-Pendulum-Swings.pdf.

⁷⁹ Pour avoir une idée globale de la question, voir l'article de Jonah Leff et Émile LeBrun, « Following the Thread: Arms and Ammunition Tracing in Sudan and South Sudan », Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan, document de travail n° 32 (Genève, Small Arms Survey, Graduate Institute of International and Development Studies, 2014),

inspecté le matériel auxiliaire particulièrement varié qu'utilisent les services de sécurité, notamment divers modèles de lance-grenades (lanceurs amovibles, lanceurs automatiques multitubes et même fusils antiémeutes).

74. Contrastant avec les multiples forces combattantes improvisées qu'il a pu utiliser, le Gouvernement s'est donné les moyens de frapper des cibles considérées comme stratégiques avec des unités mieux entraînées et équipées – essentiellement le Service national de sécurité, la division de commandos et la 1^{re} division basée à Renk – bien que, comme indiqué à la section IV, il décide parfois délibérément de ne pas y recourir. Les hélicoptères d'attaque Mi-24 mentionnés dans le rapport d'activité du Groupe d'experts sont d'une importance capitale pour le Gouvernement, car ils lui donnent un avantage opérationnel considérable, notamment pour défendre Djouba et les principales installations pétrolières de Paloich (État du Haut-Nil).

75. À la mi-décembre, le Gouvernement disposait d'au moins trois hélicoptères Mi-24 opérationnels et attendait la livraison d'un appareil supplémentaire, qui ne se ferait qu'une fois le paiement effectué. Ces hélicoptères ont été fournis par une société privée ukrainienne, Motor Sich, pour un montant de 42,8 millions de dollars américains⁸⁰. Le Groupe d'experts a consulté différents experts en aéronautique, selon lesquels cette somme est surévaluée pour ce type d'appareil, quand bien même le contrat inclurait les frais et opérations de maintenance. Le versement de 21 millions de dollars correspondant à la première des deux tranches prévues a été effectué par le Ministère du pétrole et des mines⁸¹, en violation flagrante des procédures gouvernementales en vigueur pour de telles transactions, qui relèvent en principe du Ministère des finances et de la planification économique. Le Ministre de la défense et des anciens combattants a ensuite, le 15 décembre, demandé au Ministre des finances et de la planification économique de procéder au deuxième versement, ce qui pourrait indiquer soit que la procédure a changé, soit que le Ministère du pétrole et des mines est à court de devises fortes⁸². Les autorités ukrainiennes ont également indiqué au Groupe d'experts qu'elles avaient octroyé le 19 mars à Promoboronexport, leur administration chargée des exportations, une licence pour l'exportation d'hélicoptères Mi-24 vers le Soudan du Sud, sans préciser le nombre d'appareils en question ni la date de leur livraison.

consultable à l'adresse suivante : www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP32-Arms-Tracing.pdf.

⁸⁰ Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts et lettre officielle de l'Ukraine au Groupe d'experts. Motor Sich a obtenu sa licence d'exportation le 18 septembre 2014.

⁸¹ Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pas été en mesure de trouver la date exacte à laquelle le premier versement a été effectué.

⁸² Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts.

Figure II
**Équipe assurant la maintenance d'hélicoptères d'attaque Mi-24
à l'aéroport militaire Djouba**



Source : Groupe d'experts.

76. Il est possible que les contrats de vente des hélicoptères comprennent des frais d'entretien, de maintenance et peut-être de fonctionnement. Le Groupe d'experts a observé à maintes reprises des opérations de maintenance effectuées sur les hélicoptères à Djouba (voir fig. II). Le 26 novembre, il a constaté la présence d'au moins 10 hommes de race blanche et 3 Africains après la fin d'une opération dans l'État de l'Équatoria occidentale. Certains portaient des treillis militaires, d'autres des vêtements civils dont un, au moins, portait l'inscription Motor Sich.

77. Le Groupe d'experts a obtenu des preuves indiquant qu'à la mi-septembre, le Ministère de la défense et des anciens combattants avait demandé au Ministère des finances et de la planification économique d'effectuer le dernier versement d'un montant total de 35,7 millions de dollars pour l'achat de quatre hélicoptères d'attaque supplémentaires, à la société Bosasy Logistics basée à Kampala⁸³. Celle-ci est enregistrée en Ouganda en tant qu'entreprise spécialisée dans la vente de matériel de sécurité. Ses directeurs travaillent en collaboration étroite avec les services de sécurité ougandais⁸⁴.

⁸³ Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts. Informations relatives à la société Bosasy Logistics obtenues par le Groupe d'experts.

⁸⁴ Entretiens menés à Kampala avec Y, analyste de la défense, et X, journaliste (octobre), à Djouba avec un Ougandais (novembre) et à Kampala avec C, représentant du Gouvernement sud-soudanais (novembre). Les autorités ukrainiennes ont signalé au Groupe d'experts que Motor Sich avait également obtenu une licence pour l'exportation d'hélicoptères vers l'Ouganda en octobre 2014, et les sources du Groupe d'experts à Kampala ont déclaré, au mois de novembre, ne pas avoir connaissance de la présence de nouveaux hélicoptères Mi-24 dans la flotte de l'armée de l'air ougandaise. Toutefois, le Groupe d'experts ne peut affirmer avec certitude que Bosasy Logistics vend au Soudan du Sud des hélicoptères fabriqués par Motor Sich.

Figure III

**Avion de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
Diamond 42 stationné sur la base militaire aérienne de Djouba**



Source : Groupe d'experts.

78. À partir du début juillet, le Groupe d'experts a observé, sur la base militaire aérienne de Djouba (fig. III), la présence d'un avion de renseignement, de surveillance et de reconnaissance Diamond 42 produit en Autriche, qui offre aux hélicoptères Mi-24 et aux forces terrestres un moyen de localisation des objectifs et de reconnaissance aérienne intégrée de pointe. L'avantage stratégique du Gouvernement sur l'opposition et les forces de défense locales s'en trouve encore renforcé.

79. Le Gouvernement a fait appel à la société Norwegian Development General Trading, basée à Doubaï (Émirats arabes unis), pour la construction de deux hangars à hélicoptères dont le coût total s'élève à 16,4 millions de dollars. Les travaux étaient encore en cours en décembre et le Ministère de la défense et des anciens combattants avait demandé au Ministère des finances et de la planification économique de régler le montant dû⁸⁵.

80. À Kampala comme à Djouba, plusieurs sources indépendantes ont dit au Groupe d'experts qu'il existait un accord tacite selon lequel l'Ouganda servait d'intermédiaire pour la fourniture d'armes et de munitions au Gouvernement sud-soudanais⁸⁶. Selon ces sources, l'Ouganda procure des armes et des munitions au Soudan du Sud soit en prélevant sur ses propres stocks, soit en achetant des armes

⁸⁵ Documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts.

⁸⁶ Entretiens confidentiels menés par le Groupe d'experts à Djouba avec A, officier général de l'APLS, et I, fonctionnaire du Ministère de la défense et des anciens combattants (octobre et novembre), à Kampala avec C, représentant du Gouvernement sud-soudanais (novembre), et à Nairobi avec K, représentant de la société civile, et AA, ancien homme politique (août).

qu'il transfère ensuite au Soudan du Sud sans nécessairement informer le vendeur d'origine ou lui demander son consentement. L'achat des hélicoptères d'attaque à Bosasy Logistics s'inscrivait dans le cadre d'un accord de ce type.

81. Le Groupe d'experts a en outre identifié, dans l'État du Haut-Nil, des fusils d'assaut israéliens Micro Galil, qui avaient été vendus par le fabricant au Ministère de la défense ougandais en 2007. Il a vérifié, grâce à de nombreuses sources indépendantes, que ces armes avaient été transférées au Service national de sécurité en 2014, après l'éclatement du conflit⁸⁷. Selon le Gouvernement israélien, l'Ouganda n'a pas demandé l'autorisation d'effectuer ce transfert. Les fusils d'assaut Galil de type Micro et IWI ACE sont très répandus au Soudan du Sud, particulièrement dans l'État du Haut-Nil où on les connaît sous le nom de « Galaxies »⁸⁸.

82. Dans une lettre datée du 16 novembre, le Groupe d'experts a demandé à l'Ouganda des informations sur ces ventes et transferts d'armes mais n'a obtenu aucune réponse à ce jour.

83. Plusieurs sources indépendantes indiquent que le Gouvernement du Soudan du Sud a beaucoup de mal à financer l'achat de matériel militaire et les services connexes, notamment depuis le second semestre 2015. Parallèlement, le Groupe d'experts a obtenu des documents, les plus anciens datant de la mi-septembre 2015, qui montraient que le Ministère de la défense et des anciens combattants avait demandé instamment au Ministère des finances et de la planification économique d'effectuer le paiement d'au moins deux (probablement trois) contrats prévoyant l'achat de matériel militaire et de matériel connexe, pour un montant total d'environ 50 millions de dollars, alors même qu'avait été signé l'accord de paix d'août et que le Gouvernement se disait incapable de financer la mise en œuvre de cet accord⁸⁹.

84. Face à la crise économique et au peu de devises fortes disponibles, le Gouvernement a cherché d'autres moyens de paiement pour ses achats d'armes, tels que la prévente de pétrole. Pas plus tard qu'en novembre, le Groupe d'experts a communiqué avec deux courtiers en armes qui avaient été contactés par des tiers prétendant agir au nom du Gouvernement et proposant de payer des armes avec du pétrole brut du Soudan du Sud.

⁸⁷ Entretiens confidentiels menés à Kampala avec C, représentant du Gouvernement (novembre), à Djouba avec E, officier général de l'APLS commandant sur le terrain (novembre), et I, fonctionnaire du Ministère de la défense et des anciens combattants (novembre), et à Nairobi avec K, représentant de la société civile (octobre). Le Groupe d'experts a demandé à ces sources de nommer les armes en question, en leur présentant des images des nombreuses armes présentes au Soudan du Sud.

⁸⁸ Entretiens menés par le Groupe d'experts à Malakal avec des représentants du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD (octobre) et de la MINUSS (octobre), et entretiens confidentiels menés à Djouba avec I, fonctionnaire du Ministère de la défense (novembre) et U, ancien fonctionnaire du Ministère du pétrole et des mines (septembre), et à Pagak avec des responsables militaires du M/APLS dans l'opposition (novembre).

⁸⁹ Documents confidentiels concernant deux cas différents, prouvant que des individus ou entreprises n'avaient pas été payés; entretien mené à Kampala avec Y, spécialiste de la sécurité (novembre); entretien par Internet avec un expert international des armes et de l'aviation (novembre) et échange de courriels avec un propriétaire d'entreprise basé aux Émirats arabes unis (décembre). Voir l'article « South Sudan appeals for funds to implement peace agreement » du Sudan Tribune (5 novembre 2015), consultable à l'adresse suivante : www.sudantribune.com/spip.php?article56958.

85. En dehors des transactions entre États, le Gouvernement a eu recours à de nombreuses compagnies privées pour répondre à ses besoins en matière de défense et de logistique militaire. Il fait appel à des compagnies privées pour transporter par avion les armes, les munitions, les soldats, le carburant et le ravitaillement de Djouba à la ligne de front. Lors de l'offensive menée dans l'État de l'Unité, un Antonov 72-100 immatriculé en Arménie sous le numéro EK-72928 a transporté à plusieurs reprises, en novembre 2014 et avril et mai 2015, des armes non chargées et des munitions qui ont été déchargées à Roubkona⁹⁰. Officiellement, l'appareil est exploité par la compagnie Reliable Unique Services Aviation⁹¹, basée à Doubaï, mais il porte l'emblème de Golden Wings South Sudan, compagnie possédée par Obac William Olawo⁹². Homme d'affaires Shilluk proche de Kiir, il est également propriétaire de Crown Automobiles, qui a importé 173 véhicules blindés de transport de troupes de type Cougar et Typhoon destinés à l'APLS et continue d'en assurer l'entretien. Ces véhicules ont été achetés en 2014 au groupe Streit, qui a son siège aux Émirats arabes unis⁹³.

86. Le Gouvernement utilise également d'autres appareils immatriculés en Arménie et au Tadjikistan, exploités par plusieurs compagnies pour le transport de matériel logistique lors de ses opérations dans les États du Haut-Nil et de l'Unité. Parmi ces compagnies figure Skiva Air, enregistrée en Arménie, qui exploite un Antonov-26B immatriculé EK-26310⁹⁴. Des témoins ont assisté, à plusieurs reprises, au déchargement de munitions transportées à bord de cet avion à Roubkona en avril et au ravitaillement par ce même appareil des forces de l'APLS qui menaient des opérations dans l'État de l'Unité.

87. En août, le Gouvernement a acheté à un homme d'affaires du Soudan un Iliouchine-76 qui sert à transporter des soldats, des munitions et du matériel à destination de Paloich et Malakal (État du Haut-Nil)⁹⁵. L'avion, dont la dernière immatriculation était ST-ALF, n'en porte actuellement aucune⁹⁶.

B. Opposition

88. L'opposition n'a eu de cesse d'essayer d'acheter des armes auprès de divers fournisseurs, n'obtenant que des résultats relativement limités du fait de ses liquidités insuffisantes, du faible nombre de vendeurs potentiels (le groupe étant considéré comme une force rebelle) et de contraintes logistiques. En décembre

⁹⁰ Source confidentielle et constatations du Groupe d'experts à Roubkona (avril et juin).

⁹¹ Échanges entre le Groupe d'experts et le Gouvernement arménien. En novembre 2014, cet avion a été utilisé par Air Armenia CJSC et volait sans l'emblème de Golden Wings.

⁹² Entretiens menés à Djouba avec un employé de Golden Wings (octobre), et à Nairobi avec K, représentant de la société civile (octobre), et T, chef militaire affilié au M/APLS dans l'opposition (septembre).

⁹³ Communication des autorités des Émirats arabes unis, documents confidentiels obtenus par le Groupe d'experts et observation directe de ces véhicules dans des locaux appartenant à Crown Automobiles. Voir l'article « Arms transfers to South Sudan », étude de cas 1 (New York, 2015) sur Arms Trade Treaty Monitor, consultable à l'adresse suivante : http://armstreatymonitor.org/current/wp-content/uploads/2015/08/ATT_ENGLISH_South-Sudan-Case-Study.pdf.

⁹⁴ Échange entre le Groupe d'experts et le Gouvernement arménien.

⁹⁵ Entretien mené à Malakal avec la MINUSS (octobre) et à Djouba avec B, officier général de l'APLS (octobre).

⁹⁶ Le Groupe d'experts a pu observer cet avion et son numéro d'immatriculation repeint à l'aéroport de Djouba. Pour une comparaison visuelle, se reporter à l'annexe III.

2014, Machar a nommé un chef d'état-major général et huit adjoints, dont un chargé de la logistique, le général de division Garouth Gatkuoth⁹⁷. Toutefois, il a toujours cantonné les responsabilités liées à l'achat d'armes à la direction de l'opposition. Ainsi, après le renvoi et la désertion consécutive de Gatkuoth, il a transféré les fonctions que ce dernier exerçait jusqu'alors au sein de son cabinet, où le général de division Karlo Kuol, basé à l'extérieur de Khartoum, est devenu Directeur de la logistique⁹⁸. Pourtant, plusieurs sources indiquent que c'est le négociateur en chef de l'opposition, Taban Deng Gai, qui est réellement responsable des achats d'armes et qu'il s'efforce activement de s'en procurer, notamment auprès des Émirats arabes unis⁹⁹. Gatkuoth et Peter Gadet ont déclaré au Groupe d'experts que Machar et Taban Deng Gai géraient directement ces activités, sans trop de succès.

89. Le Groupe d'experts a déterminé que Karlo Kuol assurait la liaison entre le M/APLS dans l'opposition et les autorités soudanaises¹⁰⁰, qui sont en effet le principal fournisseur d'armes de l'opposition. À partir de déclarations indépendantes faites par plusieurs commandants et anciens commandants du M/APLS dans l'opposition, il a pu confirmer que le Gouvernement soudanais avait fourni au M/APLS dans l'opposition, par l'intermédiaire de son Service national de renseignement et de sécurité, des munitions et, dans une moindre mesure, des armes et des articles divers, comme des uniformes. Nombre de ces commandants ont toutefois affirmé que les stocks ne suffisaient pas à couvrir les besoins¹⁰¹. D'anciens membres de l'opposition ont avancé que le Gouvernement soudanais comptait fournir tout juste assez de munitions pour permettre à l'opposition de continuer à se battre, sans toutefois lui donner des équipements adaptés (notamment des missiles sol-air) ou en nombre suffisant pour vaincre le Gouvernement¹⁰². Avant sa désertion du M/APLS dans l'opposition et son intégration dans l'APLS au grade de général de corps d'armée, James Gai Yoach assumait aussi d'importantes fonctions de facilitateur avec le Service national de renseignement et de sécurité¹⁰³.

⁹⁷ Voir John Young, *A Fractious Rebellion: Inside the SPLM-IO* (Genève, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, 2015). Disponible à l'adresse <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP39-SPLM-IO.pdf>.

⁹⁸ Entretiens avec des membres du M/APLS dans l'opposition à Pagak (novembre).

⁹⁹ Entretiens avec Garouth Gatkuoth et Gabriel Tang à Nairobi (novembre), Peter Gadet à Khartoum (octobre) et le commandant T, affilié au M/APLS dans l'opposition à Nairobi (septembre).

¹⁰⁰ Conversation téléphonique avec Karlo Kuol à Khartoum (octobre). Un officier général du M/APLS dans l'opposition a confirmé le rôle de Kuol lors d'un entretien avec le Groupe d'experts.

¹⁰¹ Entretiens menés par le Groupe d'experts avec : un haut représentant du M/APLS dans l'opposition à Addis-Abeba (juillet); Garouth Gatkuoth, Gabriel Tang et Gabriel Changson à Nairobi (novembre); Gadet à Khartoum (octobre); un commandant affilié au M/APLS dans l'opposition à Nairobi (septembre). Les experts du Groupe ont aussi comparé l'aspect des uniformes qu'ils ont pu observer directement à Tonga (État du Haut-Nil) et ceux des Forces d'appui rapide soudanaises. Un haut responsable soudanais a expliqué au Groupe d'experts en juillet qu'il existait un désaccord au sein du Gouvernement soudanais entre, d'une part, l'armée et les services de sécurité, qui souhaitaient fomenter des tensions au Soudan du Sud grâce à un approvisionnement continu en armes, et, d'autre part, les dirigeants civils, qui étaient plutôt favorables à une stabilisation de la situation.

¹⁰² Voir note de bas de page précédente. Entretiens avec deux représentants diplomatiques à Djouba (septembre).

¹⁰³ Entretiens menés par le Groupe d'experts avec Garouth Gatkuoth et Gabriel Tang à Nairobi (novembre) et Peter Gadet à Khartoum (octobre).

90. De nombreuses armes de petit calibre circulent au Soudan du Sud, mais l'approvisionnement en munitions reste problématique et il est difficile de remonter les voies de ravitaillement. En septembre, le Groupe d'experts a analysé 208 cartouches de mitrailleuse lourde de calibre 12,7 mm que l'APLS avait saisies, avec d'autres munitions, aux forces affiliées à Johnson Olony. Il a constaté que si, 60 % des munitions de cet échantillon étaient de fabrication chinoise, les usines d'origine et les années de production variaient considérablement. Le Gouvernement chinois a subséquemment informé le Groupe d'experts que les munitions examinées par le Groupe n'avaient pas été exportées au Soudan du Sud¹⁰⁴. Quelques-unes des munitions analysées avaient été produites en ex-Union soviétique ou, plus rarement, au Soudan. De plus, le Groupe d'experts n'a pas déterminé clairement si les munitions avaient été fournies directement aux forces d'Olony ou si elles provenaient, au moins en partie, du stock que ce dernier avait emporté lors de sa désertion de l'APLS, en avril.

91. Le M/APLS dans l'opposition recrute principalement ses membres parmi les Nuer, à qui il a fourni un nombre considérable d'armes¹⁰⁵ dans les camps de formation situés de l'autre côté de la frontière soudanaise, dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional, ainsi que par livraison aérienne directe, comme cela a été le cas en septembre à Din Din, ville située à proximité de Ler (État de l'Unité)¹⁰⁶. En outre, pas plus tard qu'en octobre, les forces affiliées au M/APLS dans l'opposition en Équatoria occidental ont pu obtenir des armes et des munitions auprès de fournisseurs extérieurs, preuve qu'elles peuvent désormais s'approvisionner bien au-delà des bastions de l'opposition, dans la région du Haut-Nil¹⁰⁷.

92. L'opposition cherche activement de nouvelles sources d'armement en prévision du cantonnement des forces et de l'intégration future, prévus dans l'accord de paix. Le Groupe d'experts incline à penser que les mouvements de troupes observés dans la région de Maban en direction des camps de formation situés dans l'État soudanais du Nil bleu étaient principalement effectués par de nouvelles recrues afin de recevoir des armes et probablement un entraînement de base en vue de devenir combattants¹⁰⁸.

¹⁰⁴ Communication officielle de la Chine datée du 6 janvier 2016.

¹⁰⁵ Entretiens menés par le Groupe d'experts avec des membres de la MINUSS à Malakal (novembre), un expert en sécurité et armement en Europe (mai) et des responsables du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD à Djouba (septembre).

¹⁰⁶ Entretiens menés à Djouba avec un membre de la population locale présent sur le site et le journaliste S (novembre). Informations communiquées par DD (MINUSS) à Djouba et par un membre d'un service de renseignement occidental.

¹⁰⁷ Entretiens confidentiels menés par le Groupe d'experts avec le journaliste S à Djouba (novembre), le chercheur sur le Soudan du Sud EE à Nairobi (2015) et des responsables du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD à Djouba (novembre). Au moment de l'établissement du rapport, le Groupe d'experts n'avait pas encore déterminé précisément la route et la voie d'approvisionnement utilisées.

¹⁰⁸ Entretiens menés par le Groupe d'experts avec des membres du personnel de la MINUSS, aussi bien sud-soudanais qu'étrangers, à Malakal (septembre), ainsi qu'avec DD (MINUSS) à Djouba (novembre).

V. Violations de l'Accord de cessation des hostilités

93. Au paragraphe 7 a) de sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a indiqué que les activités ou politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud pouvaient comprendre les violations de l'Accord de cessation des hostilités. La MINUSS, le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD et de nombreuses autres sources ont signalé que les deux parties continuaient de commettre, presque quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national, d'importantes violations de l'Accord ainsi que du cessez-le-feu permanent qu'elles s'étaient engagées à respecter conformément à l'accord de paix conclu en août, ajoutant qu'à la mi-décembre, les violences étaient particulièrement intenses dans les États de l'Unité et de l'Équatoria central et occidental.

VI. Menaces pesant sur l'instauration d'une paix durable et sans exclusive

94. Au paragraphe 7 de sa résolution 2206 (2015), dont l'objectif est d'appuyer la recherche d'une paix durable et sans exclusive, le Conseil de sécurité a indiqué que les activités ou politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud pouvaient comprendre les activités ou politiques ayant pour but ou pour effet d'étendre ou de prolonger le conflit dans le pays, ou de faire obstacle à la réconciliation, aux pourparlers ou au processus de paix, y compris les violations de l'Accord de cessation des hostilités, et les activités ou politiques compromettant les accords provisoires ou entravant la recherche d'une solution politique au Soudan du Sud.

95. Conformément aux dispositions de la résolution, le Groupe d'experts a suivi de près la participation des parties au processus de paix conduit sous l'égide de l'IGAD ainsi que la mise en œuvre de l'accord de paix.

A. Processus de paix conduit par l'Autorité intergouvernementale pour le développement

96. Le 6 mars 2015, soit trois jours après l'adoption de la résolution 2206 (2015), les pourparlers menés sous l'égide de l'IGAD en vue de la conclusion de l'accord de paix ont été interrompus. Le 24 juillet, après que des ajustements eurent été apportés au dispositif de médiation afin d'accroître la participation des États de la région et de la communauté internationale dans son ensemble, l'équipe de médiation de l'IGAD, appuyée par le groupe IGAD-Plus, a présenté aux parties un projet d'accord de compromis sur le règlement du conflit. Conformément au calendrier établi par l'équipe, les parties se sont de nouveau réunies à Addis-Abeba début août afin de négocier cet accord.

97. Le 17 août, Machar a signé l'accord au nom du M/APLS dans l'opposition et Pagan Amum, au nom du G-10 des anciens détenus. Kiir ne l'a quant à lui pas tout de suite fait, demandant qu'un délai supplémentaire de 15 jours lui soit accordé afin de mener des consultations. Dans un discours, prononcé le 15 septembre, il a affirmé qu'il avait refusé de signer l'accord car celui-ci contenait des dispositions qui portaient atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays.

98. Face aux pressions importantes de la communauté internationale et en dépit de la résistance de son propre parti et de son gouvernement, Kiir a fini par signer l'accord à Djouba le 26 août, en présence de ses homologues kényan et ougandais, du Premier Ministre éthiopien et du Premier Vice-Président soudanais. Parallèlement, le Gouvernement sud-soudanais a diffusé une liste de 16 points sur lesquels il avait des réserves. Si certaines de ces réserves étaient d'ordre procédural, d'autres montraient une opposition directe aux principales dispositions de l'accord, notamment celles portant sur la démilitarisation de Djouba, l'établissement de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, la structure de partage du pouvoir au niveau de l'exécutif et la procédure de formation du gouvernement, la nomination de membres de l'opposition aux postes de gouverneur de deux États, les quotas de partage du pouvoir dans les conseils des ministres des États et l'établissement d'une autorité de gestion économique et financière¹⁰⁹. L'IGAD a déclaré que ces réserves n'avaient aucune valeur juridique.

99. Les déclarations qu'a faites le Gouvernement par la suite à propos de l'accord de paix ont été ambiguës. Le 15 septembre, lors d'un discours à la nation, Kiir a affirmé que jamais, dans l'histoire du pays et du continent africain dans son ensemble, un accord de paix n'avait créé autant de dissensions. Depuis, il s'est engagé, de manière purement formelle, à le mettre en œuvre et, le 18 novembre, a notamment déclaré devant l'Assemblée législative nationale qu'il était prêt à l'appliquer dans la lettre et dans l'esprit.

B. Application de l'accord de paix

100. Le 2 octobre, Kiir a émis un décret portant le nombre d'États sud-soudanais de 10 à 28, ce que l'IGAD a qualifié de contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord¹¹⁰. Aux termes de l'instrument, « des gouverneurs seront désignés à titre provisoire dans les États du Jongleï, de l'Unité et du Haut-Nil, au plus tard un mois après le début de la période de transition et pour la durée de cette période. L'opposition armée du Soudan du Sud désignera les candidats aux deux postes de gouverneur des États du Haut-Nil et de l'Unité, qui seront ensuite nommés par le Président. Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud nommera le Gouverneur de l'État du Jongleï. »

101. Conformément au décret présidentiel, les États de l'Unité et du Haut-Nil seront divisés chacun en trois, les champs pétrolifères du second passant sous le contrôle effectif des Dinka¹¹¹. Le 19 novembre, l'Assemblée législative nationale a

¹⁰⁹ Voir <https://paanluelwel2011.files.wordpress.com/2015/08/president-kiirs-reservation-to-the-igad-peace-agreement.pdf>.

¹¹⁰ C'est une proposition du Conseil des anciens Jieng (Dinka), faite en septembre, de porter le nombre d'États à 24 qui est à l'origine du décret. La question du fédéralisme et du nombre d'États a fait l'objet de désaccords lors des négociations menées sous l'égide de l'IGAD. Le M/ALPS dans l'opposition a plaidé pour que le pays compte 21 États, sur la base des frontières en vigueur lors de la période coloniale britannique, avant que le Gouvernement ne se dise opposé au fédéralisme. Conformément à l'accord de paix, la question du fédéralisme doit être examinée dans le cadre du processus d'élaboration et de ratification d'une constitution permanente lors de la période de transition du gouvernement provisoire d'union nationale, plutôt que lors de la période de prétransition.

¹¹¹ Le Ministre de l'information et de l'audiovisuel et négociateur adjoint du processus de paix, Michael Makuei, a déclaré publiquement que les postes de gouverneur des six nouveaux États

modifié la Constitution pour permettre la mise en œuvre du décret. À la mi-décembre, le nombre d'États demeurait inchangé et aucun nouveau gouverneur n'avait été nommé.

102. Le Groupe d'experts peut confirmer que, sur la quinzaine d'objectifs de référence qui auraient déjà dû être atteints conformément au calendrier établi dans l'accord de paix, le Gouvernement en a réalisé trois et l'opposition deux. Les parties n'ont toujours pas formé de gouvernement provisoire d'union nationale, dont la création était prévue pour novembre au plus tard, conformément à l'accord.

103. Après avoir tenté en vain de s'entendre sur des dispositions transitoires de sécurité lors d'une réunion tenue du 13 au 18 septembre à Addis-Abeba, les parties ont adopté le 3 novembre des dispositions permettant le retour de Machar à Djouba et la création du gouvernement provisoire d'union nationale. Elles se sont aussi accordées sur le fait que les missions préparatoires de l'opposition et du G-10 des anciens détenus se rendraient à Djouba à la mi-novembre afin d'entamer les préparatifs pour la formation de ce gouvernement. Elles ont par ailleurs reconnu que le retard qu'elles avaient pris dans la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment dans la création d'un comité national de modification de la Constitution et l'intégration de l'accord dans la Constitution, ne leur permettrait pas de tenir le calendrier d'application qui avait été convenu¹¹². Par conséquent, elles ont décidé d'un commun accord de reporter la formation du gouvernement provisoire d'union nationale à la période allant du 15 décembre 2015 au 15 janvier 2016 ou à celle allant du 28 décembre au 27 janvier.

104. Dans la droite ligne de l'accord conclu entre les parties le 3 novembre, un sommet des chefs d'États et de gouvernement de l'IGAD était prévu pour la semaine du 16 novembre afin d'annoncer le lancement de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et d'accueillir à Djouba les missions préparatoires de l'opposition et du G-10 des anciens détenus, chargées de travailler à la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Le Gouvernement a toutefois reporté ces réunions, arguant qu'il avait besoin de plus de temps pour prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité et le logement des membres des missions. Le Président de la Commission et ancien Président botswanais Festus Mogae a informé les parties le 20 novembre que la Commission tiendrait sa première séance, à laquelle devaient nécessairement participer les représentants de toutes les parties, le 27 novembre à Djouba. Aucun représentant du M/APLS dans l'opposition n'a cependant assisté à cette séance, et le quorum de participants sud-

résultant de la division du Haut-Nil et de l'Unité seraient confiés à l'opposition. En outre, le nouvel État possédant les champs pétrolifères engrangerait 2 % des recettes engendrés par leur exploitation, conformément à la Constitution provisoire.

¹¹² Sept des neuf membres du Comité national de modification de la Constitution, à savoir tous ceux n'étant pas issus du Gouvernement, sont opposés à ce que le nombre d'États soit modifié en dehors du processus de révision constitutionnelle prévu dans l'accord de paix. À la question du Groupe d'experts, qui leur a demandé comment le Gouvernement réagirait si le Comité tentait d'annuler le décret portant à 28 le nombre d'États, le négociateur en chef par intérim du Gouvernement et le Conseiller juridique de Kiir ont tous les deux répondu qu'en dépit de son adhésion officielle à l'accord, le Gouvernement n'accepterait jamais des changements imposés par le Comité.

soudanais n'a donc pas été atteint¹¹³. La délégation du G-10 des anciens détenus est bien retournée à Djouba pour participer à la séance.

105. Au moment de la présentation du présent rapport, à la mi-décembre, le Gouvernement et l'opposition ne s'étaient pas mis d'accord sur la taille de la mission préparatoire que le M/APLS dans l'opposition allait envoyer à Djouba, mission dont le déploiement, préalable indispensable au processus de formation du gouvernement provisoire d'union nationale, reste par conséquent incertain.

VII. Violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire

106. Au paragraphe 7 de sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a énuméré les activités ou politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, lesquelles peuvent comprendre :

a) Le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre au Soudan du Sud des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire, ou qui constituent des atteintes aux droits de l'homme;

b) Le fait de diriger des attaques contre des civils, notamment les femmes et les enfants, en se rendant coupable d'actes de violence (y compris de meurtres, de mutilations, d'actes de torture et de violence sexuelle), d'enlèvements ou de disparitions et de déplacements forcés, en perpétrant des attaques contre des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte ou des lieux où des civils ont trouvé refuge, ou en commettant des actes qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou une violation du droit international humanitaire;

c) Le recrutement et l'emploi d'enfants par des groupes armés ou des forces armées dans le cadre du conflit armé au Soudan du Sud.

107. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a présenté des éléments de preuve montrant que toutes les parties au conflit avaient commis des actes constituant des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. S'appuyant sur des observations faites sur place et sur des entretiens avec des victimes, des témoins et diverses sources directes et indépendantes, ainsi que sur un examen approfondi des documents disponibles, les experts ont déterminé que les violations se poursuivaient avec la même intensité et dans l'impunité la plus totale en dépit de l'accord de paix. Ils ont enregistré des cas d'exécutions extrajudiciaires, de torture, de violences sexuelles liées au conflit, d'arrestations et de détentions extrajudiciaires, d'enlèvements, de déplacements forcés, de recrutement et d'emploi d'enfants, de passages à tabac, de pillages ainsi que de destruction de moyens de subsistance et de logements.

¹¹³ L'opposition a invoqué le décret présidentiel portant modification du nombre d'États pour justifier sa décision. Machar a également exigé qu'une réunion bilatérale soit organisée avec Kiir avant de retourner à Djouba.

A. Attaques délibérées contre des civils

108. Les civils ne participant pas activement aux hostilités, y compris les jeunes enfants et les personnes âgées, font l'objet d'attaques délibérées utilisées comme tactique de guerre. Depuis le début du conflit, en décembre 2013, ils sont pris pour cible par toutes les parties au conflit en raison de leur origine ou de leur allégeance supposée pour tel ou tel groupe tribal rival. Cette pratique se poursuivait encore au moment de la soumission du présent rapport, à la mi-décembre 2015.

109. Dans son rapport, la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud a décrit les violations flagrantes des droits de l'homme commises à l'encontre des civils, concluant au paragraphe 1135 que ces exactions étaient généralisées et systématiques et que tout semblait indiquer que les attaques menées à l'encontre des civils en raison de leur affiliation tribale ou politique relevaient d'une politique étatique ou institutionnelle. À l'issue de son enquête, détaillée ci-dessous, le Groupe d'experts a déterminé que toutes les parties au conflit continuaient de commettre ce type d'exactions.

État de l'Unité

110. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a longuement commenté les violences particulièrement brutales perpétrées de façon systématique dans le cadre de l'offensive lancée à la fin d'avril par le Gouvernement dans l'État de l'Unité. Il a conclu, d'après les éléments de preuve recueillis, que l'APLS et les groupes armés alliés poursuivaient leur stratégie dite de la terre brûlée et se rendaient coupables d'abominables violations des droits de l'homme, de déplacements forcés et massifs de population, de destruction systématique de moyens de subsistance et de récoltes ainsi que de vols de bétail.

111. Selon toute apparence, l'objectif ultime de l'offensive du Gouvernement est de rendre épouvantable la vie des communautés, de les dépouiller de tout et de les forcer à fuir, notamment vers le site de protection des civils des Nations Unies à Bentiu, de façon à ce que le sud et le centre de l'État de l'Unité se trouvent vidés de leur population, privant ainsi le M/APLS dans l'opposition de tout soutien¹¹⁴. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 9 novembre 2015, l'État de l'Unité comptait à lui seul au moins 541 395 déplacés¹¹⁵. Si des dizaines de milliers de personnes ont fui vers le site de protection des civils, qui compte actuellement plus de 106 000 résidents, la grande majorité des déplacés se cachent dans des marécages à l'extérieur de leurs villages détruits¹¹⁶. Des

¹¹⁴ Comme indiqué par le Groupe d'experts dans son rapport d'activité et corroboré lors d'entretiens avec des témoins et des victimes à Bentiu (juillet) et avec plusieurs sources indépendantes, y compris des membres de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Djouba (juillet, août, octobre et novembre) et Bentiu (juillet). Coïncide également avec les informations communiquées par la MINUSS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Médecins sans frontières, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres acteurs humanitaires.

¹¹⁵ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian snapshot (as of 9 November 2015) ». Disponible à l'adresse http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/South_Sudan_Humanitarian_Snapshot_09_Nov2015.pdf.

¹¹⁶ Voir UNICEF « South Sudan humanitarian situation report » n° 73 (3 décembre 2015). Disponible à l'adresse

travailleurs humanitaires ont informé le Groupe d'experts que des déplacés, qui s'étaient rendus au site de protection des civils après l'attaque de leur village, étaient ensuite rentrés chez eux en vue de cultiver de quoi nourrir leur famille et avaient été victimes de nouvelles violences commises par un autre groupe armé, qui était allé dans leur village afin de le piller¹¹⁷.

112. Lorsque l'APLS ou les forces affiliées ne dépouillent pas les membres de la population de l'intégralité de la nourriture, du bétail et des récoltes qu'ils possèdent, ces derniers sont bien souvent contraints de donner ce qui leur reste au M/APLS dans l'opposition¹¹⁸.

113. Le Groupe d'experts s'est rendu à Bentiu en novembre et s'est joint à la MINUSS lors d'une patrouille dans des villages du comté de Roubkona afin d'enquêter sur des atrocités qui y auraient été commises et de rencontrer des témoins directs, des chefs politiques locaux et des militaires. Il a recueilli et examiné des éléments de preuve concernant des cas de disparition forcée, d'exécution extrajudiciaire, de pillage et de vol de bétail. Il a notamment pu localiser des personnes qui avaient fui dans la brousse à la suite d'une attaque lancée fin octobre contre un petit village du comté de Roubkona, au cours de laquelle trois hommes avaient été tués par de jeunes Mayom soutenus par le Gouvernement. Lors d'une autre attaque survenue aux alentours du 24 octobre, des forces affiliées au Gouvernement originaires d'Adok (comté de Ler) ont emmené une cinquantaine d'hommes dans la ville de Ler avant de les tuer¹¹⁹ et de jeter leurs corps au bord d'une route à l'extérieur de la ville¹²⁰. Neuf jours plus tard, après avoir été informé de ce massacre par des habitants d'Adok, le personnel de la MINUSS a localisé et photographié les corps, qui se trouvaient déjà dans un état de décomposition avancé¹²¹. D'après les informations communiquées par plus d'une quinzaine d'acteurs humanitaires travaillant dans l'État, le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud¹²² a déterminé qu'entre le 4 et le 22 octobre, au moins

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20South%20Sudan%20SitRep%20No%2073%2C%203%20December%202015.%20%282%29docx.pdf>. Aussi, entretiens menés par le Groupe d'experts avec des travailleurs humanitaires à Bentiu (juillet) et Djouba (août, octobre et novembre).

¹¹⁷ Entretiens avec des membres de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Bentiu (juillet) et à Djouba (août et octobre).

¹¹⁸ Entretiens avec des membres de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Bentiu (juillet) et à Djouba (octobre).

¹¹⁹ Informations communiquées par des témoins directs, les membres du personnel de la MINUSS ayant découvert les corps lors de leur patrouille et par le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD. Des enquêtes plus poussées sont nécessaires pour établir les responsabilités individuelles.

¹²⁰ Si les informations concernant la façon dont ces hommes ont été tués divergent, il semblerait selon les rapports préliminaires qu'ils aient été battus à mort. L'état de décomposition avancé des corps et les marques laissées par les prédateurs ne permettent pas au Groupe d'experts de tirer des conclusions des photographies dont il dispose.

¹²¹ Documents confidentiels, y compris les photographies et la liste des noms des personnes décédées, conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹²² Le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud coordonne les activités humanitaires liées à la protection des populations locales, des enfants et des civils, à la lutte contre les violences sexistes, à la protection de l'état de droit et aux questions agraires dans les 10 États du Soudan du Sud. Basé à Djouba, il est codirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Norwegian Refugee Council. Voir www.humanitarianresponse.info/en/operations/south-sudan/protection.

80 civils avaient été tués rien que dans le comté de Ler, parmi lesquels se trouvaient au moins 57 enfants, dont 29 s'étaient noyés en tentant de fuir. Il a aussi noté que ses contacts sur le terrain avaient fait état de violences sexuelles généralisées et signalé plus de 50 cas de viols. Des déplacés ont déclaré que les forces gouvernementales avaient tiré sur les civils qui fuyaient dans les marais, brûlé leurs maisons et enlevé des femmes et des enfants¹²³.

114. La situation tragique sur le terrain est le résultat des attaques systématiques menées par le Gouvernement contre ses propres citoyens. Une équipe d'experts gouvernementaux et de spécialistes internationaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont parvenus, fait rare, à se rendre dans certaines parties des comtés de Guit, de Mayendit et de Koch en novembre 2015. Ils ont découvert que la population se cachait le plus souvent dans la brousse ou sur des îles dans les marais et se nourrissait de nénuphars et de poissons, étant donné que leur bétail avait été volé, leurs récoltes détruites et les marchés perturbés. Selon eux, 40 000 habitants de l'État de l'Unité seraient en état de catastrophe humanitaire (phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), situation qui risquerait de dégénérer en famine si une assistance humanitaire ne leur était pas apportée d'urgence¹²⁴. Avec le début de la saison sèche en janvier 2016, les rivières vont s'assécher, entraînant une pénurie de poissons et de plantes. De plus, les groupes armés ont tendance à profiter de l'amélioration des conditions du terrain pour lancer de nouvelles attaques, ce qui aggrave encore l'insécurité. D'après les organisations humanitaires, si une aide importante en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance n'est pas apportée d'urgence aux habitants du centre et du sud de l'État de l'Unité, ceux-ci risquent de succomber à la famine dès le début 2016¹²⁵.

État du Haut-Nil

115. La période allant d'avril à juillet 2015 a été marquée par une intensification des violences dans l'État du Haut-Nil, où les civils ont été pris pour cible par toutes les parties au conflit, généralement en raison de leur affiliation tribale.¹²⁶ Déjà avant le début du conflit, les trois principales tribus de l'État s'opposaient pour des questions de représentation politique, d'accès à l'eau et de droits fonciers, ce qui entraînait parfois des altercations violentes. La dimension tribale a sans conteste aggravé le conflit, puisque les groupes armés, motivés par leurs propres intérêts, s'en sont pris aux civils ayant une appartenance différente. En mai, la situation s'est

¹²³ Voir groupe chargé de la protection au Soudan du Sud, « Flash update: protection situation in southern and central Unity (September-October 2015) ». Disponible à l'adresse http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/protection_cluster_flash_update_on_unity_23.10.2015_final.pdf.

¹²⁴ Voir « Central and southern Unity verification mission report: final report », Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 20 novembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Reconnaissance%20Mission%20Report_Central%20and%20Southern%20Unity_FINAL.pdf.

¹²⁵ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Bulletin: South Sudan* (1^{er} décembre 2015). Disponible à l'adresse www.unocha.org/south-sudan/. Entretiens menés avec des travailleurs humanitaires à Djouba (novembre) et par Internet (décembre). À propos du risque de famine, voir également « Two years of South Sudan war with peace on paper only », Agence France-Presse, 15 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://reliefweb.int/report/south-sudan/two-years-south-sudan-war-peace-paper-only>.

¹²⁶ Trois tribus principales, les Dinka, les Nuer et les Shilluk, composent 90 % de la population de l'État du Haut-Nil. Les 10 % restants sont formés par les Maban et les Koma.

détériorée lorsque Johnson Olony et ses troupes Shilluk ont fait scission de l'APLS pour rejoindre l'opposition et pris Malakal, la capitale de l'État.

116. Le 6 juillet 2015, l'APLS a repris Malakal, dont elle garde toujours le contrôle. Les combats se sont toutefois poursuivis dans d'autres parties de l'État, y compris sur la rive ouest du Nil où, le 2 septembre, l'APLS a attaqué le M/APLS dans l'opposition à Lelo Paayam (voir S/2015/902), et plus au nord, en direction de Melut et Renk. Ces vagues d'attaques successives ont fait fuir des milliers de civils vers les sites de protection des Nations Unies de Malakal et de Melut, et vers d'autres camps de déplacés de l'État. À chaque fois, des civils meurent pris dans la ligne de tir ou délibérément attaqués par les forces du groupe tribal opposé, qui se rend également bien souvent coupable de violences sexuelles, y compris d'enlèvements de femmes, et de destruction d'habitations et de moyens de subsistance¹²⁷.

117. En novembre, le Groupe d'experts s'est rendu dans la ville de Malakal, où se trouve le site de protection des civils des Nations Unies pour Malakal, Wau Shilluk et Melut, pour enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme (voir l'étude de cas sur l'accès de l'aide humanitaire à Malakal et à Wau Shilluk ci-dessous). Il a accompagné la MINUSS lors d'une de ses patrouilles à Malakal, où il a pu constater que nombre d'habitations et de bâtiments publics, dont l'hôpital universitaire, avaient été détruits. La plupart des résidents de la ville, ne s'y sentant pas en sécurité, vivent maintenant dans le site de protection des civils. Le Groupe d'experts a rencontré le commandant par intérim de la 2^e division de l'APLS, le général de division Puot, qui a affirmé que l'APLS était déterminée à vivre en paix avec les déplacés et la MINUSS, tout en reconnaissant que plusieurs problèmes devaient d'abord être résolus¹²⁸. Il a interrogé deux groupes de déplacés du site de protection des civils de Malakal, dont les témoignages montrent combien les personnes vivant dans les sites de protection sont vulnérables aux tensions intercommunautaires. Une responsable locale nuer a expliqué que les déplacés de sa tribu restaient autant que possible à l'intérieur du camp afin d'éviter d'être attaqués par les soldats dinka. Une responsable locale Shilluk a affirmé que son mari avait été assassiné dans son lit, alors qu'il était en convalescence à l'hôpital universitaire de Malakal, lors de l'attaque menée contre cette ville par le M/APLS dans l'opposition en février 2014.

118. Des déplacés et travailleurs humanitaires ont aussi signalé au Groupe d'experts des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'enlèvements et de disparitions forcées, de passages à tabac, de pillages et de viols aux abords immédiats du site de protection des civils. Lors d'entretiens menés avec des déplacés et la MINUSS, il a appris que, le 31 octobre 2015, trois garçons avaient été enlevés par l'APLS avec les neuf bêtes de leur troupeau, à proximité du site. On ne sait toujours pas où ils se trouvent. Des déplacés ont aussi déclaré au Groupe d'experts qu'ils soupçonnaient des soldats de l'APLS d'avoir tué trois femmes qui, début octobre, avaient quitté le site pour la journée afin de ramasser des herbes potagères.

¹²⁷ Entretiens avec des déplacés, des membres du personnel de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Malakal (novembre), ainsi qu'avec des travailleurs humanitaires à Djouba (juillet, octobre et novembre).

¹²⁸ À la mi-décembre, le commandant de la 2^e division, le général de division Boutros Bol Bol, a repris ses fonctions. Voir, ci-dessous, l'étude de cas sur la façon dont il a empêché les services humanitaires d'accéder à Malakal et à Wau Shilluk.

119. Le M/APLS dans l'opposition s'en prend aussi à des civils de l'État du Haut-Nil, bien que dans une moindre mesure. À Melut, le Groupe d'experts s'est rendu au camp de déplacés de Detoma I, où il s'est entretenu avec cinq chefs, tous jikany (nuer), y compris le chef suprême adjoint d'un village du comté de Balliet. Ceux-ci ont affirmé que l'insécurité était leur principale préoccupation et qu'ils craignaient une autre attaque du M/APLS dans l'opposition. Lors des combats de mai, les bombardements de l'opposition avaient touché le camp, tuant un nombre indéterminé de déplacés et réduisant plusieurs toukouls en cendres.

État de l'Équatoria occidentale

120. Comme indiqué dans la section III, les conditions de sécurité et humanitaires dans l'État de l'Équatoria occidentale se sont considérablement dégradées à la suite de premiers affrontements en mai et juin, et les violences se propagent maintenant dans l'ensemble de l'État. On a indiqué au Groupe d'experts que plusieurs groupes s'étaient rendus coupables d'exécutions extrajudiciaires, de passages à tabac, de harcèlement, d'accaparement de terres, de vols de bétail et de pillages¹²⁹. Sur fonds d'intensification des tensions entre les communautés agricoles d'Équatoria et les bergers dinka, l'APLS a attaqué des civils, dont certains ont pris les armes pour se défendre¹³⁰. Ces violences ont eu pour résultat de détruire complètement la confiance qui existait entre la population et l'APLS, et de nombreux civils fuient désormais à la simple vue d'un uniforme¹³¹.

121. Les tensions croissantes entre les communautés locales du comté de Maridi¹³², les forces dinka de l'APLS ainsi que les éleveurs nomades dinka et moundari ont débouché sur des affrontements le 7 juin dans la ville de Maridi, les éleveurs ayant voulu se venger du fait que plusieurs de leurs bêtes avaient été tuées par une grenade à main jetée sur le campement. À la fin juin, plus d'une trentaine de jeunes issus des communautés locales ont été arrêtés de façon arbitraire par les forces de l'APLS et emmenés à Djouba, où ils ont été détenus avant d'être relâchés début septembre¹³³.

122. Les affrontements qui ont opposé l'APLS et des groupes locaux des comtés de Moundri-Ouest et Moundri-Est en septembre et octobre 2015 ont forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir de chez elles. D'après la Commission du Soudan du Sud pour les secours et la reconstruction, environ 30 000 personnes avaient dû

¹²⁹ Sources : MINUSS, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, organisations humanitaires, sources publiques diverses et entretiens confidentiels, tel que précisé dans les notes de bas de page suivantes.

¹³⁰ Voir le rapport de la première évaluation rapide des besoins dans les comtés de Moundri-Est et Moundri-Ouest (État de l'Équatoria occidentale), 27-30 octobre 2015, les entretiens menés avec des membres du personnel de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Djouba (octobre et novembre 2015). La South Sudan Human Rights Society for Advocacy a demandé instamment l'ouverture d'enquêtes concernant les meurtres ciblés de civils par l'APLS à Maridi. Voir « South Sudanese rights body urges investigation into Wonduruba and Maridi killings », *Sudan Tribune*, 20 octobre 2015, disponible à l'adresse suivante : www.sudantribune.com/spip.php?article56791.

¹³¹ Voir « Understanding new violence in South Sudan's Western Equatoria », Radio Tamazuj, 10 octobre 2015, disponible à l'adresse suivante : <https://radiotamazuj.org/en/article/understanding-new-violence-south-sudans-western-equatoria>.

¹³² Le comté de Maridi compte au moins cinq groupes tribaux, qui semblent s'être unis contre les éleveurs dinka et moundari, pour la plupart nomades.

¹³³ Entretiens menés avec des membres du personnel de la MINUSS et des travailleurs humanitaires à Djouba, en octobre et novembre.

quitter Moundri en mai 2015¹³⁴. On estime qu'au 9 novembre, l'État comptait 93 276 déplacés¹³⁵.

123. À la fin novembre 2015, la situation dans le comté d'Ezo s'est détériorée : les combats entre les forces de l'APLS et les groupes locaux ont débouché sur la destruction ou le pillage de magasins, de maisons et de fournitures humanitaires et fait fuir les habitants en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Des combats auraient également eu lieu dans le comté de Tamboura, faisant au moins 7 000 déplacés¹³⁶.

B. Recrutement et utilisation d'enfants

124. Entre le 15 décembre 2013 et octobre 2015, dans le cadre de son suivi des exactions graves commises contre des enfants, l'Organisation des Nations Unies a été informée d'incidents vérifiés et non vérifiés ayant touché au total 58 690 enfants, notamment le meurtre de 1 457 enfants, 278 cas de recrutement concernant entre 15 000 et 16 000 enfants, l'enlèvement de 1 592 enfants et des actes de violence sexuelle commis contre au moins 721 enfants¹³⁷.

125. Le nombre d'enfants qui seraient concernés par les cas de recrutement a considérablement augmenté, passant de 13 000 en mai à environ 16 000 en octobre¹³⁸. Bien que des représentants de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition aient affirmé qu'ils ne comptaient plus aucun enfant dans leurs rangs¹³⁹, diverses sources publiques, y compris les derniers rapports en date du Secrétaire général (voir S/2015/899, par. 14, et S/2015/902, par. 44), semblent indiquer le contraire. Selon le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé couvrant la période allant de janvier à décembre 2014 (A/69/926-S/2015/409, annexe I), par exemple, l'APLS, le M/APLS dans l'opposition et les jeunes miliciens nuer (Armée blanche) ont tous recruté et utilisé des enfants tout au long de l'année 2014.

126. Le Groupe d'experts a découvert en menant ses propres enquêtes et sur la base des informations qu'il a reçues de nombreuses sources indépendantes et crédibles, que le Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition¹⁴⁰ et les forces qui y sont

¹³⁴ Comme indiqué à Adventist Development and Relief Agency International lors de sa mission d'évaluation. Voir le rapport sur la première évaluation rapide des besoins dans les comtés de Moundri-Est et Moundri-Ouest (État de l'Équatoria occidentale), 5-10 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante : www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/2014_draft_irna_mundri_west_draft_report.pdf.

¹³⁵ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian snapshot (as of 9 November 2015) ».

¹³⁶ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Bulletin: South Sudan* (1^{er} décembre 2015).

¹³⁷ Voir : UNICEF, « Monitoring and Reporting Mechanism », note d'information (novembre 2015), disponible sur : www.childrenofsouthsudan.info/wp-content/uploads/2015/11/MRM-19-Nov.pdf.

¹³⁸ Voir : South Sudan protection cluster, « Protection trends: South Sudan », No 6, July-September 2015 (novembre 2015). Disponible sur : www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/protection_trends_paper_no_6_jul-sep_2015_final.pdf.

¹³⁹ Entretiens du Groupe d'experts avec des représentants de l'APLS et de la MINUSS.

¹⁴⁰ L'annexe VI présente un cas concret relatif au général de division Johnson Olony du M/APLS dans l'opposition.

affiliées avaient toujours recours à cette pratique¹⁴¹. Durant sa visite dans l'État du Haut-Nil en octobre 2015, il a vu dans les casernes de l'APLS, à Malakal, des enfants armés qui travaillaient probablement comme gardes du corps. Durant leur visite dans l'État de l'Unité en novembre, les experts ont vu des enfants armés qui procédaient à des contrôles routiers à un poste de contrôle militaire dans le comté de Roubkona. Ces enfants leur ont dit être membres de la 4^e division de l'APLS, basée à Roubkona, qui était alors sous le commandement du général de corps d'armée Thiab Gatluak Taitai. La MINUSS et des acteurs humanitaires ont également informé le Groupe d'experts que des enfants combattaient pour le Gouvernement et l'opposition, notamment dans le comté de Koch (voir fig. IV). Aucun enfant n'a été officiellement libéré depuis le début de la guerre¹⁴².

127. Cette pratique ne concerne pas uniquement la région du Haut-Nil. Les 8 et 9 juillet, des membres de la MINUSS ont vu quelque 800 soldats de l'APLS à l'aéroport international de Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental. Environ 50 % d'entre eux étaient des enfants de 15 à 17 ans portant des T-shirts de la 3^e division de l'APLS¹⁴³. Le 30 juillet, des membres de la MINUSS ont vu 300 à 400 soldats de l'APLS à l'aéroport de Bor, dont quelque 150 enfants de 14 à 17 ans¹⁴⁴.

Figure IV

Enfant portant une arme et des cartouchières, comté de Koch, État de l'Unité, octobre 2015



Source confidentielle.

¹⁴¹ Entretiens avec des représentants de la MINUSS, des agents humanitaires et des chercheurs à Nairobi (juin), Djouba (juillet, août et octobre), Malakal (novembre), Bentiu (juillet) et New York (septembre).

¹⁴² À l'exception des 1 755 enfants libérés par la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud début 2015 dans le cadre d'un processus de démobilisation lancé avant la guerre. Voir : UNICEF, « Child Protection », note d'information, 3 décembre 2015, disponible sur : www.childrenofsouthsudan.info/unicef-south-sudan-briefing-notes/.

¹⁴³ Selon la législation sud-soudanaise, l'âge minimal de la conscription est de 18 ans.

¹⁴⁴ Sources confidentielles de la MINUSS, conservées dans les dossiers du Groupe d'experts.

C. Violences sexuelles liées au conflit

128. Les violences sexuelles liées au conflit sont une caractéristique de la guerre au Soudan du Sud, où les femmes et les filles sont les plus durement touchées par cette pratique dégradante¹⁴⁵. Lors de presque chaque attaque contre un village, qu'elle soit menée par l'APLS, le M/APLS dans l'opposition ou l'une ou l'autre de leurs milices alliées, des femmes et des filles sont violées et enlevées, souvent pour être mariées de force ou être soumises à d'autres formes d'esclavage sexuel¹⁴⁶. Comme il l'a décrit dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a constaté que toutes les parties avaient délibérément recours au viol comme tactique de guerre, souvent dans le cadre d'actes abominables de viol collectif.

129. Les humanitaires estiment que plus de 1 300 femmes et filles ont été violées entre avril et septembre 2015, rien que dans l'État de l'Unité. Certaines en sont mortes¹⁴⁷. Plus récemment, en l'espace de neuf jours en novembre, au moins quatre cas de viols se sont produits, illustrant à quel point les violences sexuelles liées au conflit sont répandues dans l'État. Tous les cas, sauf un, concernaient des femmes qui avaient déjà fui une forme quelconque de violence chez elles et se rendaient à Bentiu pour aller se réfugier sur le site de protection des civils des Nations Unies.

130. Vers le 2 novembre, une femme originaire du comté de Leer, qui avait déjà été violée par un soldat de l'APLS en mai lorsque son village avait été attaqué, a été violée par six hommes dans son toukoul. Le 5 ou le 6 novembre, une femme du comté de Koch voyageant avec sa famille a été violée par cinq soldats dans le comté de Guit. Autour du 10 novembre, une femme a été violée par un soldat de l'APLS alors qu'elle traversait le comté de Koch. Autour du 11 novembre, une femme du comté de Mayendit qui voyageait avec son fils de 6 ans a été violée par 12 soldats de l'APLS sur le bord de la route¹⁴⁸.

131. À Malakal, le Groupe d'experts a appris que le 31 août, trois femmes déplacées de l'ethnie Shilluk ont été harcelées et attaquées par des soldats de l'APLS alors qu'elles ramassaient du bois pour le feu. Une autre fois, dans l'Équatoria central, quatre femmes nuer ont été enlevées durant les premiers jours du conflit à Djouba par des soldats dinka de l'APLS et emmenées à Bor, dans l'État du Jongléi, où elles ont été retenues captives dans des conditions très rudes en tant qu'esclaves sexuelles¹⁴⁹.

¹⁴⁵ Le Groupe d'experts s'est concentré sur les violences sexuelles directement liées au conflit et n'a pas encore enquêté sur les autres formes de violence sexuelle et sexiste, notamment les mariages forcés, les violences domestiques ou les violences sexuelles, commises par d'autres hommes en uniforme, notamment les membres de la Police nationale sud-soudanaise ou les gardiens de la faune. La MINUSS a déclaré au Groupe d'experts qu'elle avait recueilli des informations faisant état de violences sexuelles dans chacun des 10 États.

¹⁴⁶ Entretiens du Groupe d'experts avec des représentants des Nations Unies, des agents humanitaires et des personnes déplacées à Djouba (juillet, août, octobre et novembre), Bentiu (juillet), Malakal (octobre) et New York (septembre).

¹⁴⁷ Voir : South Sudan protection cluster, « Protection situation update: southern and central Unity (April-September 2015) », note d'information (25 septembre 2015), disponible sur : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/protection_cluster_southern_unity_apr-sep_2015_final.pdf.

¹⁴⁸ Documentation confidentielle remise par trois sources indépendantes et conservée dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁴⁹ Entretien du Groupe d'experts avec un représentant de la MINUSS à Djouba (novembre).

132. Il ne fait aucun doute que la grande majorité des actes de violence sexuelle et sexiste ne sont pas signalés. Cela est dû au traumatisme et à la stigmatisation que subissent ceux qui les ont vécus, aux services restreints qui sont à leur disposition et au fait que l'ONU et les organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité aux rescapés et aux témoins. Néanmoins, le Groupe d'experts a recueilli des preuves concrètes des violences décrites ci-dessus. Il a déterminé qu'elles avaient été commises dans un climat d'impunité totale, car il n'a trouvé aucune trace d'enquête ou de procès contre les coupables présumés, à l'exception d'une enquête menée par le général de division Puot à Malakal au sujet d'un soldat de l'APLS accusé de viol¹⁵⁰.

D. Arrestations et détentions arbitraires

133. Le Service national de sécurité et les services de renseignement militaire de l'APLS ont eu recours à l'arrestation et à la détention arbitraires de personnes soupçonnées de soutenir le M/APLS dans l'opposition¹⁵¹. Au moment de la rédaction du présent rapport, au moins 50 personnes étaient détenues au siège du Bureau de la sécurité interne, à Djouba, qui relève d'Akol Koor et qui détenait en outre un nombre inconnu de suspects sur un site situé à proximité du Nil, également à Djouba. Les détenus subissent des passages à tabac et d'autres formes de traitement inhumain ou dégradant¹⁵². Les services de renseignement militaire, sous la direction de Marial Nuor, retiennent illégalement des personnes dans leur caserne de Ghyada, à Djouba. Les personnes détenues par ces deux institutions n'ont jamais été inculpées et n'ont aucun accès à une représentation juridique. Certaines sont détenues depuis plus d'un an sans être passées devant un tribunal. Le Groupe d'experts a pu consulter des documents prouvant que les autorités ougandaises ont

¹⁵⁰ Lorsque le Groupe d'experts s'est entretenu avec le général de division Puot fin octobre, le soldat de l'APLS était en détention en attendant d'être traduit devant un tribunal militaire. La MINUSS a déclaré que la situation n'avait pas évolué au moment de la rédaction du présent rapport.

¹⁵¹ Entretiens du Groupe d'experts à Djouba avec deux personnes détenues par le Service national de sécurité (novembre), en Europe avec un ressortissant du Soudan du Sud qui a ensuite été libéré (septembre), à Nairobi avec une personne qui s'est échappée (septembre), à Khartoum avec un ancien membre du Service national de sécurité (juillet), avec un officier supérieur de l'APLS (octobre), à Djouba avec une ancienne personnalité politique (P) (novembre) et à Djouba avec un diplomate occidental (novembre). Parmi les sources publiques, voir : Radio Tamazuj, « Prisoners: SPLA holding dozens of its own officers in 'inhumane' conditions », 1^{er} décembre 2015, disponible sur : <https://radiotamazuj.org/en/article/prisoners-spla-holding-dozens-its-own-officers-inhumane-conditions>; « Military intelligence agents arrest two people in Wau town », 4 novembre 2015, disponible sur : <https://radiotamazuj.org/en/article/military-intelligence-agents-arrest-two-people-wau-town>; « Four abducted United Nations staff still held in South Sudan », 23 octobre 2014, disponible sur : <https://radiotamazuj.org/en/article/four-abducted-un-staff-still-held-south-sudan>. Voir aussi : « Radio-silenced in the world's newest country », *Foreign Policy*, 26 août 2015, disponible sur : <http://foreignpolicy.com/2015/08/26/radio-silenced-in-the-worlds-newest-country-press-freedom-south-sudan/>.

¹⁵² Entretien du Groupe d'experts à Pagak avec un ancien membre du Service national de sécurité qui a admis qu'ils avaient recours à la torture pour obtenir des aveux, avec deux personnes détenues par le Service national de sécurité (novembre), en Europe avec un ressortissant du Soudan du Sud qui avait été libéré (septembre), à Nairobi avec une personne qui s'est échappée (septembre), à Djouba avec un officier général (A) de l'APLS (octobre) et à Djouba avec un ancien homme politique (Q) (novembre).

transféré au moins une personne au Service national de sécurité¹⁵³. Il juge en outre que celui-ci est probablement responsable de la création d'une équipe chargée de procéder à des assassinats ciblés, principalement à Djouba, et dont les membres sont souvent appelés « hommes armés non identifiés »¹⁵⁴.

134. Au départ, la plupart des personnes arrêtées et détenues étaient de l'ethnie nuer, mais ces derniers mois, de plus en plus d'habitants de l'Équatoria sont également arrêtés par le Service national de sécurité et les services de renseignement militaire, car l'opposition politique au Gouvernement a gagné du terrain dans l'État¹⁵⁵. Depuis le début du conflit, le service a considérablement renforcé sa capacité d'identifier et d'appréhender illégalement les personnes concernées, en achetant à Israël de nouveaux appareils d'interception des communications¹⁵⁶.

VIII. Obstructions et attaques visant les travailleurs humanitaires et les missions de maintien de la paix

135. Aux alinéas f) et g) du paragraphe 7 de la résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a défini les activités ou politiques qui font peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud comme, notamment, « [l]e fait d'entraver les activités des missions humanitaires, diplomatiques ou de maintien de la paix déployées par la communauté internationale au Soudan du Sud, y compris celles du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, la livraison ou la distribution de l'aide humanitaire ou l'accès à cette aide [et les] attaques contre les missions des Nations Unies, les présences internationales de sécurité ou d'autres opérations de maintien de la paix ou contre le personnel des organisations humanitaires ».

136. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a présenté des éléments de preuve d'actes constituant une obstruction à l'aide humanitaire et des attaques contre les agents humanitaires et le personnel de la MINUSS. S'appuyant sur des observations faites sur place et sur des entretiens avec des sources indépendantes diverses ayant une connaissance directe des événements, ainsi que sur un examen approfondi des documents disponibles, le Groupe d'experts a déterminé que, malgré l'accord conclu en août 2015, l'obstruction à l'aide humanitaire et les attaques contre les agents humanitaires et le personnel de la mission de maintien de la paix se poursuivaient sans discontinuer.

¹⁵³ Documents confidentiels consultés par le Groupe d'experts à Djouba (octobre), qui confirment la description faite par une victime durant un entretien confidentiel à Nairobi (septembre).

¹⁵⁴ Photos du groupe à l'entraînement vues par le Groupe d'experts (conservées dans ses dossiers); entretiens avec un ancien membre du Service national de sécurité à Pagak (novembre), avec un officier général de l'APLS à Djouba (septembre) et avec une ancienne personnalité politique à Djouba (novembre).

¹⁵⁵ Entretiens du Groupe d'experts à Djouba avec deux personnes détenues par le Service national de sécurité (novembre), en Europe avec un ressortissant du Soudan du Sud qui a été libéré (septembre), avec d'anciennes personnalités politiques (P et Q) à Djouba (octobre et novembre) et avec un activiste de la société civile (L) à Nairobi (novembre).

¹⁵⁶ Réunion du Groupe d'experts avec des représentants du Gouvernement israélien à Jérusalem (octobre), avec deux représentants diplomatiques à Djouba (juillet et septembre) et avec un officier supérieur de l'APLS à Djouba (septembre).

A. Obstruction à l'aide humanitaire et attaques contre le personnel humanitaire

137. À la mi-décembre 2015, au moins 43 humanitaires avaient été tués depuis le début du conflit, en décembre 2013¹⁵⁷, ce qui représente plus de 25 % d'augmentation en quatre mois, soit depuis la publication du rapport d'activité du Groupe d'experts. Celui-ci a en outre été informé que les agents humanitaires, y compris de hauts responsables de l'ONU, avaient été à de nombreuses reprises la cible d'enlèvements, de harcèlement, d'agressions, de recrutement forcé de personnel national, de détention extrajudiciaire et de violences sexuelles¹⁵⁸.

138. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour le seul mois d'octobre 2015, les agents humanitaires ont signalé 78 problèmes liés à l'accès, dus principalement à des violences contre le personnel humanitaire, aux combats et à l'insécurité. Ils ont signalé le décès de 3 humanitaires (tous dans l'État de l'Unité), 6 agressions armées, 32 pillages ou cambriolages ou tentatives de pillage ou de cambriolage (dont 15 à Djouba) et 5 cas d'arrestation et de détention. La plupart des incidents se sont produits dans l'Équatoria central (25), dans l'État de l'Unité (16) et dans l'Équatoria occidentale (10). Dans l'État des Lacs, les agents humanitaires ont signalé sept incidents¹⁵⁹.

139. À l'exception d'un pic spectaculaire (134 incidents) en mai, quand le Gouvernement a lancé son offensive militaire dans l'État de l'Unité (comme indiqué dans le rapport d'activité du Groupe d'experts), le nombre d'incidents relatifs à l'accès est resté stable au cours des 18 derniers mois. Les organismes humanitaires ont notamment fait part de 78 incidents en novembre 2015, comme en mai 2014. Le Groupe d'experts en déduit que l'obstruction à l'aide humanitaire n'a pas diminué¹⁶⁰. De plus, les négociations à ce sujet sont devenues de plus en plus complexes et ardues ces derniers mois pour les agents humanitaires, qui sont contraints de négocier avec les responsables locaux et les groupes armés au pouvoir

¹⁵⁷ Correspondance du Groupe d'experts avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba (décembre).

¹⁵⁸ Entretiens du Groupe d'experts avec des membres de la MINUSS, des agents humanitaires et des chercheurs à Djouba (juillet, août, octobre et novembre).

¹⁵⁹ Voir : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian access situation snapshot, October 2015 », disponible sur http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/access_snapshot_20151113.pdf.

¹⁶⁰ Il convient de noter que ces rapports ne représentent qu'une fraction des incidents qui se produisent réellement, car beaucoup d'agents humanitaires décident de ne pas les signaler en raison de préoccupations pour la sécurité de leurs bénéficiaires et de leur personnel. Voir également : South Sudan NGO Forum « NGOs concerned about deteriorating security situation in Juba », 16 septembre 2015, disponible sur : <http://info.southsudanngoforum.org/dataset/33aeaa8-b96f-4b4b-afd5-1ce7af86ab4b/resource/1f725b54-d7a7-42cc-b646-612dc98b7864/download/ngoforumstatementjubacompoundrobberies16092015.pdf>; Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian coordinator strongly condemns armed robbery of Nile Hope compound in Juba », 23 novembre 2015, disponible sur : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20151123_SS_PressRelease_HC_strongly_condemns_armed_robbery_of_Nile_Hope_compound_in_Juba.pdf. Voir aussi, Richard Nield, « South Sudan: the many barriers to aid », Al-Jazira, 15 décembre 2015, disponible sur : <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2015/12/south-sudan-barriers-aid-151205114959758.html>.

(M/APLS, M/APLS dans l'opposition ou autres acteurs armés) dans chaque comté pour obtenir les garanties de sécurité nécessaires¹⁶¹.

État de l'Unité

140. Les agents humanitaires présents dans l'État de l'Unité ont déclaré au Groupe d'experts que les conditions de sécurité ne s'étaient pas suffisamment améliorées depuis la signature de l'accord de paix en août 2015 pour qu'ils puissent accéder aux populations qui ont besoin d'aide, en conséquence directe de l'offensive menée actuellement par l'APLS et les milices soutenues par le Gouvernement. Les 2 et 3 octobre, les locaux de Médecins sans frontières et du Comité international de la Croix-Rouge à Leer ont tous les deux été pillés à deux reprises, ce qui a contraint ces deux institutions à suspendre leurs activités médicales et à évacuer leurs équipes¹⁶². Ce n'est que le 1^{er} décembre 2015 que quelques humanitaires ont été redéployés dans les villes de Leer et de Thonyor pour rétablir les opérations humanitaires et distribuer des articles de secours aux personnes qui en avaient besoin et qui avaient été privées d'assistance depuis la reprise des combats, en octobre¹⁶³. Cependant, le Groupe d'experts juge que ce retour hésitant n'est pas le signe d'une tendance positive et les humanitaires lui ont exprimé leur crainte de ne pouvoir maintenir leur présence à long terme.

État de l'Équatoria occidentale

141. Comme indiqué ci-dessus, les organisations humanitaires rencontrent des problèmes d'accès dans certaines parties de l'Équatoria occidentale. Elles ont en particulier des difficultés à se rendre dans les comtés de Moundri-Ouest, Moundri-Est et Maridi depuis le mois de mai 2015 en raison de l'insécurité et des combats persistants. Lors d'une mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans les comtés de Moundri-Ouest et de Moundri-Est, du 27 au 30 octobre, les agents humanitaires ont déclaré que les déplacements de personnel et de matériel humanitaires étaient très risqués et ne pouvaient se faire qu'avec une escorte armée de la MINUSS, ce qui s'est souvent révélé difficile, cependant, au vu des effectifs restreints et des capacités logistiques limitées dont disposait la MINUSS à ce moment-là. L'insécurité incitant souvent les personnes déplacées à se cacher en dehors des villes, dans des zones difficiles d'accès, il était d'autant plus difficile de leur prêter assistance¹⁶⁴.

¹⁶¹ Entretiens avec plusieurs agents humanitaires indépendants et des membres de la MINUSS à Djouba (juillet, août, octobre et novembre).

¹⁶² Voir : Médecins sans frontières, « South Sudan: no medical assistance available in Leer, following repeated lootings of Médecins sans frontières facility », 6 octobre 2015, disponible sur : <http://www.msf.org/article/south-sudan-no-medical-assistance-available-leer-following-repeated-lootings-msf-facility>; Comité international de la Croix-Rouge, « Soudan du Sud : menaces et pillage contraignent le CICR à se retirer du comté de Leer », 5 octobre 2015, disponible sur : www.icrc.org/fr/document/soudan-du-sud-conflit-leer-menaces-pillages.

¹⁶³ Voir : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Bulletin: South Sudan* (1^{er} décembre 2015), et la correspondance du Groupe d'experts avec un représentant du Bureau.

¹⁶⁴ Voir la première évaluation rapide des besoins dans les comtés de Moundri-Est et Moundri-Ouest (Équatoria occidentale), couvrant la période allant du 27 au 30 octobre 2015.

État du Haut-Nil : déni d'accès humanitaire

Lorsque le Gouvernement a lancé son offensive dans l'État du Haut-Nil au mois d'avril, le vaste camp de déplacés de Wau Shilluk, sur la rive ouest du Nil, qui abritait alors 38 500 personnes, est devenu inaccessible aux acteurs humanitaires en raison des combats. En conséquence, il n'était plus approvisionné en eau, en vivres ou en services médicaux, ce qui a incité de nombreux Shilluks à prendre de grands risques pour rejoindre le site de protection des civils de l'ONU à Malakal dans l'espoir d'y trouver à manger.

Lorsque les combats se sont apaisés, en juin, l'APLS a refusé de donner à la MINUSS et aux agents humanitaires les garanties de sécurité dont ils avaient besoin pour se rendre en bateau de Malakal à Wau Shilluk pour y distribuer une aide d'urgence. De plus, elle a refusé de laisser les Shilluks déplacés rentrer retrouver leurs enfants, qu'ils avaient quittés pour partir chercher de la nourriture.

En juillet et août, l'APLS a continué d'imposer des restrictions aux navires de l'ONU se rendant de Malakal à Wau Shilluk et a régulièrement refusé aux avions de l'ONU en provenance de Djouba les garanties de sécurité aérienne nécessaires pour qu'ils puissent atterrir à Malakal, coupant ainsi le site de protection des civils et les zones environnantes dans l'État du Haut-Nil de leur seule voie d'approvisionnement en denrées essentielles et en médicaments. Il en est résulté un immense afflux de personnes déplacées sur le site de protection des civils : 16 000 nouvelles personnes sont arrivées entre la mi-juillet et la mi-août 2015.

Le 10 août, l'APLS a enfin autorisé les aéronefs de l'ONU à utiliser l'aéroport de Malakal. Peu après, plusieurs hauts responsables de l'ONU et des donateurs ont été menacés par le commandant de division de l'APLS à Malakal, qui a dit qu'il tirerait sur tout humanitaire ou membre du personnel de la MINUSS qui tenterait de franchir la rivière, y compris ceux qui transportaient des articles d'aide humanitaire à Wau Shilluk, s'ils n'en faisaient pas préalablement la demande, directement à Paul Malong^a. Le 26 août 2015, le Gouvernement à Djouba a autorisé l'ONU à reprendre ses vols, en nombre limité, entre Djouba et Wau Shilluk pour acheminer une assistance humanitaire d'urgence. Durant cette période, la population du site de protection des civils a bondi, passant d'environ 13 000 en mars à plus de 46 500 à la mi-août, alors que le site ne devait accueillir à l'origine que 18 000 personnes^b.

^a Entretiens à Djouba (août et octobre) avec quatre sources dont des représentants de l'ONU, de donateurs et d'organisations humanitaires qui étaient présents à Malakal dans le cadre de la visite.

^b Voir : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Bulletin: South Sudan – Bi-weekly Update* (13 août 2015), disponible sur : https://docs.unocha.org/sites/dms/SouthSudan/2015_SouthSudan/South_Sudan_13_August_2015_Humanitarian_Bulletin_1.pdf. Voir aussi la documentation fournie par la MINUSS à Malakal.

B. Attaques contre la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

142. Le personnel de la MINUSS est régulièrement agressé, harcelé, détenu, intimidé et menacé. Selon la Mission, entre l'adoption de la résolution 2206 (2015), en mars, et le 30 novembre, le Gouvernement a commis au moins 450 violations de l'accord sur le statut des forces, notamment en agressant, en arrêtant et en détenant des membres du personnel de l'ONU, et en imposant des restrictions de mouvement aux patrouilles de maintien de la paix et à d'autres opérations de la MINUSS. Les différents groupes d'opposition au Gouvernement ont eux aussi commis plusieurs dizaines de ce type d'actes¹⁶⁵. L'effet cumulé de ces actes d'obstruction incessants est dévastateur pour l'environnement de travail de la Mission et sa capacité à s'acquitter de son mandat de protection des civils en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

IX. Application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs

143. James Koang et Simon Gatwech, deux chefs d'unité du M/APLS dans l'opposition, qui ont tous les deux été inscrits sur la liste du Comité le 1^{er} juillet, ont avoué au Groupe d'experts en novembre qu'ils avaient violé l'interdiction de voyager en prenant l'avion pour Addis-Abeba, pour y participer aux ateliers sur les dispositions transitoires de sécurité en octobre et en novembre. Tous les deux ont en outre déclaré au Groupe d'experts qu'ils n'avaient pas commis les actes qui avaient mené à leur inscription sur la liste et affirmé qu'aucun membre du Conseil de sécurité n'avait pris contact avec eux pour leur expliquer les sanctions ou les raisons de leur désignation.

144. Le Groupe d'experts a confirmé directement que Peter Gadet s'était rendu au Soudan à de multiples occasions depuis que le Comité l'a inscrit sur la liste le 1^{er} juillet.

145. Le Groupe d'experts a obtenu des documents indiquant que, à la fin de l'été 2015, le général de division Marial Chanuong Yol Mangok et le général de corps d'armée Jok Riak avaient encore des comptes bancaires actifs à la Kenya Commercial Bank au Soudan du Sud¹⁶⁶.

X. Recommandations

146. Le Groupe d'experts recommande que :

a) En vue d'atteindre les objectifs énoncés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2206 (2015), à savoir une paix durable et sans exclusive au Soudan du Sud, le Comité désigne les décideurs de haut niveau responsables des activités et des politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du pays telles que définies aux paragraphes 6 et 7 de la résolution, y compris ceux qui ont commis des infractions graves au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme et qui ont les moyens, du fait de leur pouvoir et de leur influence,

¹⁶⁵ Documentation fournie par la MINUSS et analysée par le Groupe d'experts, qui la conserve dans ses dossiers.

¹⁶⁶ Documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

de perpétuer la guerre ou d'y mettre un terme. Le Groupe d'experts à l'intention de transmettre au Comité une annexe confidentielle contenant les noms de ces personnes en janvier 2016;

b) Afin d'éviter une nouvelle détérioration des conditions de sécurité au Soudan du Sud et en particulier la continuation des violations massives des droits de l'homme qui sont, comme l'a déterminé le Groupe d'experts, directement liées à la fourniture d'armes et de munitions aux acteurs et aux groupes non étatiques par toutes les parties, et de prévenir le transfert ou l'utilisation de matériel lourd, le Conseil de sécurité interdit la fourniture, la vente ou le transfert au Soudan du Sud, à partir du territoire ou à travers le territoire des États Membres ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, d'armements et de matériel connexe de tous types, y compris les armes et les munitions, les véhicules et le matériel militaires, les équipements paramilitaires et les pièces détachées correspondantes, ainsi que toute assistance technique ou formation et toute aide financière ou autre en rapport avec les activités militaires ou la fourniture, l'entretien ou l'utilisation de tous armements et tout matériel connexe, y compris toute forme de formation dispensée par des forces étrangères ou des mercenaires armés venant ou non de leur territoire. Le Groupe d'experts réitère ses recommandations relatives aux modalités de mise en œuvre de ce type d'embargo énoncées aux alinéas d), e) et g) du paragraphe 84 de son rapport d'activité;

c) Le Comité demande aux entreprises qui mènent des activités commerciales au Soudan du Sud, en particulier dans les secteurs du pétrole et des ressources naturelles, de se conformer aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives¹⁶⁷ et au Guide OCDE sur le devoir de diligence élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques¹⁶⁸, afin de favoriser l'application des dispositions du chapitre IV de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en particulier celles qui concernent la transparence;

d) Étant donné la nature généralisée de l'utilisation des enfants et des violences sexuelles liées au conflit, le Comité encourage tous les organismes des Nations Unies concernés à continuer d'assurer un suivi des cas et de faire rapport à leur sujet. De plus, le Groupe d'experts recommande au Comité d'inviter tous les acteurs humanitaires participant au mécanisme de surveillance et de communication de l'information et au Système de gestion de l'information sur la violence sexuelle au Soudan du Sud, à collaborer avec lui afin d'identifier les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment ceux qui

¹⁶⁷ Voir : Sam Bartlett et Dyveke Rogan, dir., *La norme ITIE*, (Oslo, Secrétariat international de l'ITIE, 2015), disponible sur : https://eiti.org/files/French_EITI_STANDARD.pdf.

¹⁶⁸ L'Organisation de coopération et de développement économiques propose un cadre en cinq étapes pour l'exercice d'un devoir de diligence pour parvenir à une chaîne d'approvisionnement sans minerais provenant de zones de conflit : mettre en place de solides systèmes de gestion; identifier et évaluer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés; faire réaliser par un tiers un audit indépendant de l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement en des points déterminés de cette chaîne; rendre compte de l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement. Voir : OCDE, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, 2^e éd. (Paris, 2013), disponible sur : <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/GuideEdition2.pdf>.

utilisent des enfants dans le conflit armé et commettent des actes de violence sexuelle liés au conflit et dont le nom pourrait, sur la base des investigations indépendantes et confidentielles du Groupe d'experts, faire l'objet d'une proposition d'ajout à la liste relative aux sanctions, conformément aux critères de désignation définis au paragraphe 7 de la résolution 2206 (2015).

Annexe I

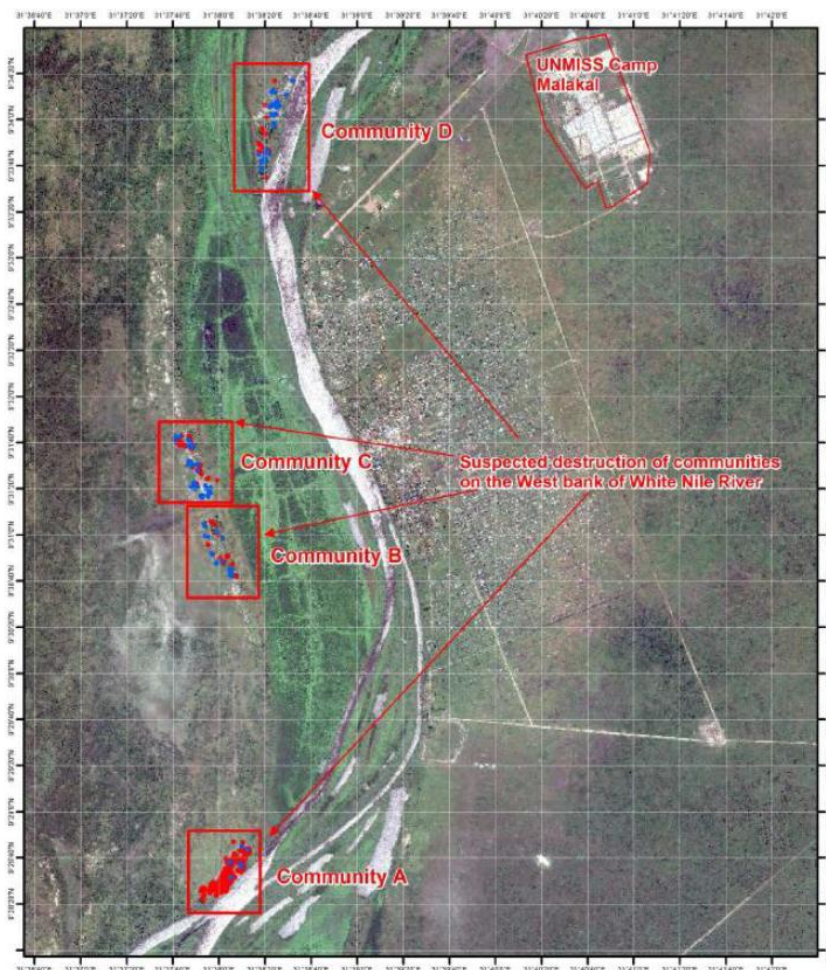
**Tableau des communications adressées et reçues
par le Groupe d'experts entre le 18 mai
et le 14 décembre 2015**

<i>Country/other entity</i>	<i>Number of letters sent</i>	<i>Requested information fully supplied</i>	<i>Information partially supplied</i>	<i>No answer</i>	<i>Pending</i>
South Sudan	10	8		2	
SPLM/IO	2			2	
Ethiopia	1	1			
UNOAU	1	1			
Uganda	5	3		2	
Sudan	4	4			
AU	1			1	
Israel	2	2			
China	3			3	
Eritrea	2	2			
Egypt	2	1		1	
Streit Group FZCO	1			1	
Russian Federation	1			1	
Armenia	1	1			
Ukraine	3	1	1	1	
Tajikistan	1			1	
Belarus	3	2			1
South Africa	2			2	
UK	1			1	
UAE	1			1	
Golden Wings Aviation	2	2			
Reliable Unique Services Aviation	1			1	
Roland Aviation	1			1	
Asteri Capital Ltd.	1	1			

<i>Country/other entity</i>	<i>Number of letters sent</i>	<i>Requested information fully supplied</i>	<i>Information partially supplied</i>	<i>No answer</i>	<i>Pending</i>
Trafigura	1				
IGAD	1	1			
Combined Systems	1	1			
Citibank	1			1	
Nebo Ukrainy	1			1	
Kazakhstan	1			1	
Air Armenia	1			1	
Trafigura	1			1	
PETRONAS	1			1	
CNPC	1			1	

Annexe II

Destruction des localités Shilluk de l'État du Haut-Nil



Imagery source: World View 2 copyright DG, under next view licence
Acquisition date: 25 August 2015



United Nations

Department of Field Support

ICTD – Geospatial Information Section

Observed destruction in communities on the west bank of White Nile river, Malakal vicinity

Malakal County
Upper Nile State
South Sudan

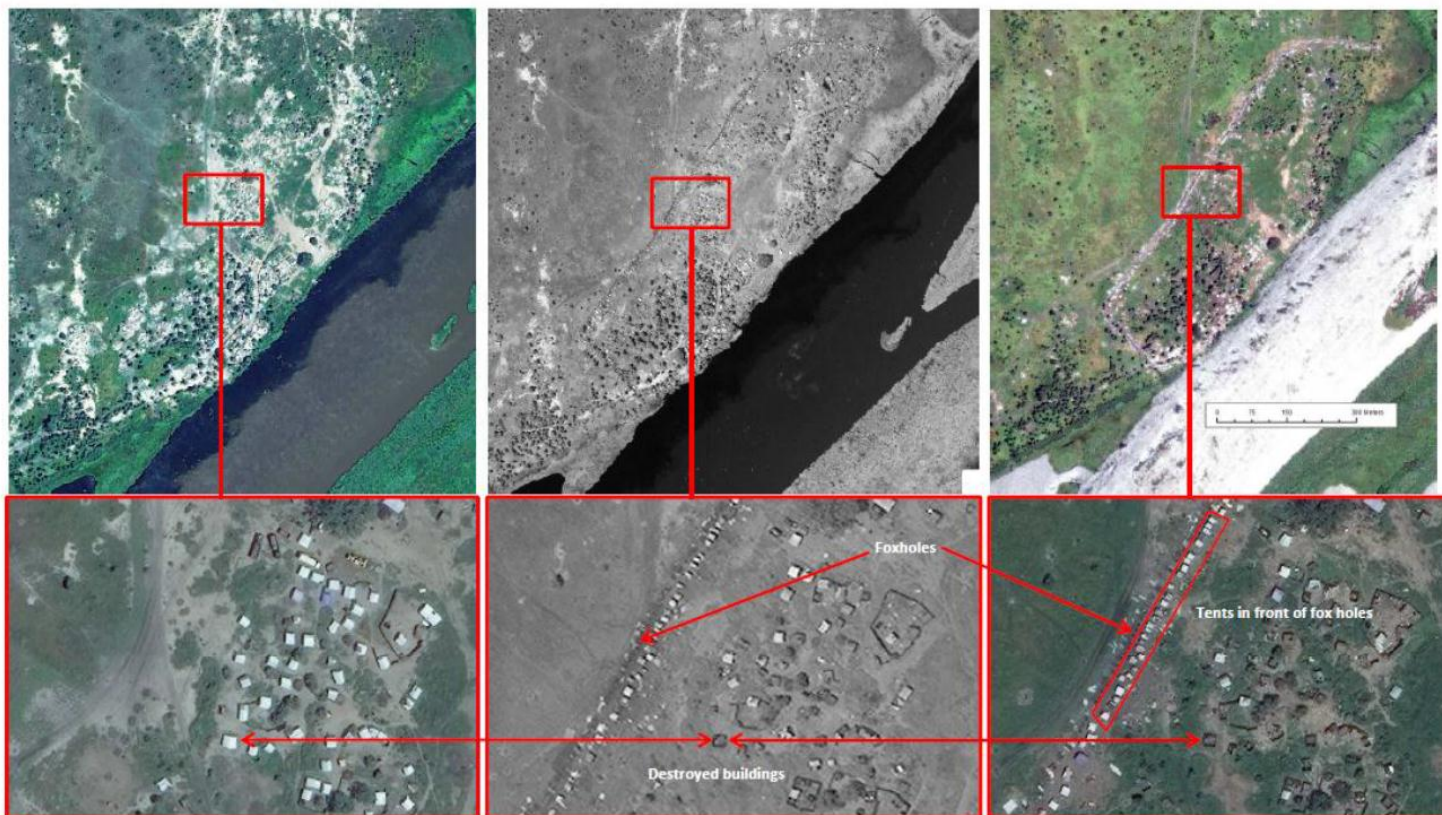
29 September 2015

MAIN OBSERVATIONS:

Widespread destructions in four communities have been identified in the west bank of White Nile river in the vicinity of Malakal town.

- Community A (31°37'52"E 09°31'22"N)
- Community B (31°38'06"E 09°30'42"N)
- Community C (31°37'49"E 09°31'31"N)
- Community D (31°38'25"E 09°34'03"N)

Observed destruction in community A. West bank of White Nile River, Malakal vicinity

DFS, ICTD
Geospatial Information Section

25 August 2015

15 September 2015

25 September 2015

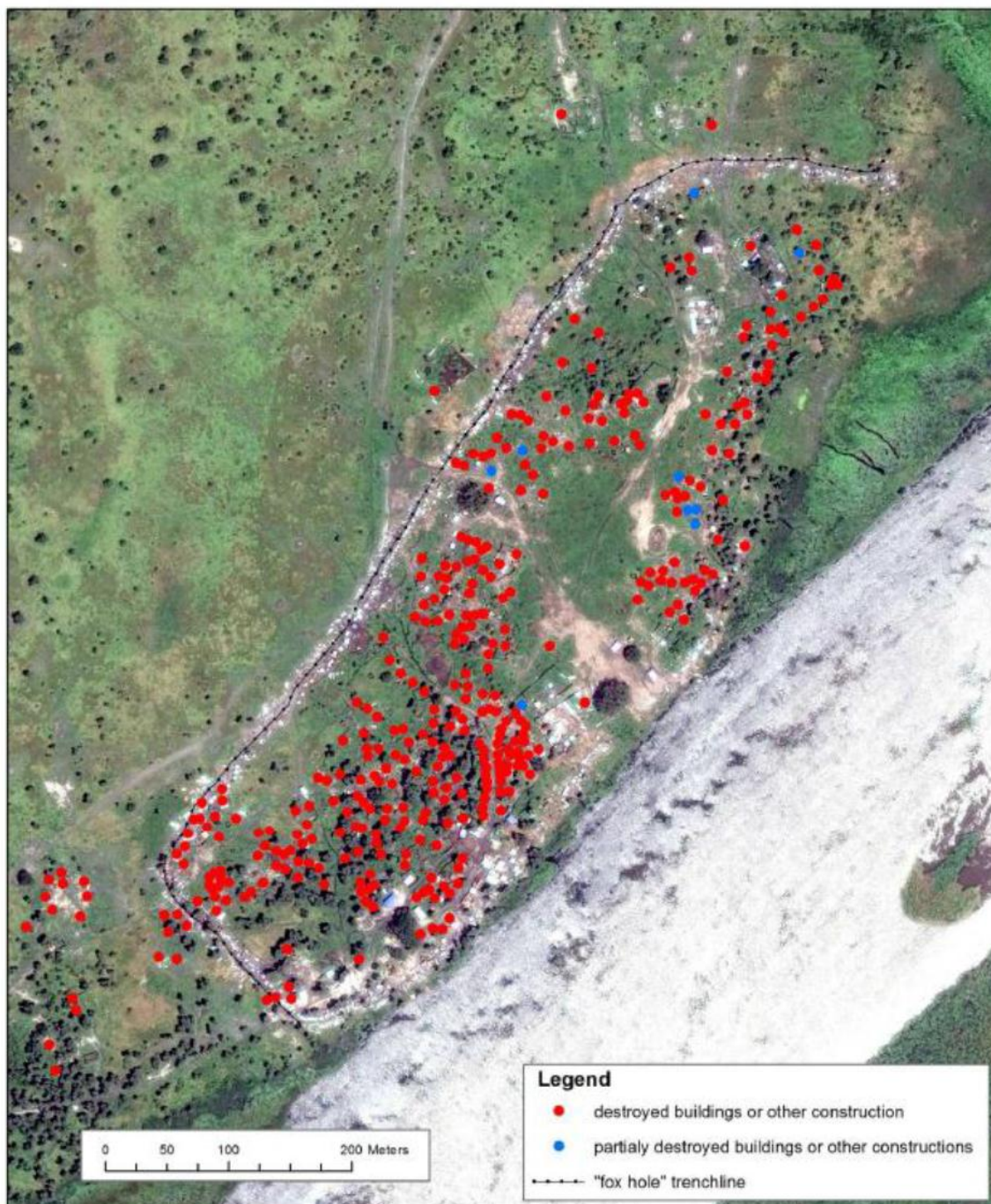
At the location (31°37'52"E 09°31'22"N) (across the river from Malakal) on the west bank of White Nile river, widespread destructions in a community has taken place in-between 25 August and 15 September 2015. It has been estimated that approximately 350 buildings and other constructions have been destroyed and approximately 10 buildings and other constructions have been partially destroyed (see next page for detail image). During the same period of time a line of foxholes has been constructed facing north-west. In addition, a line of temporary constructions (possibly tents) has been installed in front of the foxhole line.

Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-25 08:41 UTC) ; World View 1 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-15 10:05 UTC) ; World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;

Observed destruction in community A. West bank of White Nile River,
Malakal vicinity (detailed image)

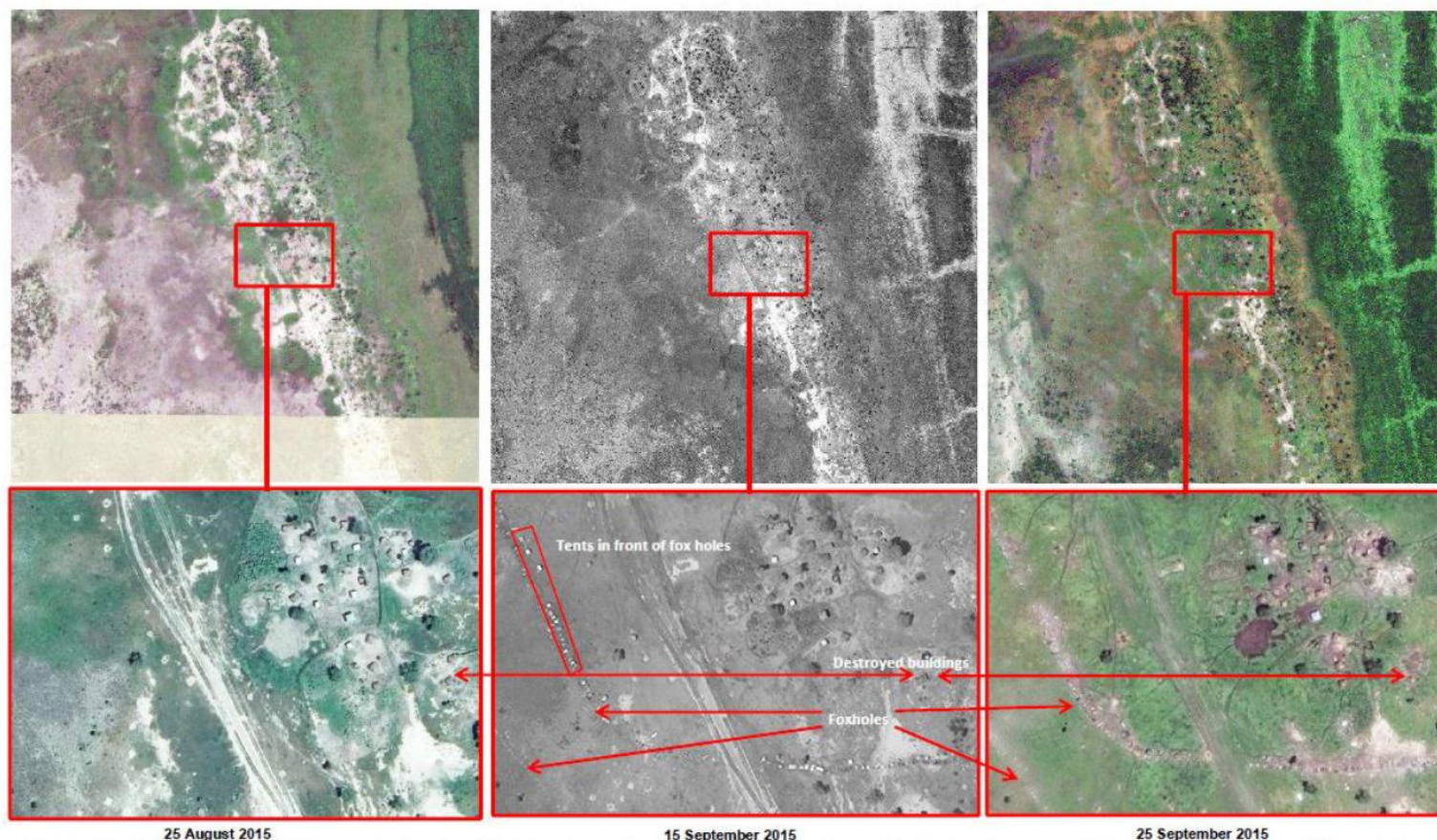


Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;



Page 3

Observed destructions in community B. West bank of White Nile River, Malakal vicinity



At the location (31°38'06"E 09°30'42"N) (across the river from Malakal) on the west bank of White Nile river, widespread destructions in a community has taken place in-between 25 August, 15 September and 25 September 2015. It has been estimated that approximately 18 buildings and other constructions have been destroyed and approximately 16 buildings and other constructions have been partially destroyed (see next page for detail image). During the same period, two perimeters of foxhole lines have been constructed facing west. In addition, a line of temporary constructions (possibly tents) has been installed in front of internal foxhole line in between 25 August and 15 September 2015.

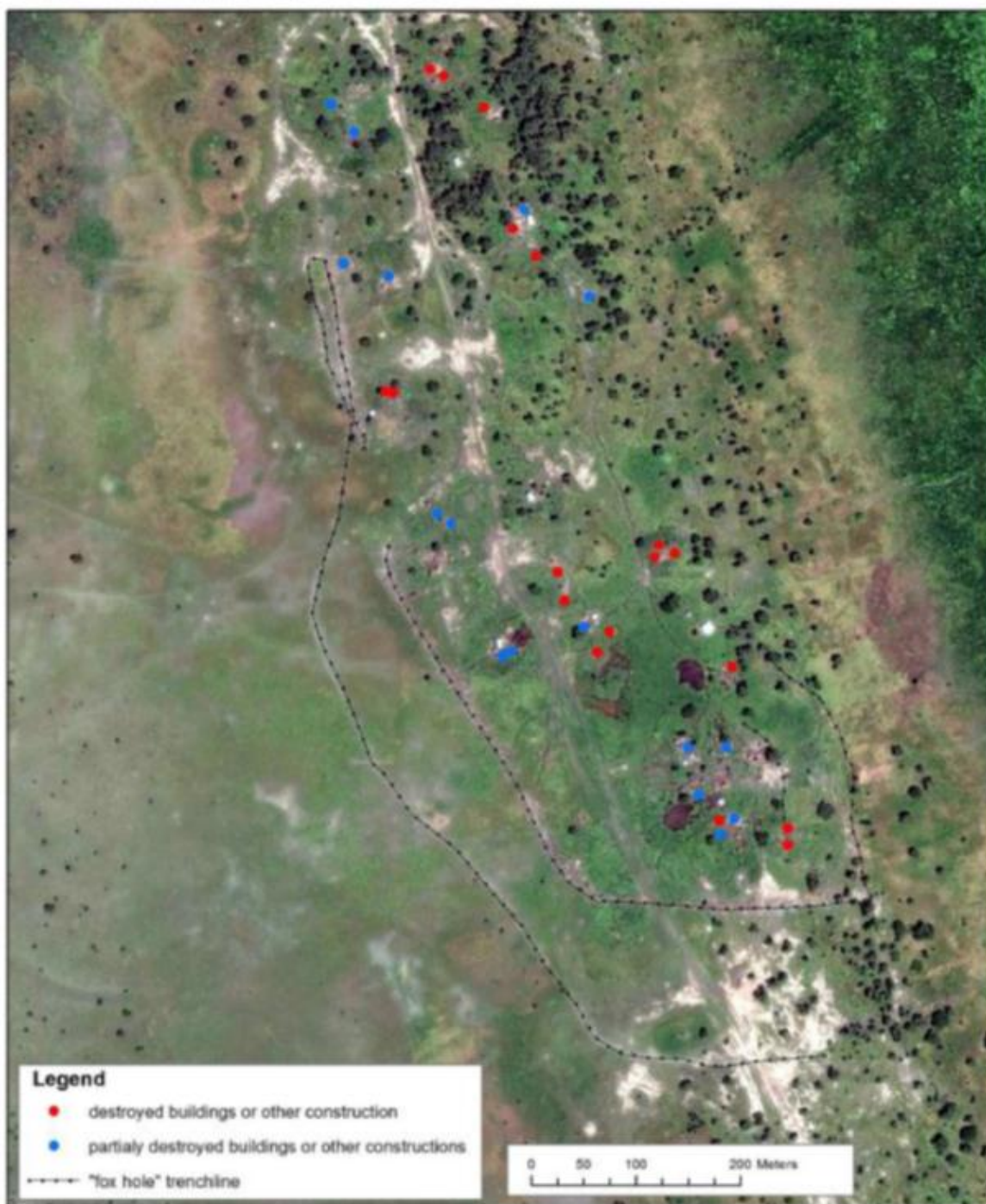
Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-25 08:41 UTC) ; World View 1 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-15 10:05 UTC) ; World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;

Observed destructions in community B. West bank of White Nile River,
Malakal vicinity (detailed image)



DPS, ICTD
Geospatial Information Section

Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) :



Page 5 of 9

Observed destructions in community C. West bank of White Nile River, Malakal vicinity



25 August 2015

15 September 2015

25 September 2015

At the location (31°37'49"E 09°31'31"N) (across the river from Malakal) on the west bank of White Nile river, widespread destructions in a community has taken place between 25 August, 15 September 2015. However the destruction in this community is less severe than in the Community A. It has been estimated that approximately 37 buildings and other constructions have been destroyed and approximately 39 buildings and other constructions have been partially destroyed (see next page for detail picture). The first line of foxholes was constructed between June and November 2014. The construction of the second line began between 25 August and 15 September 2015. Foxhole lines surround community C.

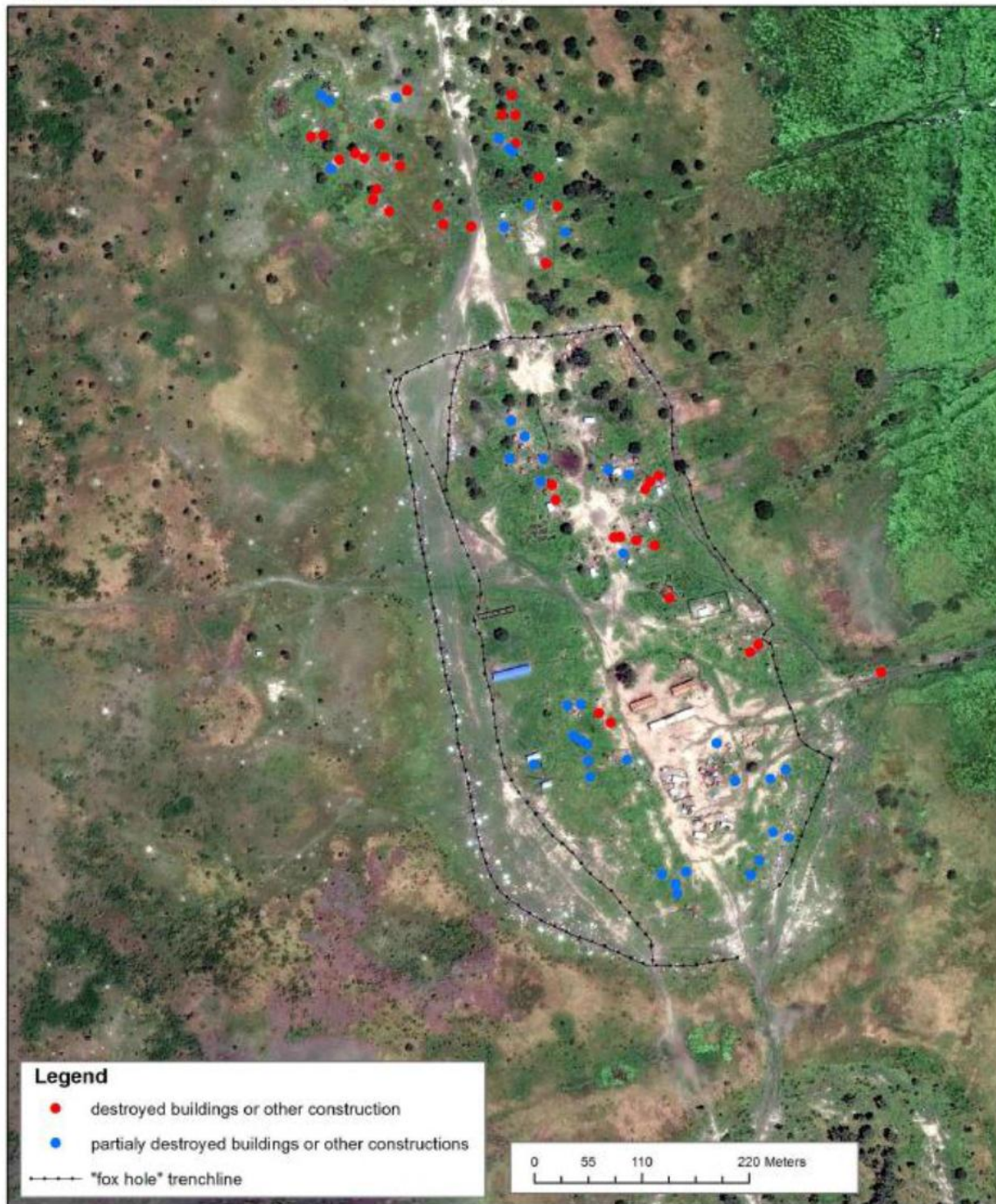
Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-25 08:41 UTC) ; World View 1 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-15 10:05 UTC) ; World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;

Observed destructions in community C. West bank of While Nile
River, Malakal vicinity (detailed image)



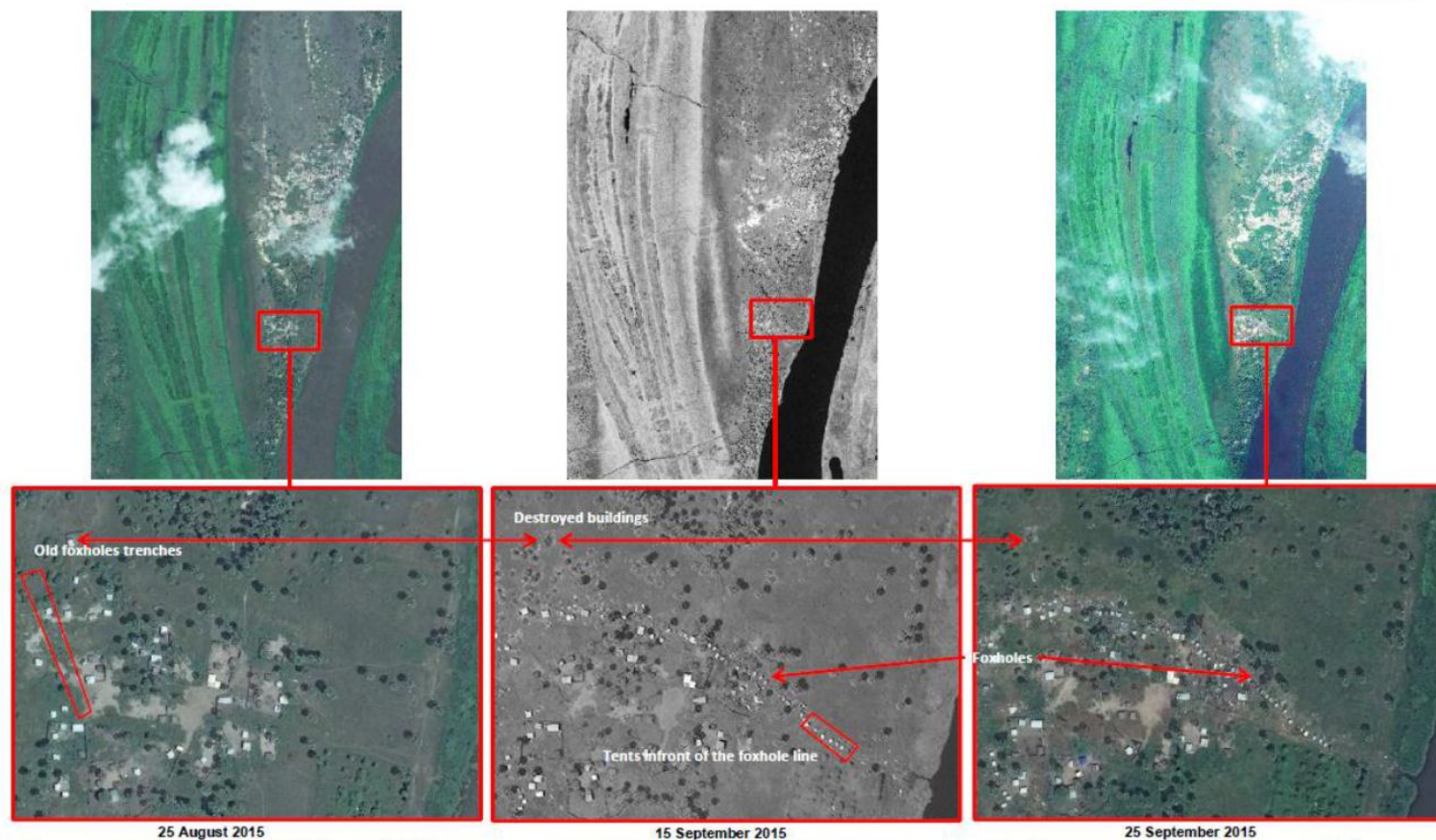
DFS, ICTD
Geospatial Information Section

Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;



Page 7 of 9

Observed destruction in community D. Island on White Nile River, Malakal vicinity



At the location (31°38'25"E 09°34'03"N) on an island on White Nile river (in the vicinity of Malakal), widespread destruction in a community has taken place between 25 August, 15 September 2015. However, the destruction in this community is less severe than in the Community A. It has been estimated that approximately 15 buildings and other constructions have been destroyed and approximately 33 buildings and other constructions have been partially destroyed (see next page for detail image). During the same period of time, a line of foxholes was constructed facing north-west.

Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-25 08:41 UTC) ; World View 1 copyright DG (Acquisition Date 2015-08-15 10:05 UTC) ; World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;

Observed destruction in community D. Island on White Nile River,
Malakal vicinity (detailed image)



DFS, ICTD
Geospatial Information Section

Imagery source: World View 3 copyright DG (Acquisition Date 2015-09-25 08:35 UTC) ;



Annexe III

Comparaison de deux Ilionchine

Comparison of an Il-76, registration ST-ALF witnessed in Khartoum and Juba (above) and the Il-76 used by the Government of South Sudan to transport troops and ammunition to Upper Nile State (below)



Annexe IV

Escroquerie aux lettres de crédit

While the plundering of national resources in South Sudan is not new, the on-going war has predisposed the country to further economic predation and exploitation. One key example of this dynamic is the letters of credit “scheme” (LC), which, while it began in 2012, has persisted because of the worsening economic conditions associated with the war.¹⁶⁹ This scheme is indicative of the opportunities for profiteering that have emerged in the course of the war.

Under the letters of credit scheme, companies apply for allocations of dollars from the Central Bank to enable them to import specified goods into the country to be sold at subsidised rates. However, instead of actual importation of goods as required, some of the companies only present proof of importation for the release of the money to them and then sell the dollars on the black market for as much as five times the official exchange rate.¹⁷⁰

Government oversight structures estimate that approximately US\$ 1 billion has been mismanaged under the scheme since 2012.¹⁷¹ This has contributed to a culture of corruption with impunity in the non-delivery of government-funded goods and services. Companies that care to deliver do not sell the goods at the subsidised rate required by the scheme.

To be able to understand the extent of exploitation of the scheme as a dimension of the underlying interests within which the war is situated, the Panel did an ownership analysis of 10 selected defaulters¹⁷² of the letters of credit scheme. As a result, the Panel concluded that powerful individuals in the SPLM and SPLA intimidate government committees to secure allocations to companies aligned to them. Since the institution of the scheme, hundreds of companies have benefited. Many of these are briefcase entities created to exploit government schemes.¹⁷³

The Panel’s assessment of the ownership of the 10 companies shows ownership was mixed between South Sudanese and foreigners. Share allocations show clear imbalances indicating that in some cases South Sudanese shareholders were merely brought on-board to front their foreign partners, who themselves have deeper connections to the heart of political and economic power in the country. The ability of such foreign-run companies to exploit a government scheme is a testament to the extent to which their activities benefit top politicians and army generals.

¹⁶⁹ The Panel relied on a variety of independent sources to document the letters of credit scheme.

¹⁷⁰ The scheme depended on a disparity in the official exchange rate of 2.96 SSP to the dollar when the black market exchange rate could run as high as 18 SSP. On 14 December 2015, however, the Central Bank decided to float the SSP, in effect unifying what had been a dual exchange rate.

¹⁷¹ Confidential government reports obtained by the Panel.

¹⁷² The 10 cases were selected based on the amounts they have accessed since the scheme began.

¹⁷³ The Panel has provided additional information on these cases to the Committee.

Annexe V

Le cheptel comme monnaie de guerre

The war in South Sudan is partly sustained through looting of equipment in lieu of cash spending and bartering of cattle. Cattle are not only a prime source of livelihood in South Sudan but also an important store of wealth and social status.

Unity state has seen massive movement of cattle within its nine counties since the war began. The Panel found that two main factors led to this movement. The first is wilful mobility by cattle owners fleeing the conflict towards safe areas. This was the case with the many who responded to the government's call for cattle owners to bring their cattle to Rubkona and Bentiu for safekeeping in June.^f Some people in the IDP camps responded to this call and moved their cattle to Bentiu and Rubkona while they sought shelter at the UNMISS PoC site. A number of these cattle were looted.^g

An estimated 150,000 cattle were in Rubkona in June 2015. People in Guit, Koch and Rubkona who did not bring their cattle under local control were considered opposition elements and were subsequently raided by the Bul Nuer youth as part of the southern Unity offensive. Raiding has been a central aspect of recruitments of allied forces for offensives, and youth who were operating alongside government forces were permitted to raid as a means of ensuring their loyalty.^h Refusal to participate in the offensive was considered by government forces as colluding with the SPLM/A in Opposition and exposed one's herd to raiding by others. Many youth therefore joined the raids in the name of protecting their cows.ⁱ

In October 2015, Unity state local government officials confirmed to the Panel that the highest concentration of cattle was in Mayom, Rubkona, Koch, Panyigar, Mayendit, Leer and Abiemnom. This confirmed the direction of flow of raided cattle towards Mayom, Rubkona and Koch from the southern counties that were targeted in the government offensive.

^f Several individuals in Unity state, including local government officials, told the Panel that Bentiu FM broadcast these announcements for about two weeks before the offensive began.

^g Interviews with multiple humanitarian workers, local people, IGAD MVM and peacekeepers, Bentiu, October 2015.

^h At the time of the Panel's visit to Rubkona in October 2015, several thousand cattle were observed in Rubkona and Bentiu. Discussions with local government officials and UNMISS peacekeepers confirmed the use of Bentiu as the nerve centre for decision-making on cattle movements in and out of the state in the midst of the war.

ⁱ Interviews with local community, multiple humanitarian workers, the MVM, and UNMISS in Bentiu, October 2015.

Annexe VI

Le général de division Johnson Olony et l'enrôlement d'enfants

The Panel received a particularly high number of reports of Maj. Gen. Olony's recruitment and use of children, both during his time allied to the SPLA and after his defection to the SPLM/A in Opposition in May 2015.

In February 2015, the IGAD MVM reported that Olony and his Shilluk militia were responsible for the forced recruitment of a number of child soldiers in Wau Shilluk, Upper Nile state.^j When Olony switched his allegiance to the SPLM/A in Opposition in May 2015, the MVM once again reported that his forces carried out forcible recruitment of an estimated 500-1000 youth, many of whom were children aged between 13 and 17 years. This recruitment took place 7-9 June 2015, during house-to-house searches in the villages of Kodok and Wau Shilluk.^k

The Panel learned of one incident involving three children aged 10, 14, and 15, who allegedly escaped from Olony's forces.^l The children were part of group of around 900 people forcibly recruited from Malakal town on a single day in November 2014 by Olony's Agwelek militia. As the three children struggled to carry guns, they were taken to Nyijuat to fish and grow crops for the troops. When they complained about having to stand in the sun for hours to fish, they were told that they were soldiers and were expected to act as professionals. If the children failed to comply, they were beaten. The children were separated from their families and were not allowed any form of communication with their parents. The children witnessed new forced recruits arriving on a daily basis, including many other children that from November 2014 until late April 2015.^m

^j Summary of Latest Reports of Violations of the Cessation of Hostilities Agreement (COHA) of 23 January 2014 Investigated and verified by the IGAD Monitoring and Verification Mechanism. in South Sudan; From 31 January – 28 February 2015; Violation 31; available at <http://southsudan.igad.int/index.php/2014-08-07-10-16-26/2014-08-07-10-30-57?start=5>; accessed on 28 June. And Radio Tamazuj on UNICEF reporting on children recruited at <https://radiotamazuj.org/en/article/spla-commander-'summoned'-over-child-abductions-never-shows-juba>.

^k Summary of Latest Reports of Violations of the Cessation of Hostilities Agreement (COHA) of 23 January 2014 Investigated and verified by the IGAD Monitoring and Verification Mechanism in South Sudan; From 28 May 2015 – 9 June 2015; Violation 42; available at <http://southsudan.igad.int/index.php/2014-08-07-10-16-26/2014-08-07-10-30-57?start=5>; accessed on 28 June. On child recruitment by Maj. Gen. Olony, see also Human Rights Watch, "We can die too", report on recruitment and use of child soldiers in South Sudan, available at <https://www.hrw.org/news/2015/12/14/south-sudan-terrifying-lives-child-soldiers>; accessed on 15 December 2015.

^l Confidential source. Notes on file with the Panel.

^m The three children ultimately managed to escape to the Malakal PoC site. One of the children was reunited with his mother, who told the Panel how she had met with Olony in November 2014 to ask for the release of her children. (All of her sons are underage, and all were forcibly recruited. Two of them are still missing and believed to be with Olony's forces.)

Annexe VII

Réponse du M/APLS dans l'opposition à la lettre du Groupe d'experts datée du 10 décembre 2015



Response to the letter of the Committee of UN Experts on South Sudan

The SPLM/A-IO welcomes the Committee of UN Panel of Experts to South Sudan and appreciates its continued presence, hard work and commitment to ensure justice and accountability in South Sudan Conflict are upheld. The SPLM/A-IO thanks the committee for compiling this report and giving us an opportunity to review, comment and response to the allegations against the SPLM/A-IO. The SPLM/A-IO welcomes the committee's report. Reference to your letter (Ref: S/AC.57/2015/PE/OC.61) dated 10 December 2015, the SPLM/A-IO response is as follows:

- **Chairman Riek Machar maintains command responsibility for the SPLM/A-IO and therefore bears responsibility for the actions and policies of the SPLM/A-IO.**

To fully respond to this bulleted point, it is important to revisit the genesis of South Sudan Conflict. The crisis broke out in December 15, 2013 in the capital Juba and the government forces ran amok as of morning December 16, 2013 for over a week committing massacres, crimes against humanity, war crimes targeting one ethnic group, the Nuer. The country was immediately engulfed in chaos on the split of the army and the other organized forces. The SPLA, the Police, the Wildlife, the National Security Services, the Correctional Services and the Fire Brigade all split. The split was spontaneous. The Minister of Defense's own admission before the national Legislature in January 2014 was that seventy percent of the armed forces rebelled. The government and Ugandan troops were on the offensive pursuing Dr Machar and others along the Juba – Bor road. The point here is that during that period there was no central command among the groups that took up arms to resist the regime. For several months, the focus and efforts were on establishing contacts and some kind of unified command among those forces. Finally in April 2014, in the Nasir Consultative Conference, the movement was formally established confirming an earlier decision in Gadiang to resist the ethnic cleansing and scorch earth policies of the regime. The consultative conference also confirmed me as Chairman and Commander in Chief of SPLM/SPLA-IO.

RMTD
S

1



- The SPLM/A-IO has regularly violated the Permanent Ceasefire to which it committed under the August 2015 Agreement on the Resolution of the Conflict in South Sudan.

The SPLM/SPLA-IO signed the Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan in August 17th 2015. President Salva on the other hand signed the Agreement nine days later on August 26th 2015. We are committed to the implementation of the agreement in letter and spirit including the Permanent Ceasefire. I immediately informed, in an all unit message, our forces that I had signed the agreement and to observe the ceasefire embodied in the agreement. Obviously they were instructed to respond only to aggression or in self- defense or in protection of civilians. The regime's forces continued to attack our positions despite the fact that they signed the agreement. On the eve of the signature of the agreement on 26 August 2015 by President Salva, the regime dispatched barges from Juba to attack SPLM/SPLA IO positions in Unity, Upper Nile and Jonglei States. On the western bank of Malakal town in Upper Nile the forces of the regime overran our locations of Lelo, Warjok, Detang and others. Even today the forces of the regime attacked our forces in Malakal Shilluk despite the fact that our advance team is now four days in Juba. The regime has continued to launch air raids to deny the SPLM/SPLA - IO from assembly and cantonment areas.

It must be recalled that two SPLM/SPLA - IO members of the MVM were apprehended by regime, while on duty, in Juba in the presence of UN personal and IGAD members of MVM in March 2014. After that incident, we could not maintain any more our presence in the MVM since the UN was unable to provide protection as stipulated in the COH agreement signed in January 23rd, 2014. Hence, the MVM reports are one sided and we have always rejected them because they are not inclusive of all stakeholders.

In Unity State, Bentiu, the regime continues its policy of ethnic cleansing. To date, regimes' forces are hunting down unarmed civilians in swamps in violation of the international humanitarian and human right laws. It is to be noted that, the regime has been pushing for control of more areas of SPLM/A-IO; hence, if you were to map the areas controlled by SPLM/A-IO as of January 23rd, 2014 and compare it with the current areas the SPLM/SPLA controls, you will conclude without doubt that the regime has been on the offensive as of January 23rd, January 2015. We have always been on the defensive protecting ourselves.

To date, the regime's forces continue to attack our areas in Western Equatoria, Unity State, Western Bahr El Ghazal, Upper Nile and Central and Eastern Equatoria using helicopter gunships.

RMTD

2



- **The SPLM/A-IO has procured arms that have been used to violate international human rights law and international humanitarian law and to commit violations of the Permanent Ceasefire and the earlier 23 January 2014 Cessation of Hostilities Agreement.**

The SPLM/SPLA has no resources to procure arms. Most of the arms used by the SPLM/SPLA are the ones we had during the split or captured in battles.

- **The SPLM/A-IO has received ammunitions and arms from the Government of Sudan.**

In an effort to resist the Juba regime and its policy of ethnic cleansing, the SPLM/A-IO sought some support from friends not necessarily Government of Sudan for self-defense. You are aware that the regime invited the UPDF and the Sudan rebels to fight on their side from the first day of the crisis. It was clear that the regime was determined to fight a war of ethnic cleansing. We have averted revenge and ethnic war by creating a national movement, the SPLM/SPLA - IO.

The regime has continued the carnage in Unity State killing women, children, elderly and innocent citizens. The regime killed also thirty seven UN and other international organizations workers of Nuer nationality.

- **To date, the SPLM/A-IO has fully acted upon only two of the more than 15 benchmarks described in the 17 August 2015 Agreement. Instead, the SPLM/IO has contributed to the delay in implementation of the agreement, including the significant delay in preparations for the establishment of the Transitional Government of National Monitoring and Evaluation Commission (JMEC) in Juba.**

The SPLM/A-IO is committed to the peace and resolving the South Sudan Conflict through peaceful means. I was the first to sign the agreement on 17 August 2015 ahead of President Salva Kiir. The SPLM/A-IO acknowledges that there have been difficulties that contributed to the implementation of the agreement.

The SPLM/A-IO participated in the first workshop on the Permanent Ceasefire and Transitional Security Arrangements. We agreed on a number of issues including disposition of forces, withdrawal routes, cantonment and assembly areas. The parties had different



understanding on the interpretation on some articles particularly on the security of Juba and other areas named in the agreement. It was unfortunate that the regime used the information we provided on the disposition of our forces to conduct air raids and ground attacks.

The second workshop on the unresolved issues on security arrangements and permanent ceasefire in November 2015 finally provided a way forward and the two parties reached an understanding on how to proceed with these unresolved issues.

The regime's belligerent violations undermined the process. President Salva Kiir continued to act as though there was no agreement. I reached out and requested to meet President Salva to address the following concerns before moving the implementation institutions to Juba:

1. Status of State of Emergency;
2. To agree on a public message as a way of kicking off reconciliation and to avoid clashing in public because President Salva Kiir continues to preach the narrative of coup d'état, which has been dismissed;
3. President Kiir unilateral declaration of 28 States a clear violation of the agreement. Today, he has effected the establishment of the 28 states by appointing 28 governors; and
4. The Status of the 'put to stay' case of treason against me and six others.

On the other hand, the SPLM/A-IO immediately put together its advanced team, but the regime delayed their arrival to Juba until 21 December 2015. The SPLM/A-IO welcomed the inauguration of the Joint Monitoring and Evaluation Commission (JMEC), JMCC, and NCAC. However, we are all shocked that the regime has continued its program of appointing governors for 28 states oblivious of the agreement. This act violates the agreement.

- **The SPLM/A-IO has recruited and used children in the armed conflict, up to and including the present day, in violation of applicable international humanitarian and human rights law.**

It is not SPLM/SPLA - IO policy to recruit children in the army. We are committed to the protection of children that is why I signed a declaration of commitment on Children in Armed Conflict on May 10th 2014 to ensure children are protected. The nature of the

4



current conflict presents very grave challenges with regard to the plight of children. Many children are separated from their families or lost their parents in the war as such become associated with SPLA-IO forces. Our commanders are under strict orders not to recruit children and to provide them necessary protection. The other challenge is that in some cultures adolescent boys are initiated to manhood, such children are regarded by their communities as adults and are encouraged to go to battle particularly with "white army" – local defense forces, despite the fact that the white army commanders are also instructed not to recruit children. However, the SPLM/SPLA can confidently say 'we do not have any children in our army'.

We are committed to work with UNICEF, other international and national organizations to ensure that those children associated with the army are removed and reunited with their families. We have already developed and signed action plans with the UN.

Yours truly,



Riek Machar Teny-Dhurgon (PhD)

Chairman and Commander-in-Chief, SPLM/SPLA

24th December 2015.

